

SIAO de l'Aude
28 Impasse du Chant du Coq
11000 CARCASSONNE
siao11@outlook.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

SIAO 11

*Service Intégré d'Accueil et
d'Orientation de l'Aude*

SOMMAIRE

1. Principes et missions des SIAO.....	p.3
2. Le SIAO de l'Aude.....	p.4
2.1 Les locaux.....	p.4
2.2 Le personnel SIAO.....	p.4
3. Les dispositifs SIAO d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement adapté dans l'Aude....	p.5
3.1 Dispositifs d'hébergement d'urgence.....	p.5
3.2 Dispositifs d'hébergement d'insertion.....	p.6
3.3 Dispositifs logement adapté.....	p.7
4. SIAO urgence-115.....	p.9
4.1 Traitement d'une demande SIAO urgence-115.....	p.9
4.2 Commission SIAO urgence-115.....	p.10
4.3 Données de l'observatoire SIAO urgence 115.....	p.11
4.3.1. Réponses SIAO.....	p.16
4.3.1.1. Analyses des réponses positives du SIAO urgence-115.....	p.16
4.3.1.2. Analyses des réponses négatives du SIAO urgence-115.....	p.18
4.4 Bilan de l'activité du SIAO urgence-115.....	p.20
4.4.1. Données Croix-Rouge.....	p.25
4.4.1.1. Période hivernale du 01/01/18 au 31/03/18.....	p.25
4.4.1.2. Période hivernale du 01/11/18 au 31/12/18.....	p.26
5. SIAO hébergement.....	p.28
5.1 Traitement d'une demande SIAO hébergement.....	p.28
5.2 Commission SIAO hébergement.....	p.30
5.3 Données de l'observatoire SIAO hébergement.....	p.31
5.4 Bilan de l'activité du SIAO hébergement.....	p.42
6. SIAO logement adapté.....	p.45
6.1 Traitement d'une demande SIAO logement adapté.....	p.45
6.2 Commission SIAO logement adapté.....	p.46
6.3 Données de l'observatoire SIAO logement adapté.....	p.47
6.4 Bilan de l'activité SIAO logement adapté.....	p.64
7. SIAO logement.....	p.66
7.1 Commission logements des publics prioritaires du PDALHPD (CL3P).....	p.66
7.2 Données de l'observatoire SIAO logement.....	p.67
7.3 Bilan de l'activité SIAO logement.....	p.73
8. Activité infirmière au sein du SIAO.....	p.75
8.1 Bilan de l'activité infirmière du SIAO.....	p.81
Bilan SIAO 2018.....	p.82
9. Annexes.....	p.83
9.1. Suivi des situations femmes victime de violences.....	p.83
9.2. Formulaire demande unique.....	p.87
9.3. Plaquette SIAO.....	p.99
9.4. Référentiel SIAO.....	p.101
9.5. Réseau solidarité Audois – Période estivale.....	p.143
9.6. Réseau solidarité Audois – Période hivernale.....	p.148
9.7. Formulaire d'inscription sur le contingent préfectoral.....	p.153

1. Principes et missions des SIAO

Le SIAO gère le « 115 » et assure les onze missions listées dans la circulaire du 17 décembre 2015 :

- Le SIAO assure la coordination des personnes concourant au dispositif de veille sociale prévu à l'article L. 345-2 du CASF ;
- Le SIAO recense en temps réel les demandes et les besoins des personnes sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières à se loger en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence. A cette fin, il gère le service d'appel téléphonique dénommé « 115 » ;
- Le SIAO recense en temps réel toutes les places d'hébergement d'urgence, d'insertion et de stabilisation ainsi que les logements de résidence sociale, les logements des organismes qui exercent des activités d'intermédiation locative ;
- Le SIAO fait des propositions d'orientation des personnes en demande vers les structures et organismes d'hébergement et de logement adapté mentionnées à l'alinéa précédent ;
- Le SIAO veille, grâce au développement de partenariats avec les institutions concernées, à la réalisation d'une évaluation de la situation notamment au regard de l'accès au logement, et des difficultés (sociale, médicale, psychique) des demandeurs en concertation avec les intéressés et le professionnel qui les accompagne ;
- Le SIAO suit le parcours des personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières à se loger en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence jusqu'à la stabilisation de leur situation ;
- Le SIAO contribue à l'identification des personnes en demande de logement, si besoin avec un accompagnement social ;
- A ce titre, il alimente le vivier des demandeurs prioritaires via l'outil SYPLO. Par ailleurs, ses représentants participent aux réunions de la commission de médiation DALO ;
- Le SIAO produit des données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement, et participe à l'observation sociale, notamment via l'élaboration des diagnostics territoriaux à 360°, et les instances de pilotage des démarches de planification (instance du PDALHPD) ;
- Le SIAO transmet au représentant de l'Etat, les indicateurs d'activité et les données statistiques concernant le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement ;
- Annuellement, le SIAO transmet un bilan d'activité aux services de l'Etat ; dans une forme qui sera précisée le cas échéant, ce bilan est réalisé en concertation avec les instances consultatives des usagers.

2. Le SIAO de l'Aude

Le SIAO 11 est géré par un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS SIAO 11) depuis le 01.01.2016. Il est piloté par la DDCSPP11 sous l'autorité du préfet.

Le GCSMS a été fondé par 3 associations gestionnaires de structure d'accueil et d'hébergement social, implantées sur les principaux bassins de vie du département

- ADAFF : Association Départementale d'Aide aux Femmes et aux Familles
- AUA : Aude Urgence Accueil
- FAOL : Fédération Audoise des Œuvres Laïques _ Ligue de l'Enseignement

Le GCSMS a notamment pour objectif de permettre à ses membres de consolider et de formaliser la coopération et le partenariat pour assurer au mieux le fonctionnement et les missions confiées au SIAO.

Le SIAO centralise le volet « urgence et insertion » visant à rendre plus simples, plus transparentes et plus équitables les modalités d'accueil dans le dispositif d'hébergement et de logement adapté et favoriser dès que possible l'accès au logement.

2.1. Les locaux

Les locaux de la coordination SIAO se situent depuis le mois de novembre 2018, 28 impasse du Chant du Coq 11000 CARCASSONNE.

2.2 Le personnel SIAO

Le fonctionnement du SIAO 11 est assuré par le personnel suivant :

- Une coordinatrice, dont la principale mission est d'assurer la mise en œuvre du développement du SIAO unique dans le département en s'assurant du fonctionnement opérationnel du dispositif. La coordinatrice anime et développe la coordination et le partenariat des acteurs du secteur de l'inclusion sociale, notamment en matière d'accès à l'hébergement et au logement des personnes sans-abri ou risquant de l'être. Enfin, elle assure la gestion des commissions inhérentes aux demandes effectuées dans le cadre du SIAO ;

- Une adjointe de coordination assurant les missions de gestion de l'ensemble des logiciels (SI SIAO, ProGdis, SYPLO, SNE), ainsi que la formation à ces outils ; aide administrative et informatique. Appui sur le pôle veille sociale, préparation de la commission CL3P et suivi des dossiers HLM.

- Une agente administrative, assurant la gestion administrative, la préparation des commission hébergement d'insertion, logement, adapté, urgence du SIAO ; l'instruction des demandes HLM et contingent préfectoral.

- Un personnel infirmier diplômé d'État, pivot entre le secteur social et médical, participant aux évaluations SIAO, effectuant des permanences au sein des structures de l'AHJ, et permettant ainsi la mise en œuvre du partenariat avec les acteurs du secteur sanitaire ;

- Des prestations de service sont dispensées par les associations membres du GCSMS notamment pour assurer la fonction encadrement-direction, les permanences téléphoniques SIAO 115 et SIAO Insertion, les entretiens d'évaluation sociale, l'étude et l'orientation des demandes lors des commissions SIAO Insertion Hébergement.

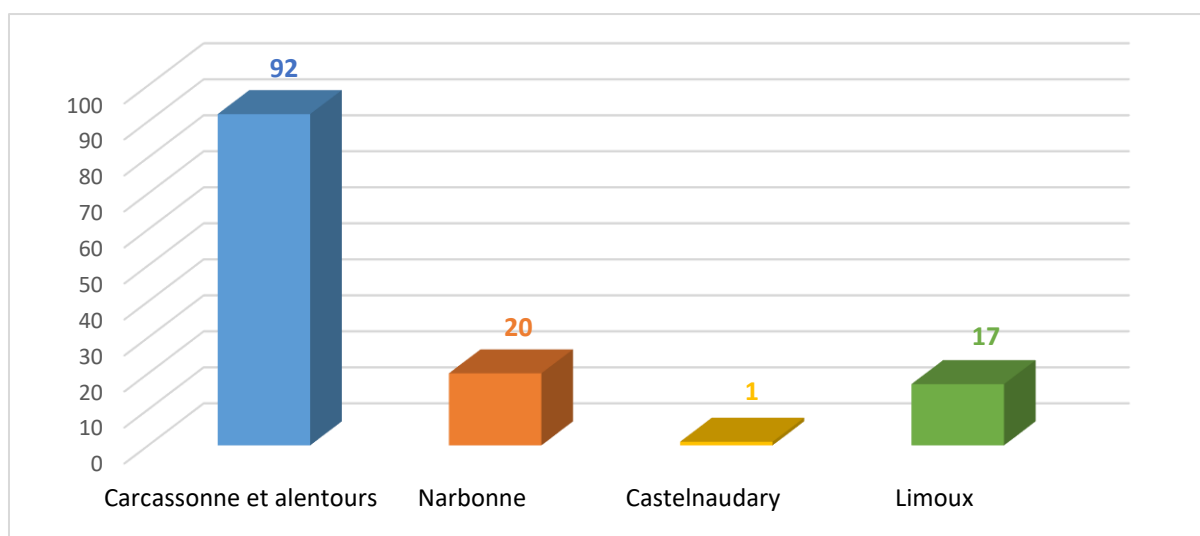
3. Les dispositifs SIAO d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement adapté

3.1 Dispositifs d'hébergement d'urgence

Le 115 centralise l'ensemble des places et des orientations sur les places d'hébergement d'urgence du département.

Structures	Villes	Places disponibles
CHU _ Aude Urgence Accueil	Carcassonne	4
	Narbonne	20
	Limoux	16
RHJ _ FAOL Ligue de l'Enseignement	Carcassonne	2
	Limoux	1
	Castelnaudary	1
HUDC _ FAOL Ligue de l'Enseignement	Carcassonne et alentours	90
HUF _ Aude Urgence Accueil	Carcassonne	16
Appartements CHU _ Aude Urgence Accueil	Carcassonne et alentours	6
Nuitées d'hôtel	Département	Mobilisables
Total :		156

REPARTITION DES PLACES D'HEBERGEMENT D'URGENCE PAR VILLE



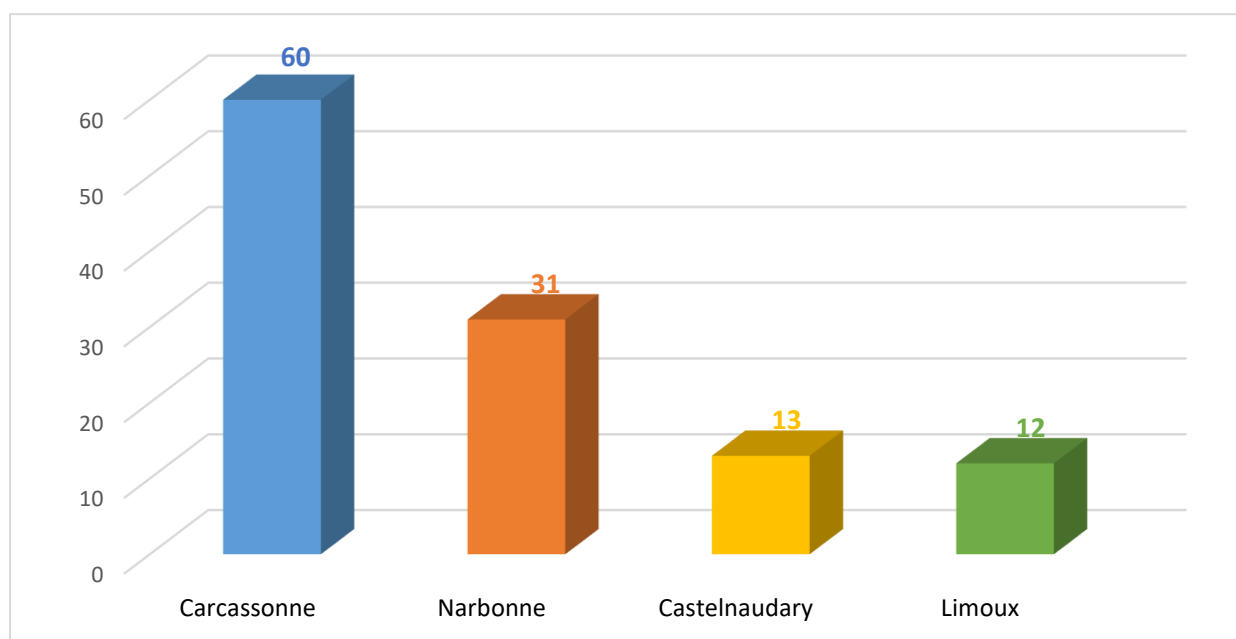
3.2 Dispositifs d'hébergement d'insertion

Structures	Villes	Places disponibles	
		CHRS	CHS
Aude Urgence Accueil	Carcassonne	30	3
	Narbonne	17	
	Limoux	9	
ADAFF	Carcassonne	30	
	Narbonne	24	
	Castelnaudary	13	
Total par dispositifs		123	3

Total : 126

Le tableau ci-dessus reprend les places disponibles à l'année en termes d'hébergement d'insertion CHRS/CHS.

REPARTITION DES PLACES D'HEBERGEMENT D'INSERTION PAR VILLE

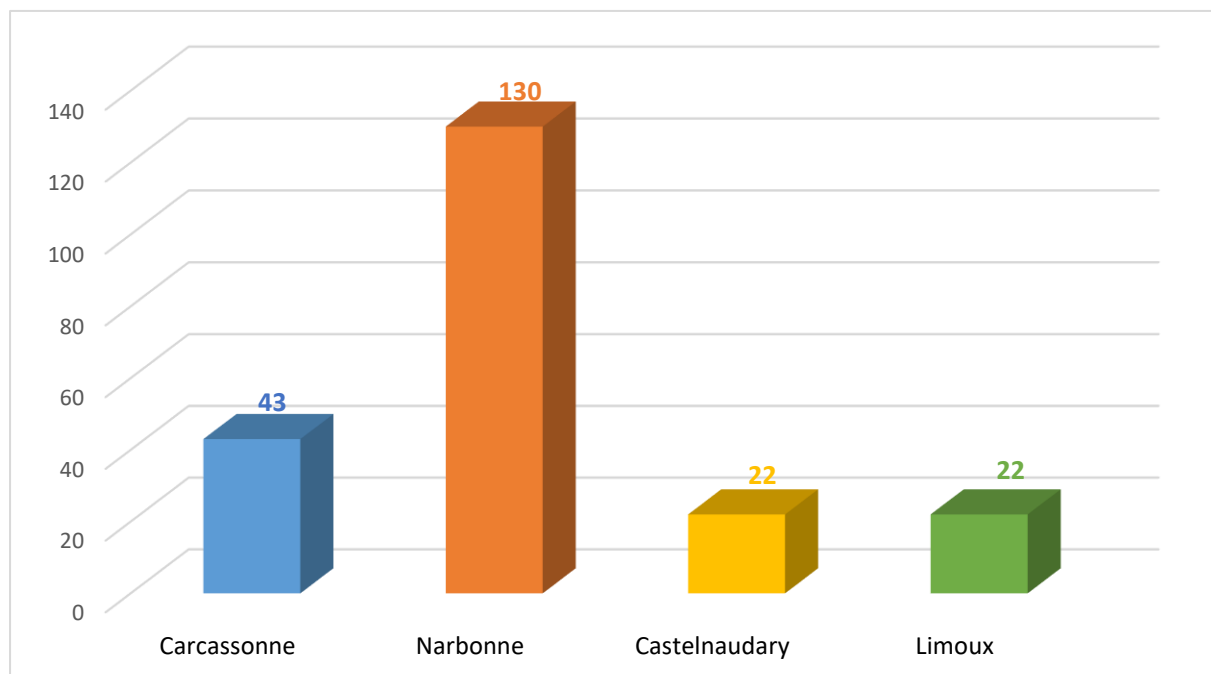


3.3 Dispositifs logement adapté (places mises à disposition du SIAO)

Structures	Dispositifs	Villes	Places disponibles
ADAFF	Pension de famille	Carcassonne	20
		Narbonne	20
		Limoux	20
		Castelnaudary	20
		IML Rue	Narbonne
ADOMA	Pension de famille	Narbonne	20
	Résidence sociale	Narbonne	7
SOLIHA	IML Classique / Justice/ Expulsion/ Psy / Réfugié	Carcassonne	21
		Narbonne et alentours	64
		Limoux	2
CCAS	ALT1	Narbonne	6
AIDeA11	ALT1 appartements thérapeutiques relais	Carcassonne	2
Intermede	ALT1 appartements thérapeutiques relais	Castelnaudary	2
Total :			209

Le tableau ci-dessus reprend les places disponibles à l'année en termes de logement adapté.

REPARTITION DES PLACES DE LOGEMENT ADAPTE PAR VILLE



SIAO URGENCE-115

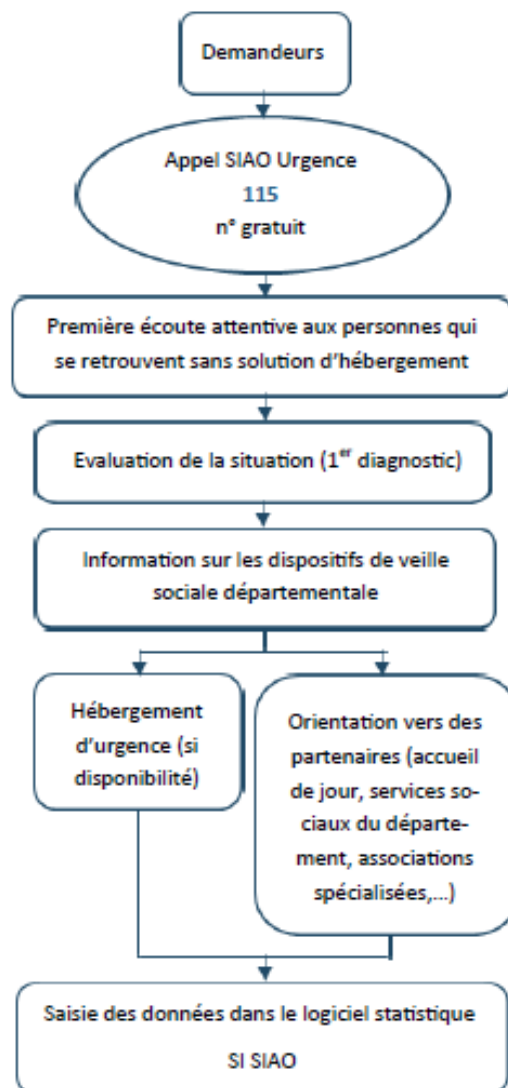
4. SIAO urgence-115

Le SIAO Urgence est organisé autour du 115, numéro gratuit, destiné principalement aux personnes sans-abri, et géré par l'association Aude Urgence Accueil dans les locaux du 19 place Joseph Poux à Carcassonne.

Le 115 est une plateforme téléphonique à l'écoute 24h/24 7j/7 365j/an. Il est destiné à répondre aux demandes d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, mais a également vocation à orienter les autres demandes auprès de partenaires (permanences CMS, associations caritatives, maraudes Croix-Rouge, etc.).

4.1 Traitement d'une demande SIAO urgence-115

Traitement d'une demande
d'hébergement d'urgence : demande de mise à
l'abri



SI SIAO : Logiciel validé par la CNIL

4.2 Commission SIAO urgence/hôtel-115

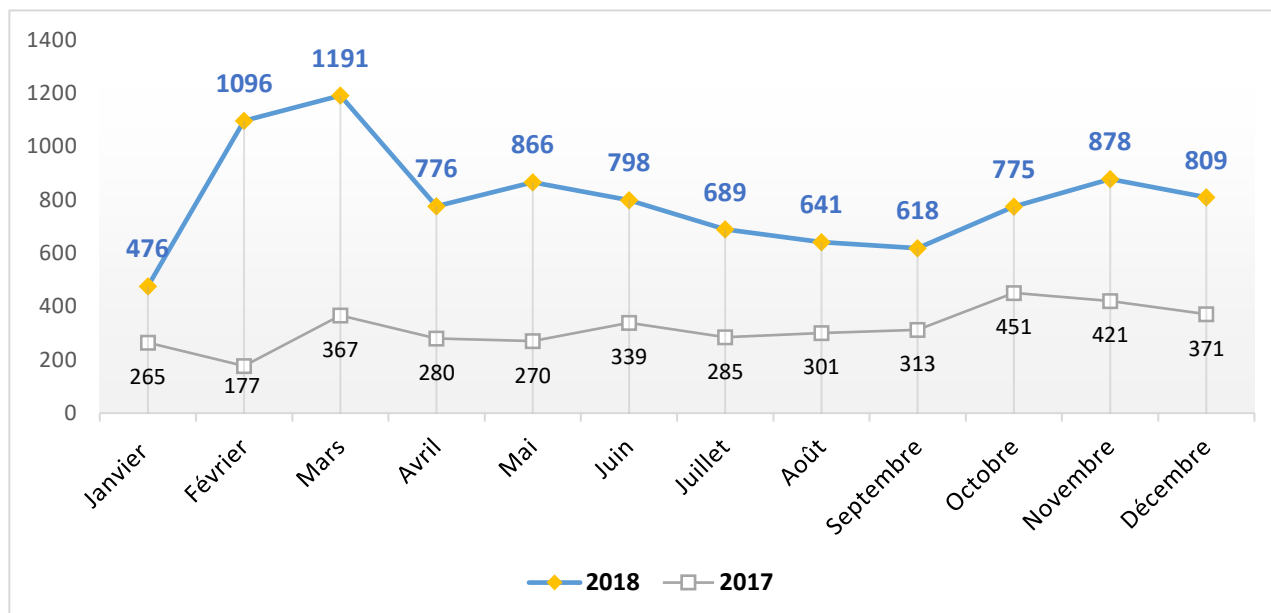
Une commission SIAO Urgence mensuelle est mise en place depuis le mois de septembre 2015.

- Membres : Cette commission réunit l'ensemble des représentants des structures de l'hébergement d'urgence du département (Aude Urgence Accueil, la FAOL Ligue de l'Enseignement), la DDCSPP, le SIAO, mais également tout acteur souhaitant présenter une situation particulière relevant d'une mise à l'abri (CMS, CADA, ...).
- Nombre : 12 commissions Urgence en 2018 et 28 commissions hôtel.
- Missions : La commission SIAO Urgence étudie la situation de chaque personne/ménage hébergé en place d'urgence depuis au moins 1 mois, durée maximale recommandée par la DDCSPP. Depuis le mois de septembre 2015, si la prise en charge excède la durée recommandée, une demande de prolongation doit être faite auprès de la commission. L'éventuelle prolongation est décidée lors de la commission. Les travailleurs sociaux des différentes structures remplissent un tableau de recensement en stipulant les démarches en cours d'insertion de la personne, ainsi que les raisons particulières nécessitant une prolongation du séjour en hébergement d'urgence (problèmes de santé, attente d'une place en SIAO Insertion, etc.), la reconduction est donc étudiée en fonction de ces éléments. La commission hôtel porte sur le même principe hormis que toutes les situations des personnes présentes à l'hôtel sont étudiées chaque semaine, sans durée minimum de présence en hébergement. Le but étant de trouver au plus vite et au plus juste l'orientation la plus adaptée à chaque situation.
- Recours gracieux : Un système de recours gracieux a été introduit afin que chaque personne puisse contester la décision de la commission, si celle-ci ne lui paraît pas justifiée. Chaque hébergé est informé de cette procédure, qui est dument inscrite sur le Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC) signé à l'entrée dans une structure. La personne peut demander un recours gracieux (non suspensif) dans le mois qui suit la décision, afin que la demande soit réétudiée dans les 3 jours par échange de mails puis présentée lors de la commission suivante. La requête est à envoyer à la coordination du SIAO par mail : siao11@outlook.fr. La demande peut être instruite par la personne ou le travailleur social référent (avec accord de la personne), et devra obligatoirement être accompagnée d'éléments nouveaux étayant la demande.

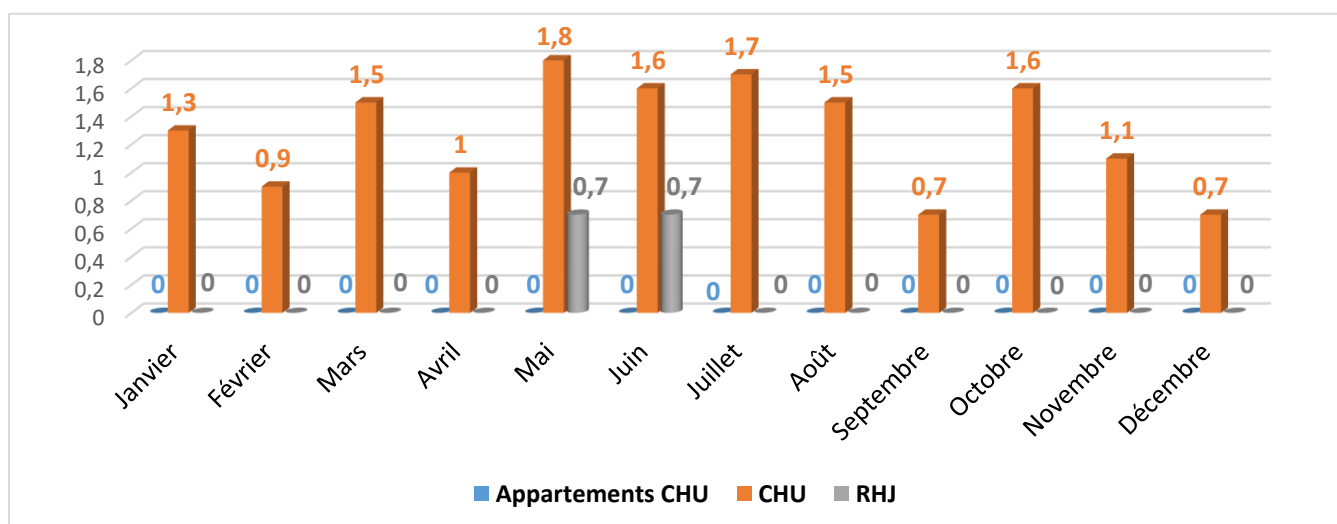
4.3. Données de l'observatoire SIAO urgence-115

Le SIAO Urgence a recensé **9 613 demandes d'hébergement**, soit **2 031 personnes** distinctes, représentant **1 466 ménages** distincts.

REPARTITION DES DEMANDES D'HEBERGEMENTS PAR MOIS

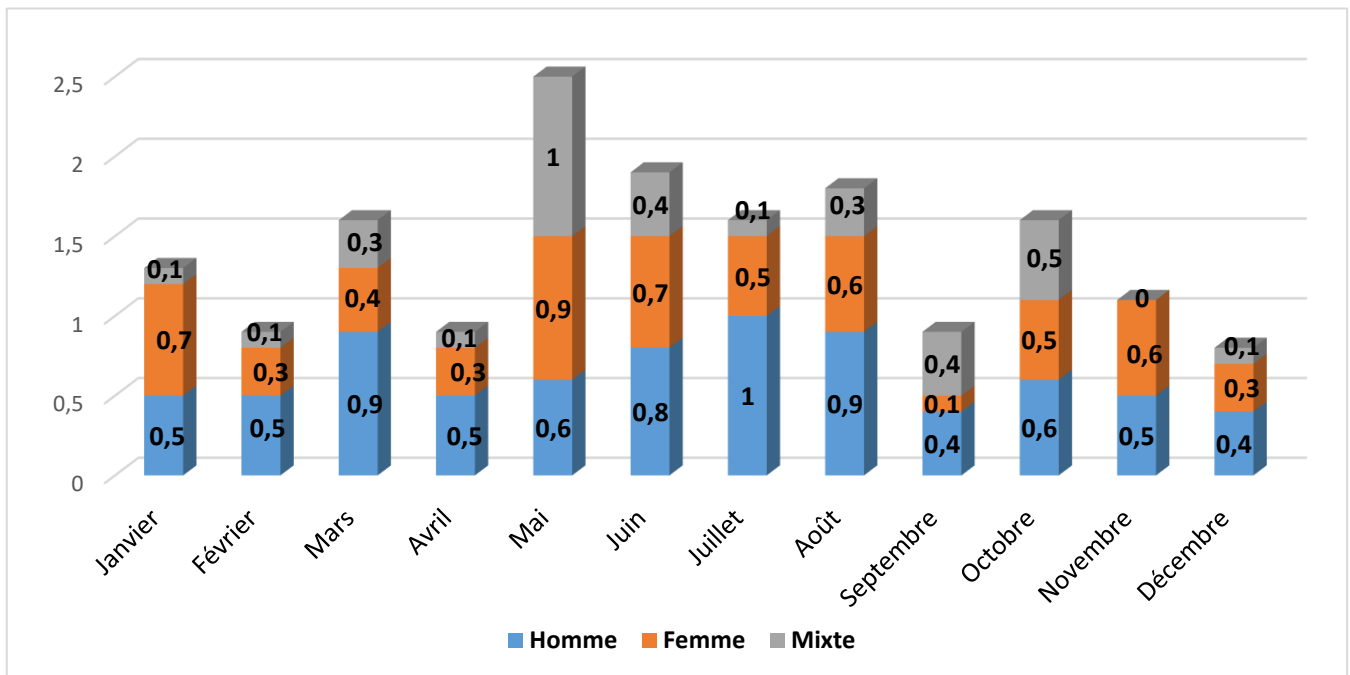


MOYENNE JOURNALIERE DU NOMBRE DE PLACES VACANTES MISES A DISPOSITION DU 115 PAR STRUCTURE ET PAR MOIS

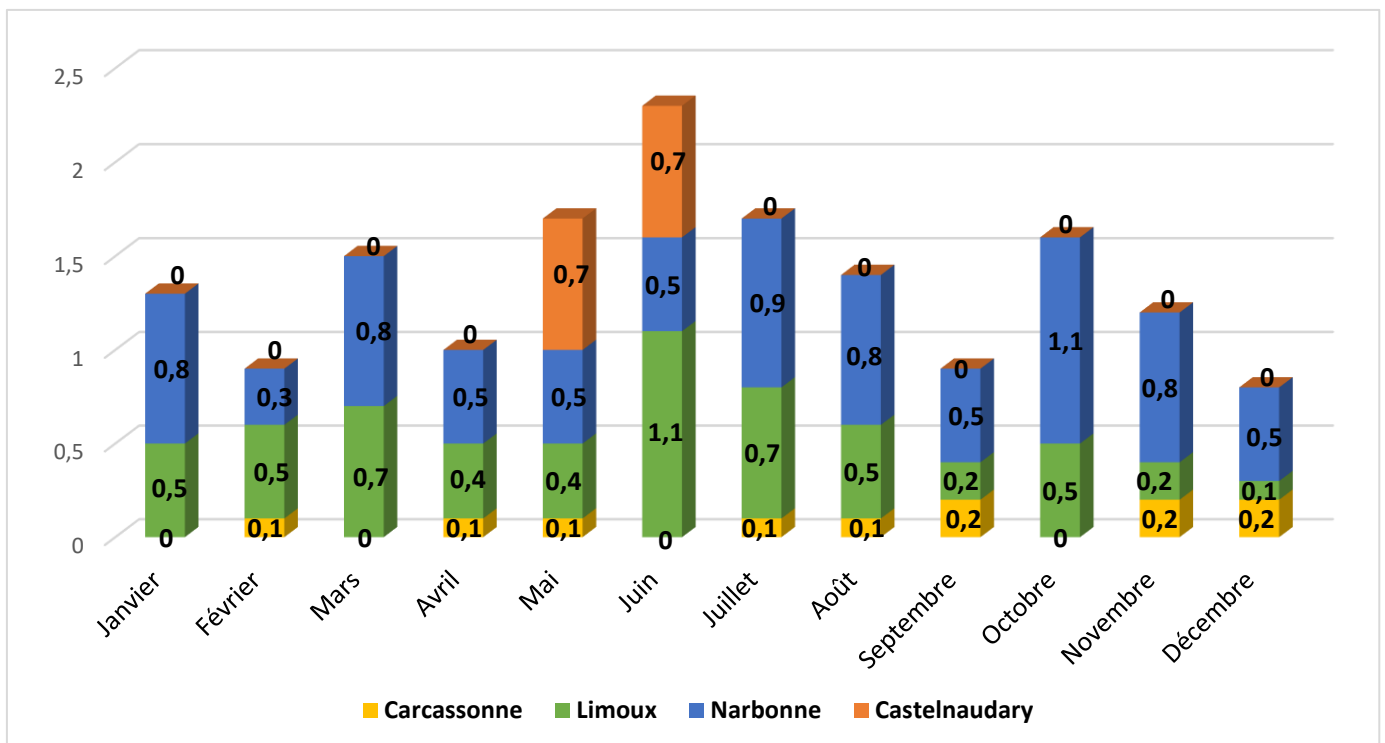


Les places HUDC et HUF ont été extraites de ce tableau car aucune orientation ne s'opère en direct « 115/structure ». Les admissions en générales s'effectuent via la commission SIAO urgence ou grâce à une procédure d'entrée interne (évaluation, liste d'attente, ...).

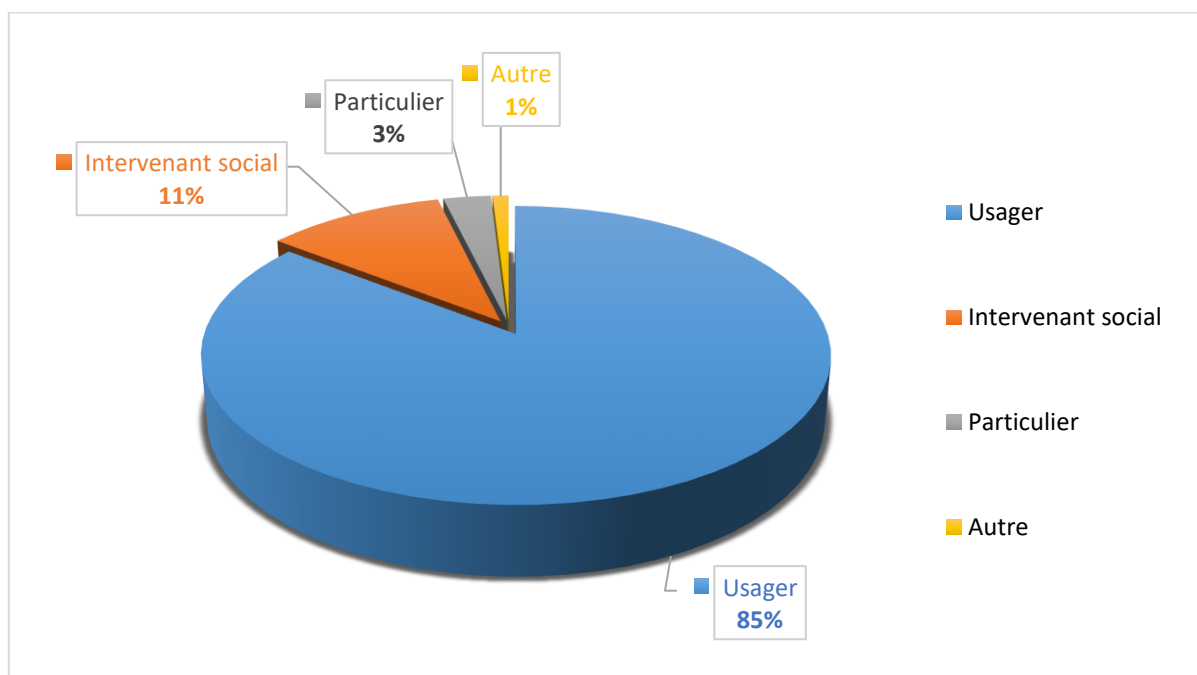
**MOYENNE JOURNALIERE DU NOMBRE DE PLACES VACANTES MISE A DISPOSITION DU 115
PAR SEXE ET PAR MOIS**



MOYENNE JOURNALIERE DU NOMBRE DE PLACES VACANTES PAR VILLE ET PAR MOIS



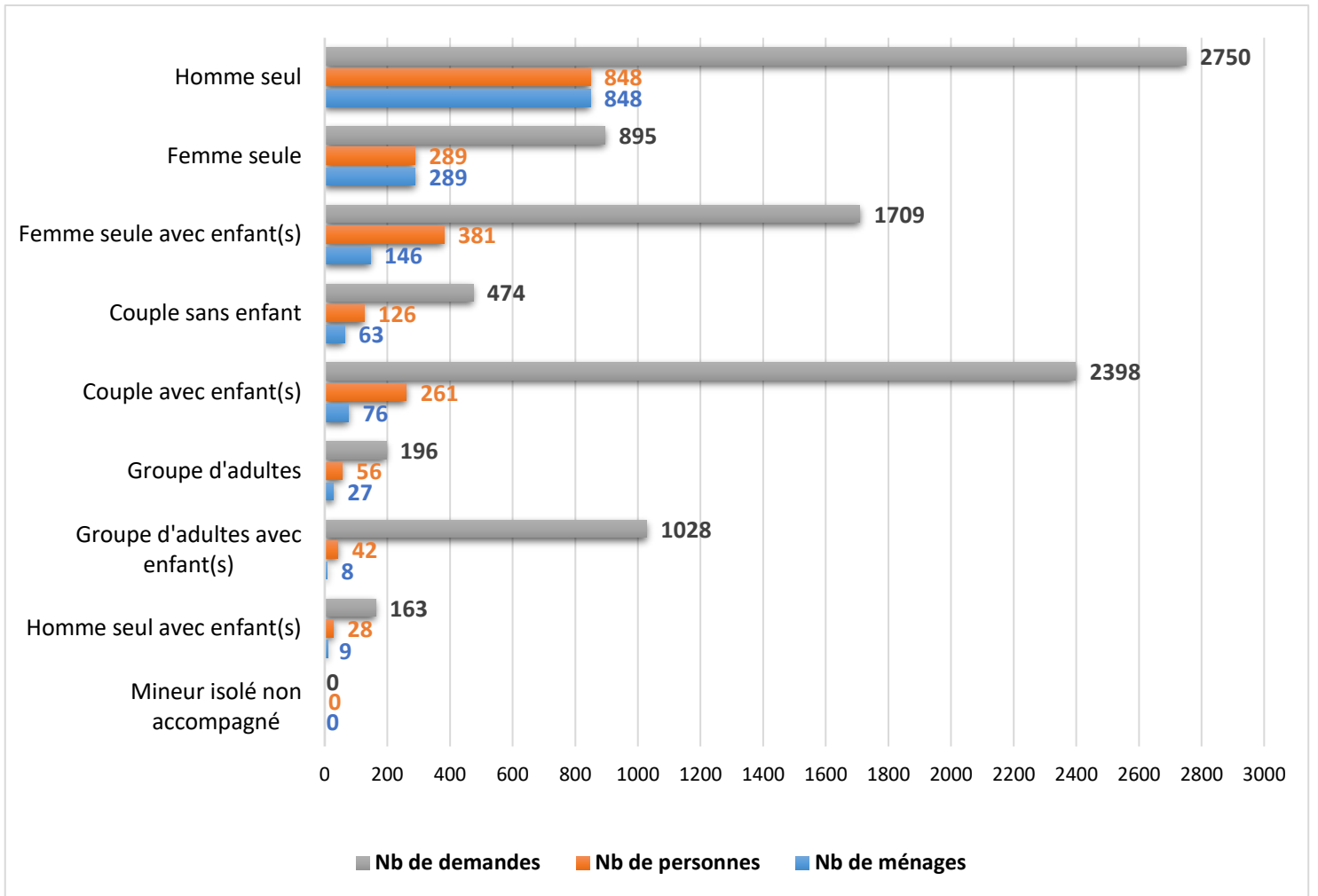
APPELANT (en %)



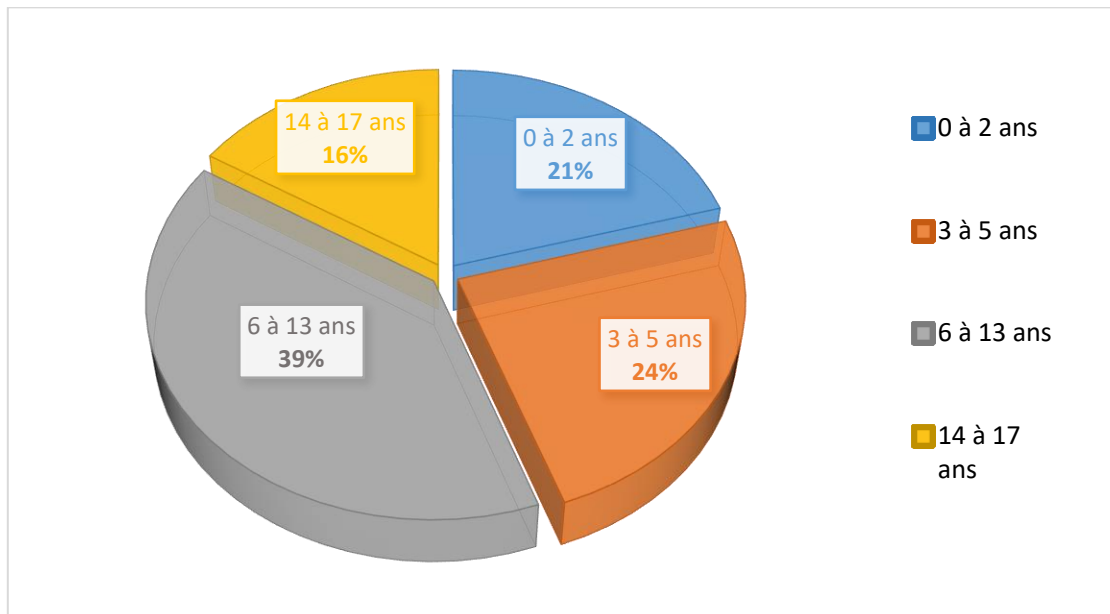
LIEU OU LA PERSONNE A DORMI LA VEILLE (en %)

Hôtel financé par le 115	22%
Structure d'urgence	20%
Information non renseignée	16%
Rue	14%
Hébergement par des tiers	6%
Autre	6%
Domicile personnel/conjugal	5%
Structure de stabilisation	5%
Hôpital général	3%
Hébergement mobile ou de fortune	1%
Domicile parental	1%
Foyers	1%

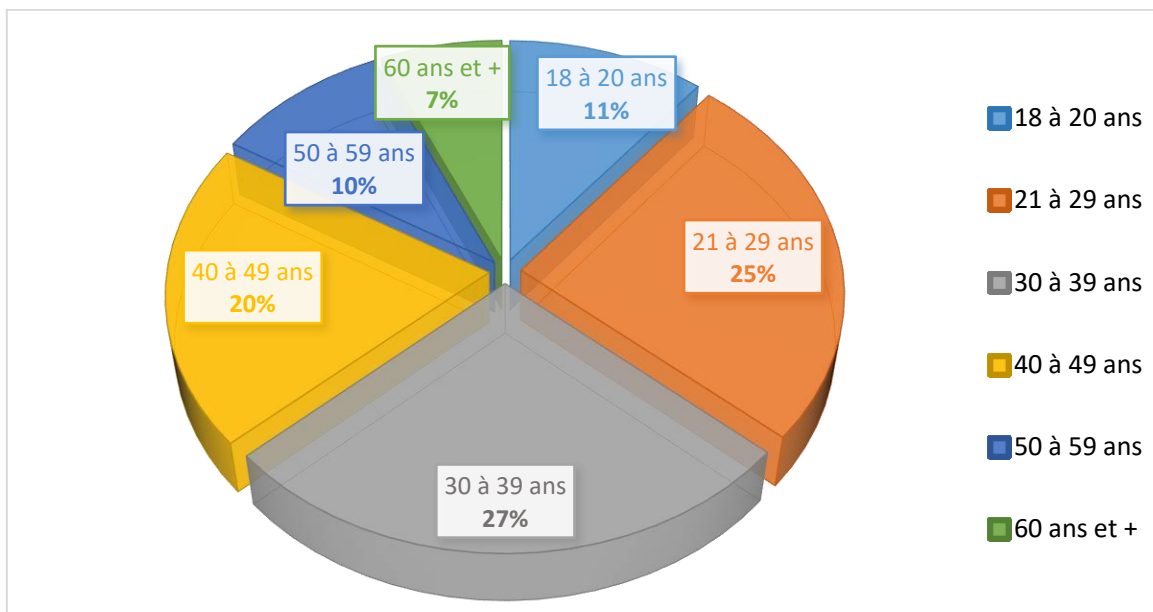
TYPOLOGIE DES MENAGES



ÂGE DES ENFANTS (en %)



ÂGE DES ADULTES (en %)



Dans toute l'Europe, une proportion inquiétante des jeunes de moins de 30 ans est exclue du marché du logement ou mal logée. Cette tranche d'âge représente de 20% à 30% de l'ensemble des personnes sans domicile dans la majorité des pays européens. C'est le constat de la FEANTSA (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec le sans-abri) et de la Fondation Abbé-Pierre, dans un rapport commun rendu public à la fin du mois de septembre 2017. Ce constat se confirme, dans l'Aude avec **36%** des demandeurs responsables du ménage âgés de moins de 30 ans.

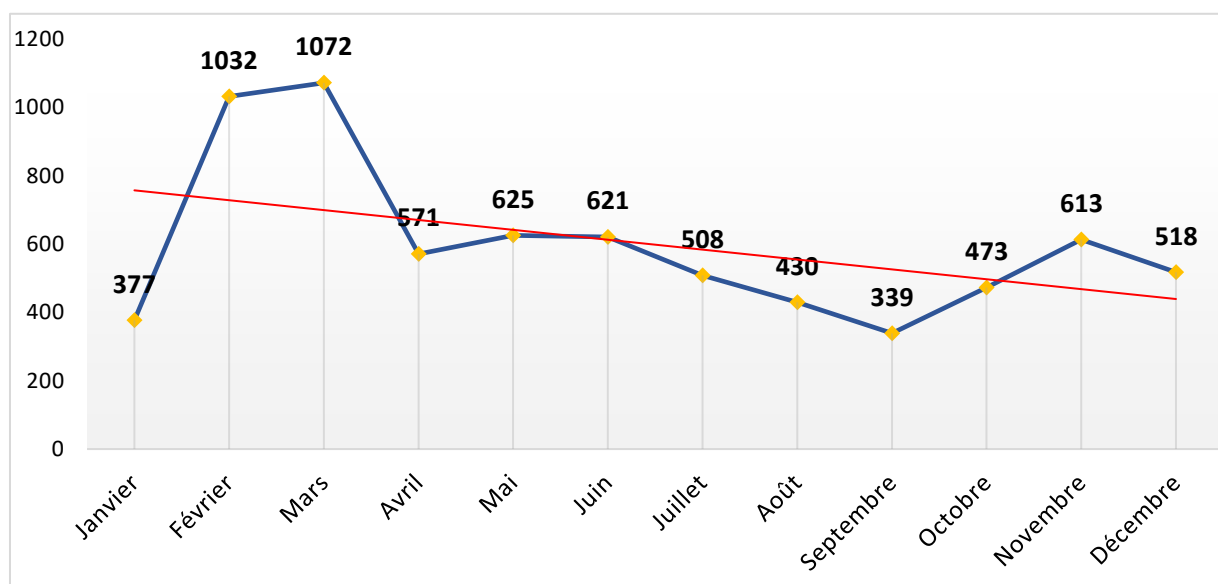
4.3.1 Réponses SIAO

Soit environ **75% de réponses positives**, et **25% de réponses négatives** aux demandes d'hébergement traitées par le 115.

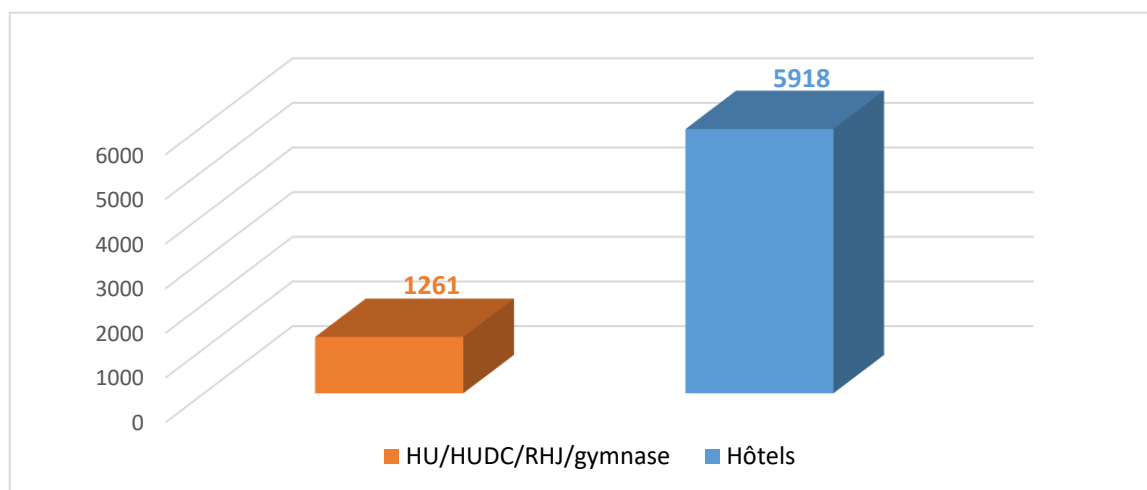
4.3.1.1 Analyse des réponses positives SIAO urgence-115

Nombre de réponses positives du 115 ayant entraîné une orientation vers une structure d'hébergement d'urgence : **7 179** soit du **909 ménages** distincts, représentant **1 368 personnes** distinctes.

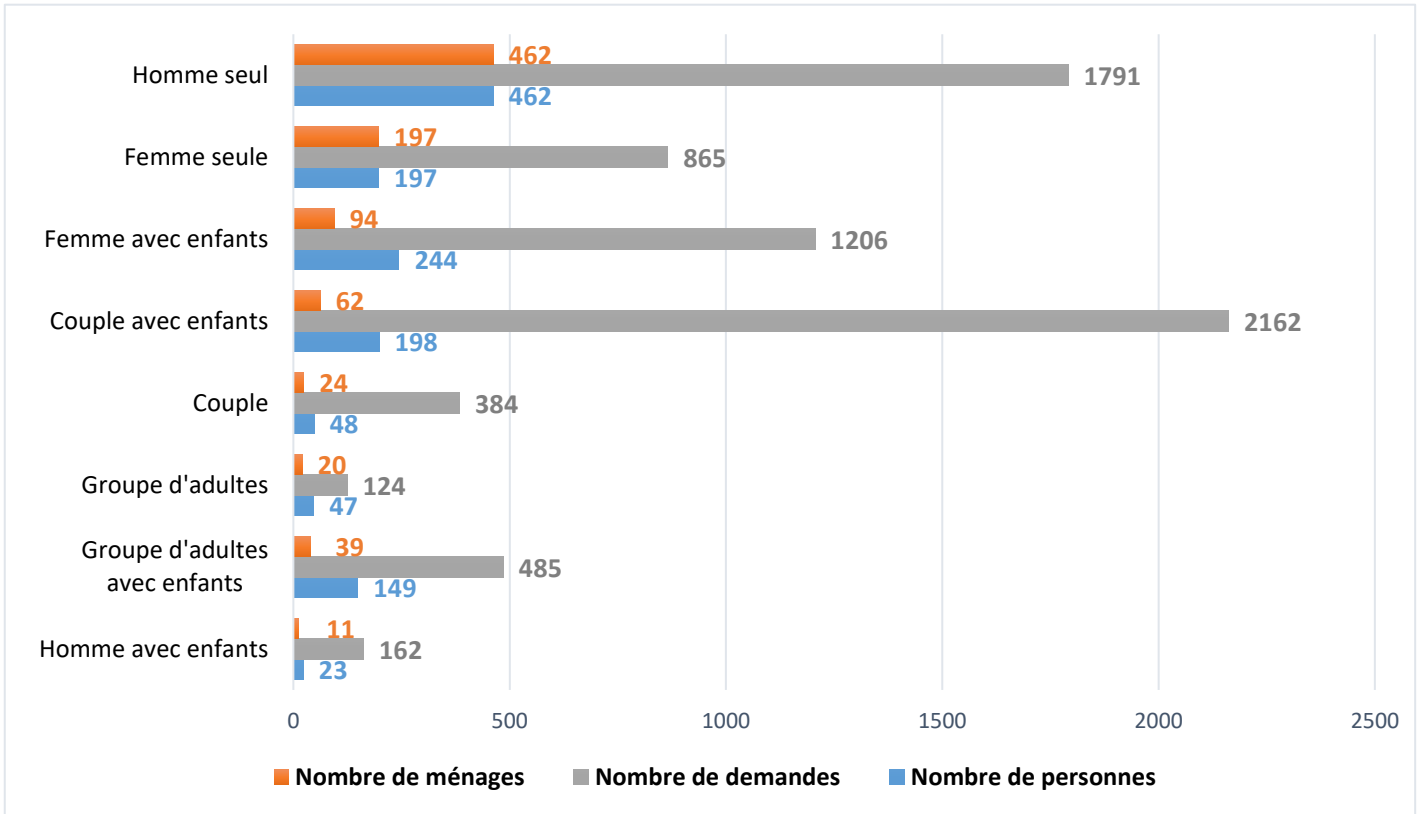
REPARTITION DES REPONSES POSITIVES DU 115 PAR MOIS



REPARTITION DES ATTRIBUTIONS PAR TYPE D'HEBERGEMENT



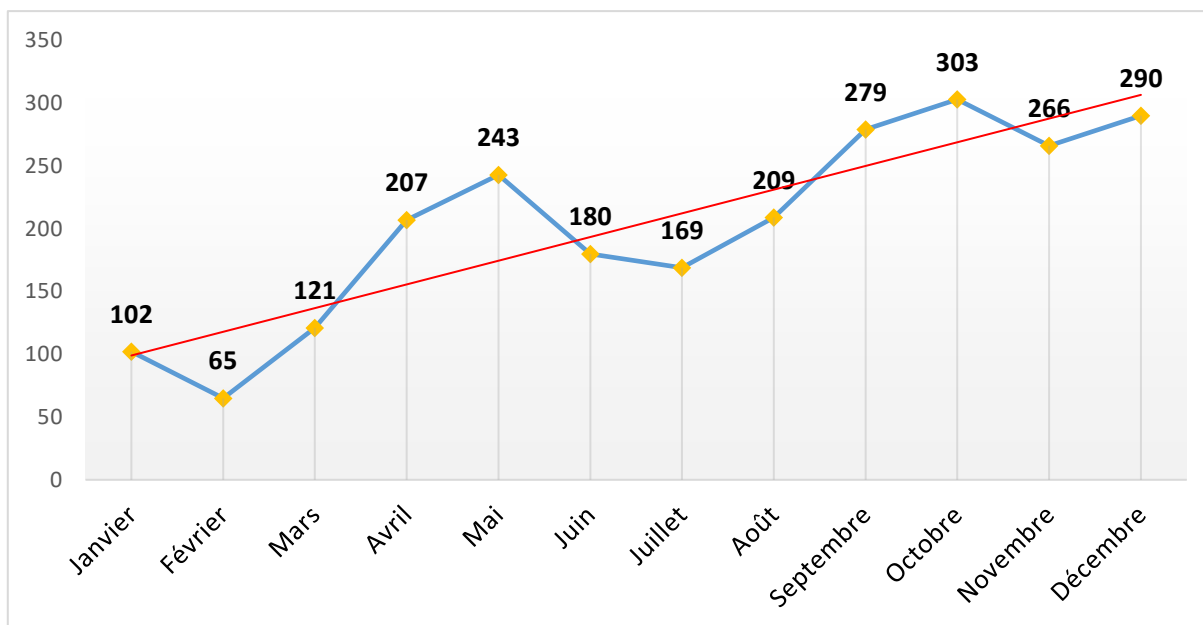
TYPLOGIE DES MENAGES AYANT RECU UNE REPONSE POSITIVE



4.3.1.2 Analyse des réponses négatives SIAO urgence-115

Nombre de réponses négatives : 2 434, soit 881 ménages distincts, représentant 1 189 personnes distinctes.

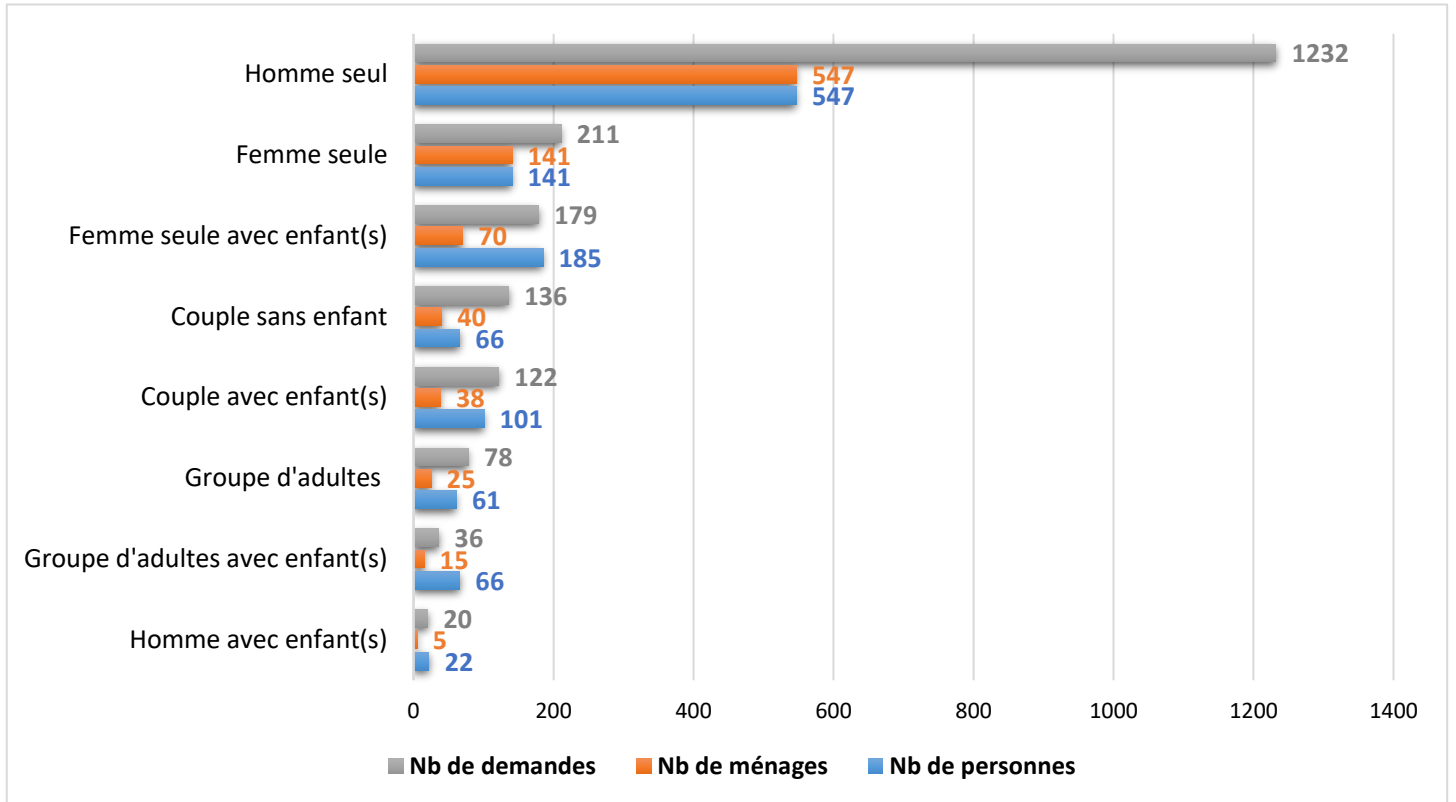
REPARTITION DES REPONSES NEGATIVES DU 115 PAR MOIS



MOTIFS DES REPONSES NEGATIVES (en %)

Absence de places disponibles	56 %
Absence de place compatible avec la composition familiale	8 %
Personne ne relevant pas du 115	7 %
Information non renseignée	7 %
La personne s'est maintenue dans le l'hébergement	6 %
Refus de la proposition par l'utilisateur	4 %
Autre motif	3 %
La personne a trouvé une autre solution	3 %
Refus du 115 lié au comportement	2 %
Absence de moyen de transport	2 %
Statut administratif de la personne	1 %
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur	1 %

TYPOLOGIE DES MENAGES AYANT RECU UNE REPONSE NEGATIVE



4.4 Bilan de l'activité SIAO urgence-115 en 2018

En 2018, le SIAO a centralisé **9 613 demandes** d'hébergement d'urgence, représentant 1466 ménages distincts, soit **2 031 personnes** différentes

Nous pouvons constater une **augmentation de 150%** des demandes entre l'année 2017 et 2018.

Néanmoins si cette comparaison se fait, non pas sur les demandes, mais sur le nombre de ménages, cette augmentation est moins conséquente mais néanmoins importante puisque de 22%.

- **Répartition des demandes par mois** : il y a en moyenne 800 demandes par mois avec un pic sur le premier trimestre : 921 demandes en moyenne (augmentation de 242% par rapport au premier trimestre 2017 ou seulement 269 demandes en moyenne avaient été recensées).
- **Places vacantes urgence** : En moyenne sur l'année 2018, il y a un peu plus de 1 place disponible par jour mises à disposition du 115 (45% de moins qu'en 2017) ; 45% sont des places dédiées aux hommes ; 35% aux femmes et 20% sont mixtes. 49% des places disponibles étaient situées sur Narbonne, 36% sur Limoux, 9% sur Castelnaudary et 6% sur Carcassonne.

Sur l'ensemble des demandes, 71% des personnes appelaient de la ville de Carcassonne, 19% de Narbonne, 7% de Limoux, 3% de Castelnaudary.

- **Appels 115** : Le 115 est un numéro gratuit fonctionnant toute l'année 24h/24. 85% des appels au 115 sont passés par l'utilisateur lui-même, 11% par les partenaires sociaux du département.
- **Lieu où le ménage a dormi la veille** : Nous pouvons noter que seulement 12% des personnes étaient la veille de leur appel en logement autonome ou hébergées par des tiers ou de la famille. Et 72% des appelants n'avaient déjà aucune solution d'hébergement ou se trouvaient en hébergement précaire et/ou transitoire (16% de Non renseigné).
- **Typologie des ménages** : les personnes isolées représentent 38% des demandeurs (contre 58% en 2017). L'augmentation du nombre de demandes des familles avec enfants s'explique par des appels hebdomadaires au 115 pour des demandes de réitération de prise en charge hôtelière pour ce public là (avec souvent des prises en charge très longue pouvant durer plus d'une année pour certains ménages relevant du BOP303).
- **Réponses SIAO urgence-115** : La répartition des réponses est pour 75% d'attribution et 25% de refus (40% d'attribution et 60% de refus en 2017). Au sein de la région Occitanie, une demande débouche sur une attribution moins d'une fois sur deux.
 - **Attributions** : 79% des attributions ont été faites via une prise en charge hôtel. La part des demandes dirigées vers ce dispositif de mise à l'abri en 2018 est très importante et représente une hausse de 31% en comparaison à 2017. Cette

donnée explique en partie la hausse des réponses positives en 2018. En France, faute d'un parc suffisant et adapté particulièrement pour les familles, le recours à l'hôtel n'a cessé de croître ces dernières années. Depuis 2010, le nombre de places d'hébergement financées dans des hôtels a augmenté de 251 %.

- **Réponses négatives** : 66% des refus (71% en 2017) ont été motivés par une absence de place disponible ou adaptée à la composition familiale et/ou à la zone géographique du demandeur. En Occitanie, le manque de place, et la justification pour 73% des refus.

Pour rappel, une personne/ un ménage peut être comptabilisé tant dans les attributions que dans les réponses négatives (ex : M. X fait appel au 115 en mars et est refusé par absence de place disponible, il rappellera en avril et sera orienté sur un dispositif d'urgence. Il sera alors enregistré dans les 2 catégories de réponses 115).

- Composition familiale en fonction des réponses 115 : Au niveau de la région, les demandes des personnes isolées débouchent en moyenne plus souvent sur une attribution d'hébergement – comparativement aux autres ménages. Cette situation est toutefois très contrastée selon les territoires. Mais régionalement, les taux d'attributions restent particulièrement à la peine pour les familles avec enfants et les couples.

Dans l'Aude, cette analyse est davantage nuancée : comme l'indique le tableau des répartitions des attributions par type d'hébergement, le SIAO-115 fait régulièrement appel aux hôtels pour héberger les personnes définies comme « vulnérable » lorsqu'il n'y a pas de places disponibles et/ou adaptées en HU.

NB : Concernant les données SIAO-115, l'ensemble de ces chiffres ont été extraits via le logiciel ProGdis et SI-SIAO 115. La notion de « double compte » représente une part des personnes et ménages recensés (mais à ce jour il n'est pas possible de distinguer et différencier les personnes ayant eu des réponses positives et également négatives ; ces situations seront donc enregistrées dans les deux catégories).

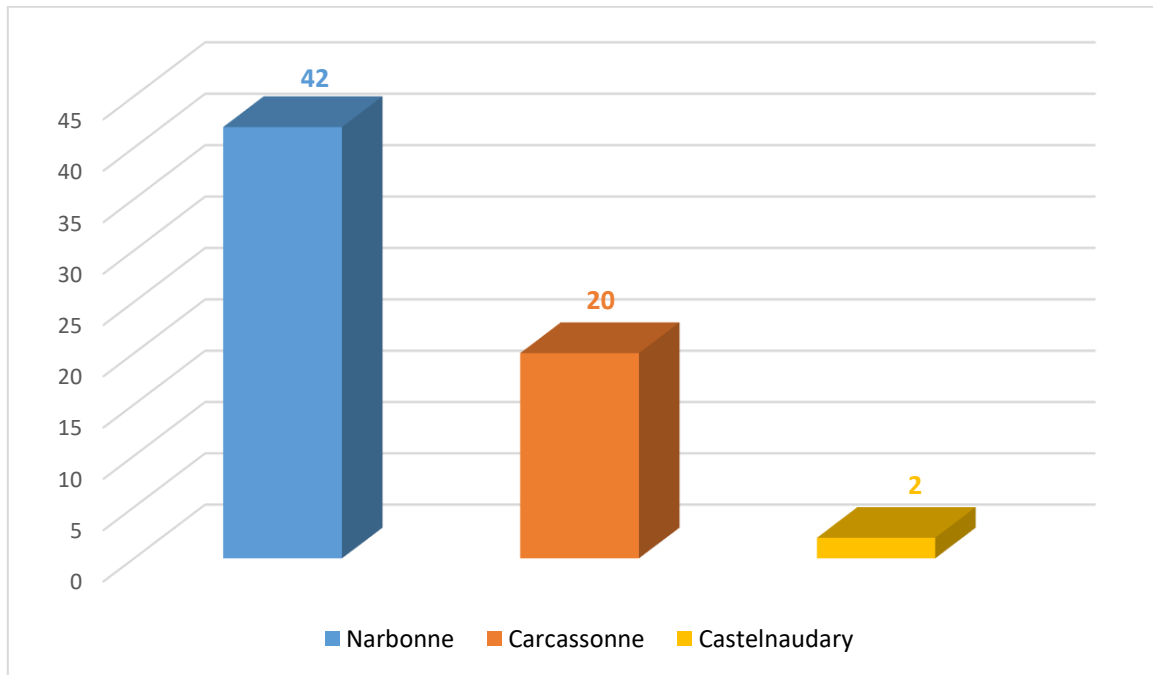
4.4.1 - Données Croix Rouge

4.4.1.1 - Période hivernale du 1^{er} janvier au 31 mars 2018

- **Janvier : 64 personnes signalées** ; soit 61 appels au SIAO-115 (3 couples)

Le SIAO a eu confirmation que la personne motivant l'appel avait été trouvée par la Croix Rouge pour : **41 personnes** (*pas de retour par ville*)

NOMBRE D'APPELS AU 115 (*par ville*)



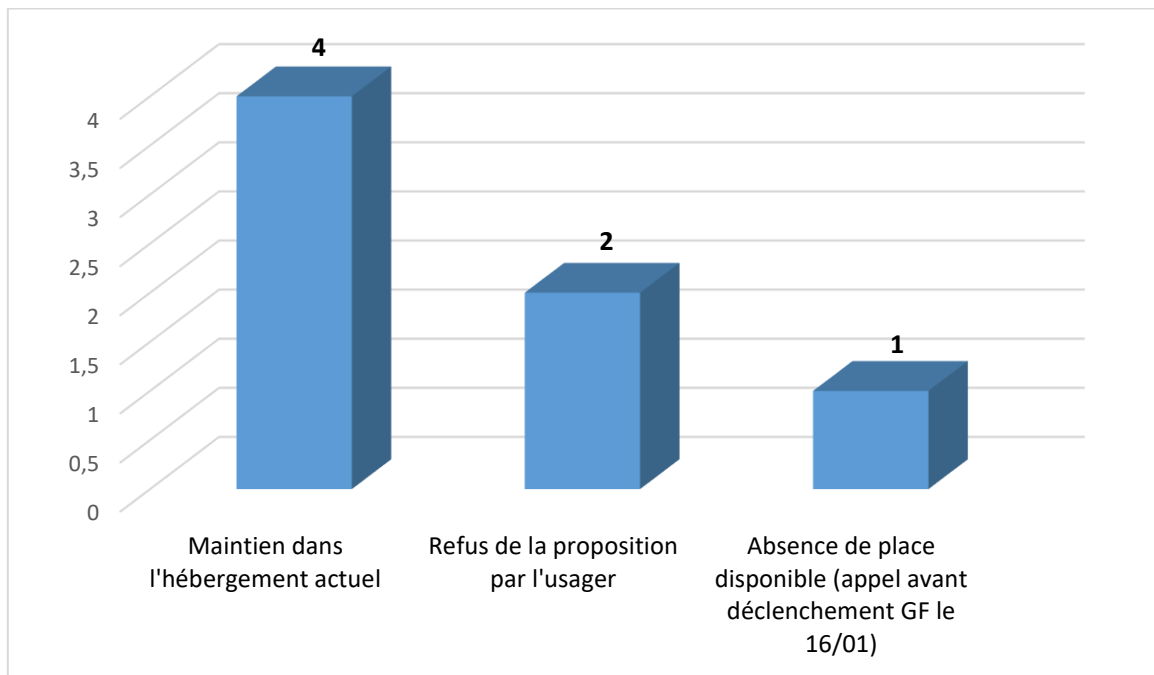
Dont période de Grand Froid : Du 16 au 19 janvier inclus (avec ouverture de 2 gymnases sur Carcassonne et Narbonne)

45 attributions/orientations ; représentants 40 personnes différentes (38 hommes/2 femmes iso), soit **76 nuitées** :

- **Croix Rouge Carcassonne : 10 personnes** différentes orientées, soit **17 nuitées** GF
- **Croix Rouge Narbonne : 15 personnes** différentes (dont 1 inclus également dans AUA Narbonne), soit **16 nuitées** GF
- **AUA Limoux : 6 personnes** différentes (dont 1 inclus dans Croix Rouge Carcassonne + 1 inclus CHU AUA Carcassonne), soit **18 nuitées** GF (2 personnes toujours en cours d'hébergement)
- **AUA Carcassonne : 5 personnes** différentes (dont 1 inclus AUA Limoux), soit **11 nuitées** (2 personnes toujours en cours d'hébergement)
- **AUA Narbonne : 7 personnes** différentes (dont 1 inclus Croix Rouge Narbonne), soit **14 nuitées** (2 personnes toujours en cours d'hébergement)

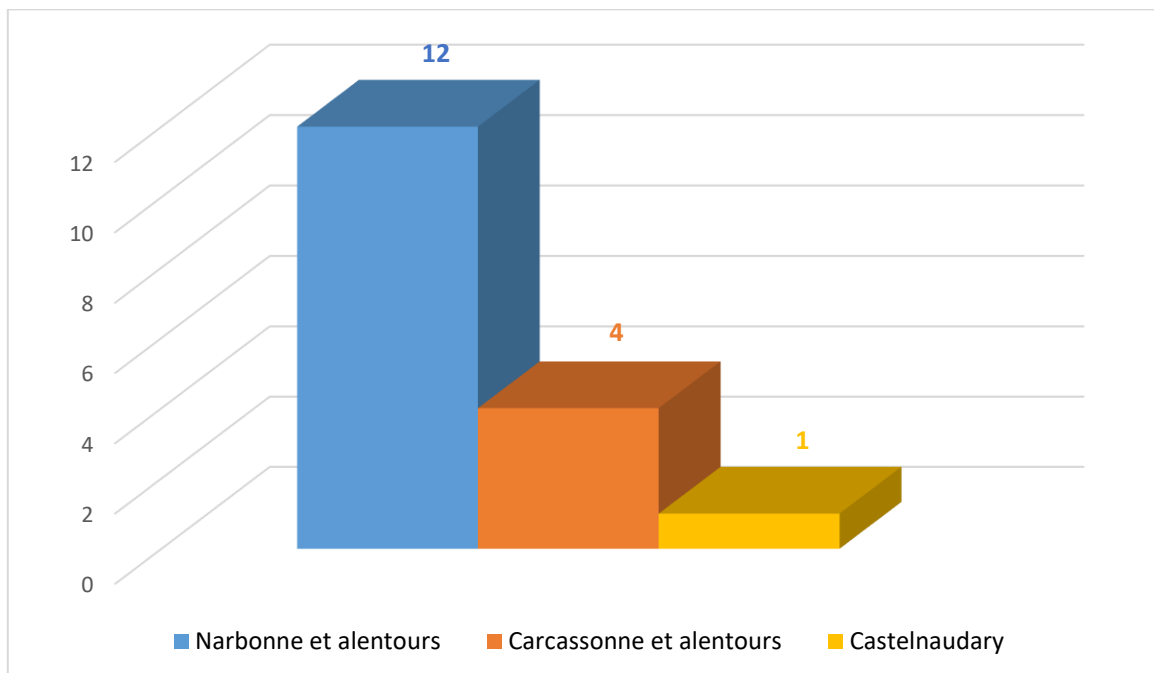
Du 16 au 19 janvier inclus : 7 refus

MOTIF DU REFUS (en nb)



Le 115 a demandé à la maraude/Samu social de la Croix Rouge d'intervenir à **17 reprises**

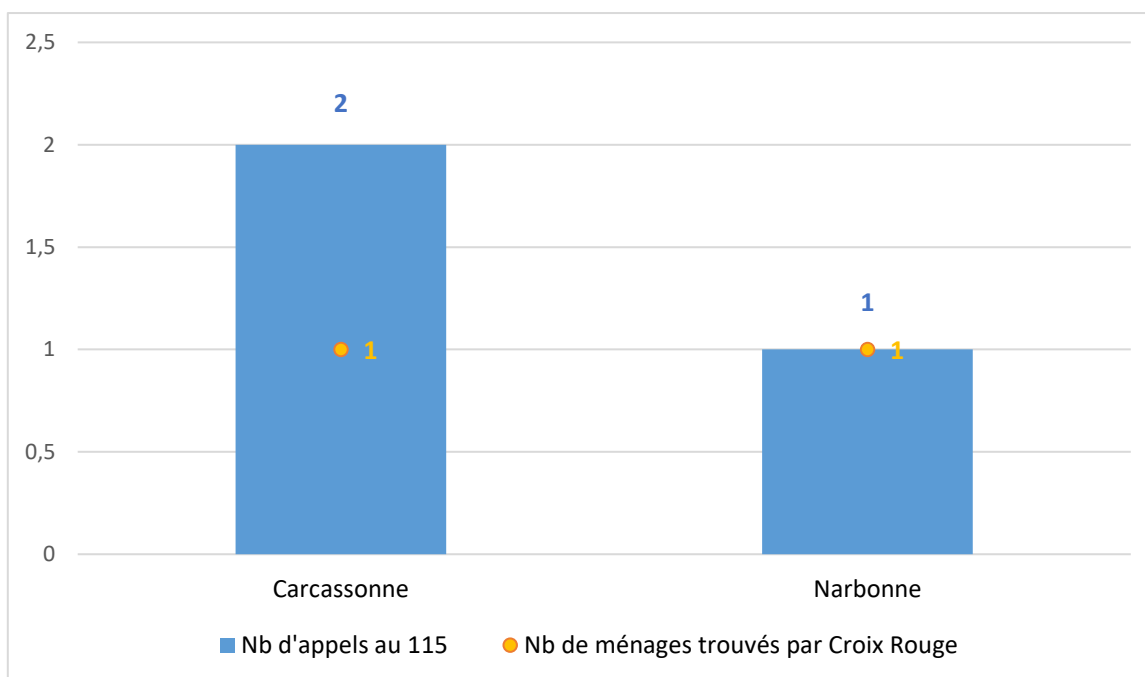
NOMBRE D'INTERVENTION MARAUDE/SAMU SOCIAL (par ville)



- **Février : 6 personnes signalées** ; soit 3 appels SIAO-115 (une famille de 4 personnes)

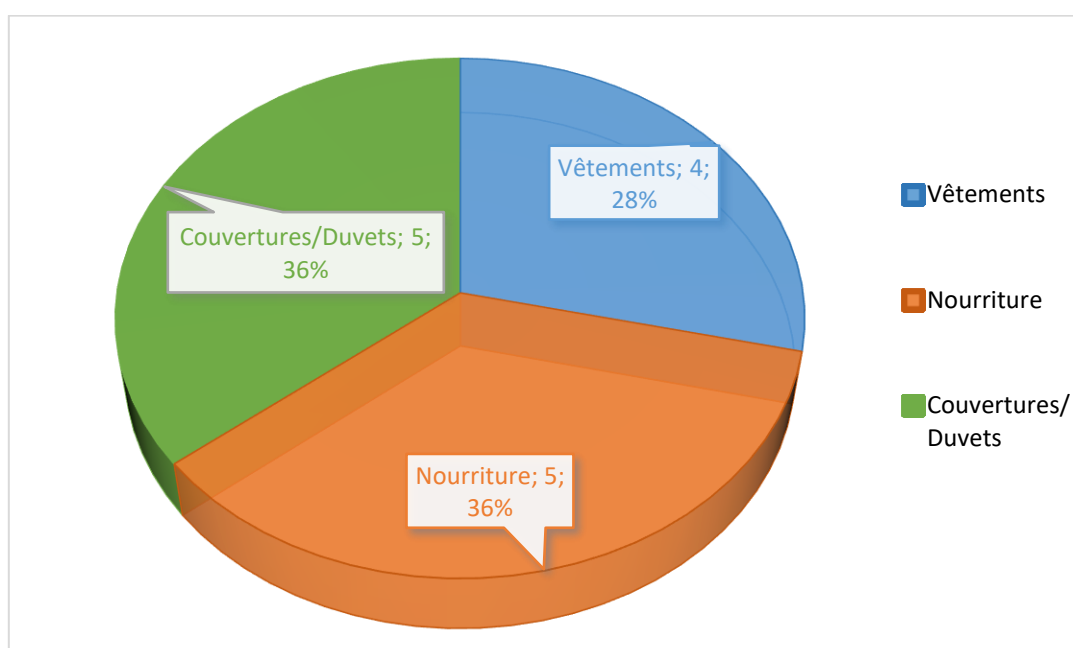
Le SIAO a eu confirmation que la Croix Rouge a trouvé la personne pour **5 personnes**

NOMBRE D'APPELS AU 115 / NOMBRE DE MENAGES TROUVES (par ville)



Demande de prestation formulée lors de l'appel au 115 (certaines demandes cumulent plusieurs souhaits) : **14 demandes**

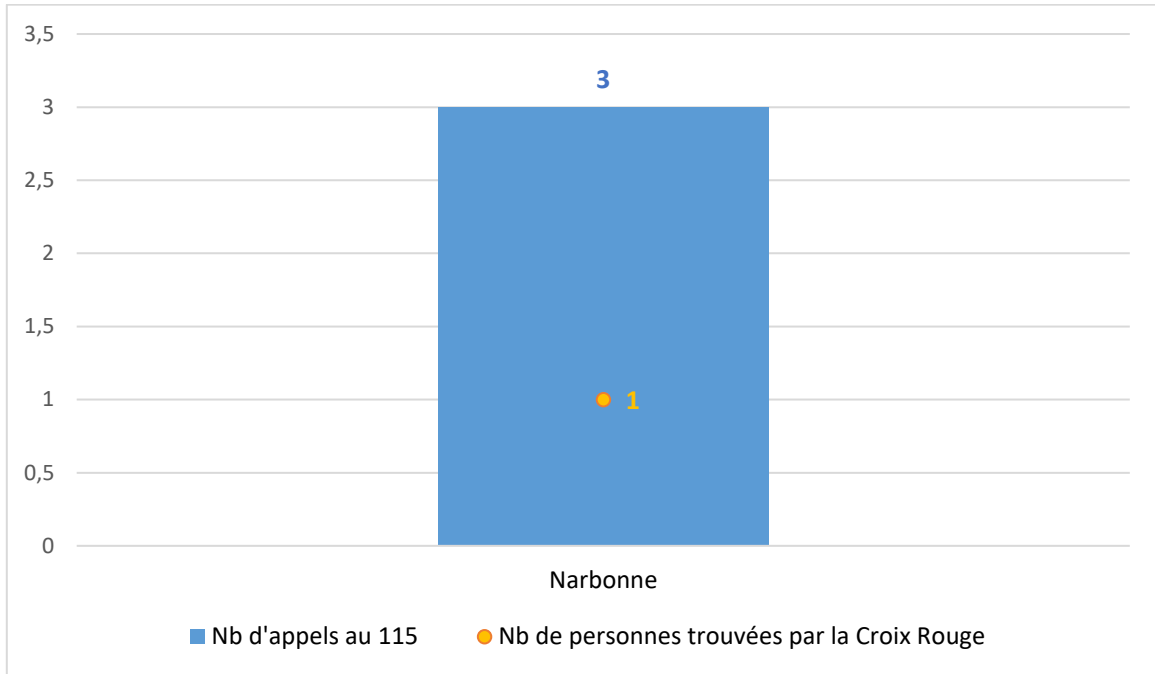
TYPE DE DEMANDE DE PRESTATION AU 115 (en nombre, en %)



- **Mars : 2 personnes signalées** ; pour 3 appels SIAO-115

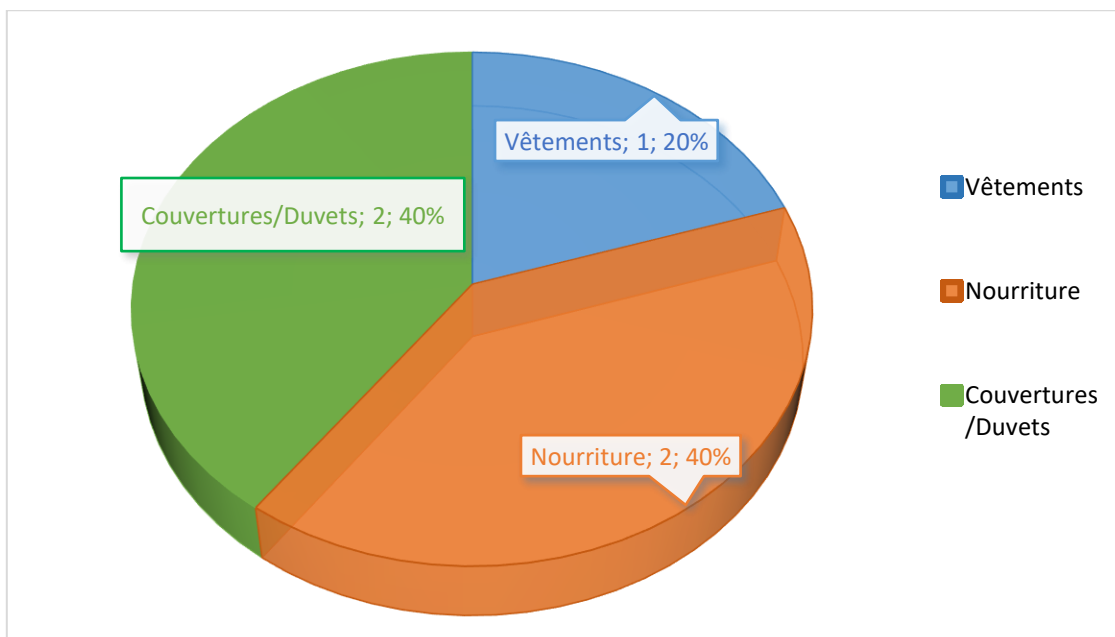
Le SIAO a eu confirmation que la personne avait été trouvée par la Croix Rouge pour : **1 personne**

NOMBRE D'APPELS AU 115 / NOMBRE DE PERSONNES TROUVEES (par ville)



Demande de prestation formulée lors de l'appel au 115 (certaines demandes cumulent plusieurs souhaits): **5 demandes**

TYPE DE DEMANDE DE PRESTATION AU 115 (en nombre ; en %)

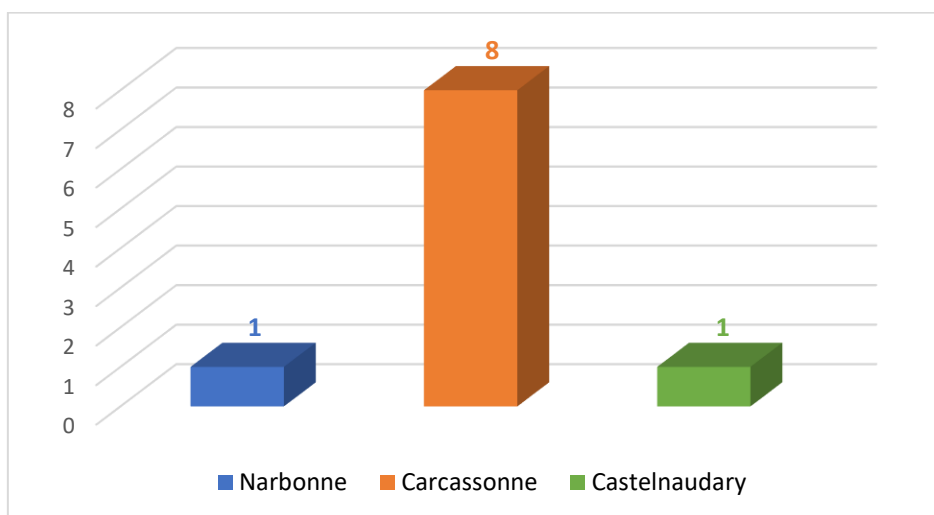


4.4.1.2 - Période hivernale du 1^{er} novembre au 31 décembre 2018

- **Novembre : 0 personnes signalées** ; soit 0 appels SIAO-115
- **Décembre : 12 personnes signalées** ; soit 10 appels au SIAO-115 (dont 2 couples)

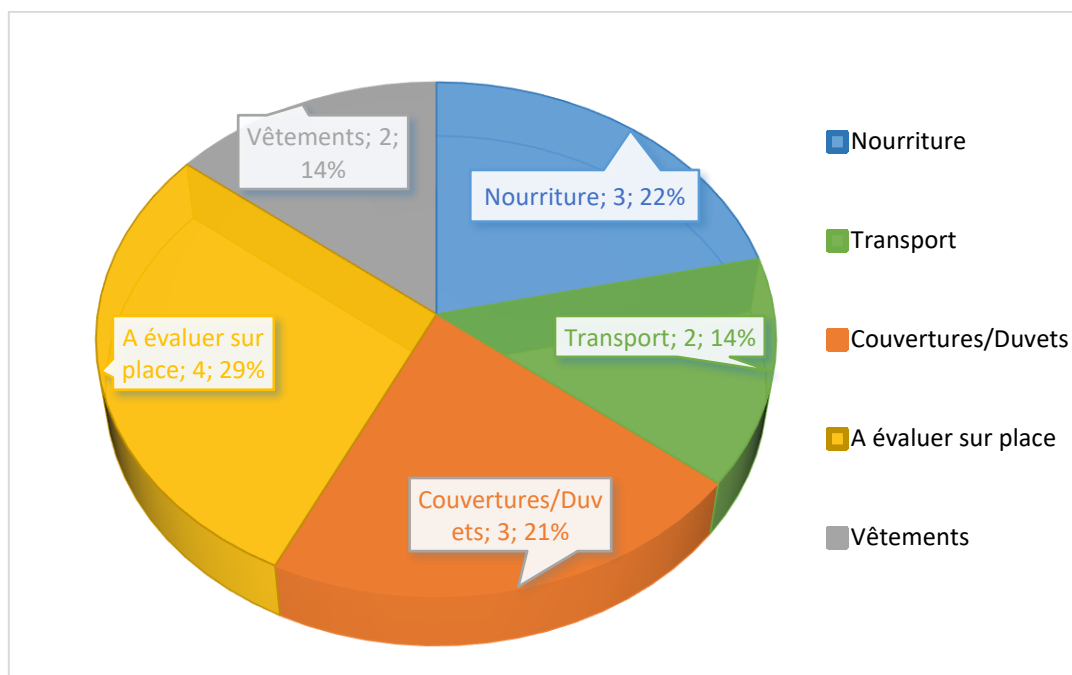
Le SIAO a eu confirmation que la personne avait été trouvée par la Croix Rouge pour : **0 personne**

NOMBRE D'APPELS AU 115/VILLE



Demande de prestation formulée lors de l'appel au 115 (certaines demandes cumulent plusieurs souhaits : **14 demandes**

TYPE DE DEMANDE DE PRESTATION AU 115 (en nombre ; en %)



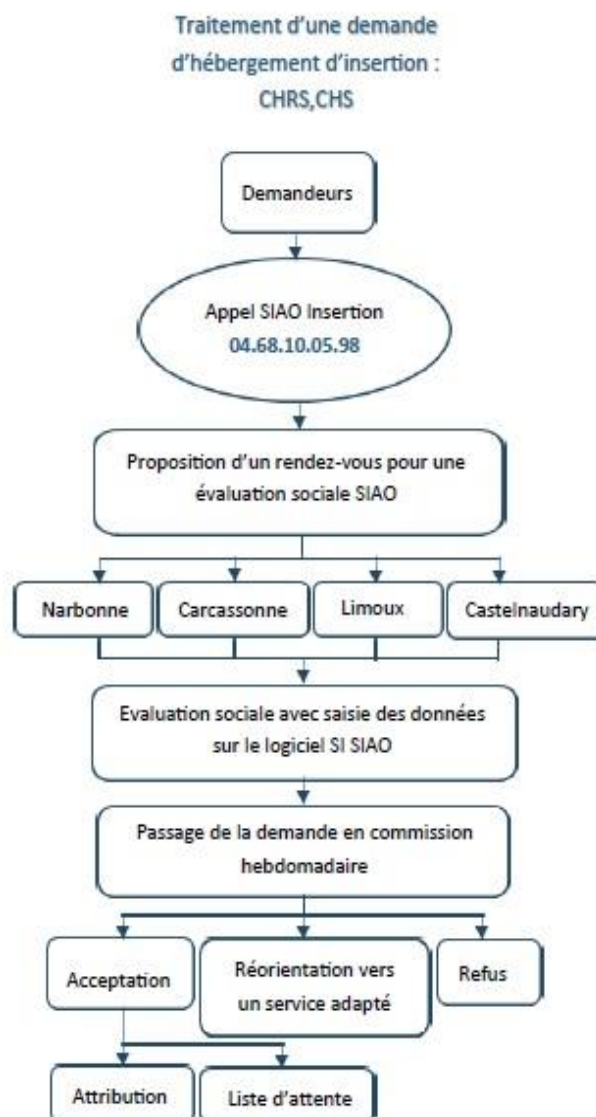
SIAO HEBERGEMENT

5. SIAO hébergement

Le SIAO hébergement existe depuis 2011 dans l'Aude, et centralise l'ensemble des demandes d'hébergement en CHRS et CHS.

Le SIAO hébergement s'articule autour d'une plateforme téléphonique pour les demandes du département, qui effectue un entretien sommaire puis oriente le demandeur sur la permanence SIAO la plus proche, afin d'instruire la demande grâce à un entretien d'évaluation. Les demandes hors département sont reçues par mail sur la boîte mail SIAO ou par courrier, grâce au formulaire de demande unique.

5.1.Traitement d'une demande SIAO hébergement



NB : Le travailleur social référent peut également enregistrer une demande directement sur SI SIAO. A la suite, un entretien au sein des permanences SIAO sera proposé à la personne afin de compléter la demande et présenter les structures.

Permanences des évaluations SIAO :

Carcassonne : Entretien le vendredi de 9h00 à 12h00 à Aude Urgence Accueil (19 place Joseph Poux)

Entretien le lundi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF (272 av. du Général Leclerc)

Narbonne : Entretien le mardi de 14h00 à 17h00 à Aude Urgence Accueil (av. de Gruissan)

Entretien le jeudi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF (9 bd Maréchal Joffre)

Castelnaudary : Entretien le jeudi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF (62 av. Monseigneur Delangle)

Limoux : Entretien le mardi de 14h00 à 17h00 à Aude Urgence Accueil (Impasse de l'Amitié)

L'évaluation SIAO dure en moyenne une heure (en fonction de la situation), des informations complémentaires peuvent être demandées (avec autorisation du demandeur) aux partenaires référents.

Les travailleurs sociaux des permanences SIAO sont du personnel éducatif mis à disposition par AUA et l'ADAFF, et jouent un rôle prépondérant dans le fonctionnement du SIAO hébergement, ils accueillent, conduisent un entretien d'évaluation de la situation du demandeur, écoutent, enregistrent informatiquement (jusqu'au 31 mai 2018 sur le logiciel ProGDis puis ensuite sur SI SIAO), et orientent les demandes en fonction des besoins et de l'attente de la personne, en binôme avec l'infirmier SIAO lorsqu'une problématique de santé est constaté lors de l'appel au SIAO. La décision de la commission est basée sur les écrits consécutifs à l'entretien d'évaluation, les documents annexes apportés par les partenaires, ainsi que sur la préconisation d'orientation du travailleur social.

5.2. Commission SIAO hébergement

La commission SIAO hébergement se réunit une fois par semaine

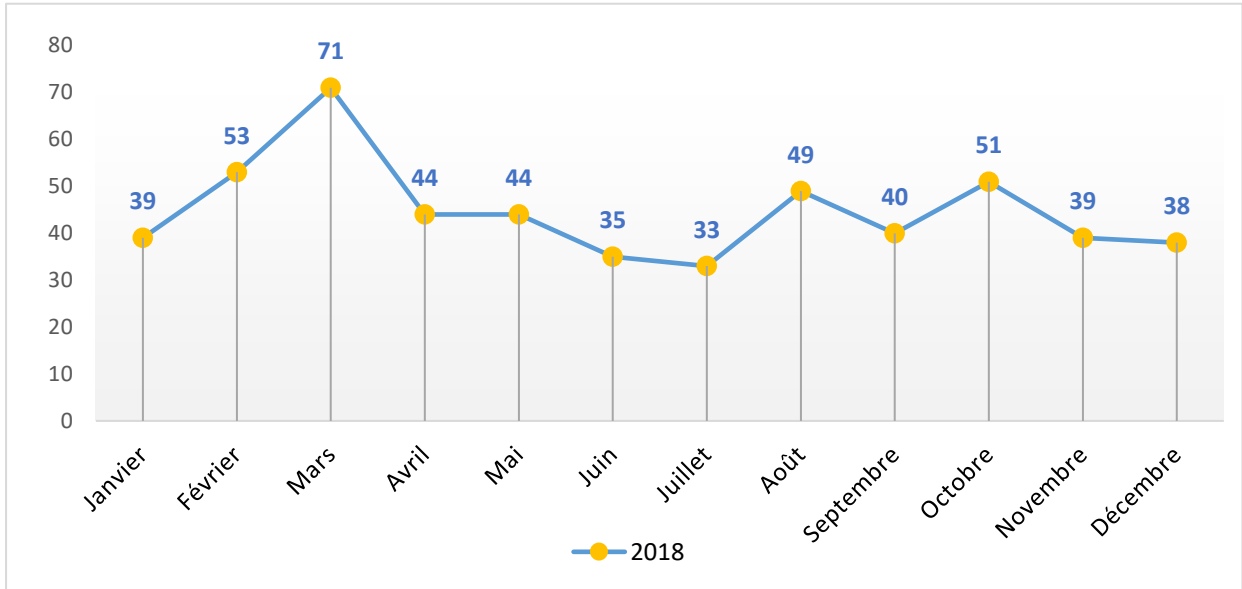
- **Membres** : Sont présents l'ensemble des représentants des dispositifs de l'hébergement : CHRS et CHS ; ainsi que le DDCSPP, et le SIAO. Lors de situations particulières, peuvent être invités les référents sociaux des personnes en demande, afin d'échanger plus en détails.
- **Nombres** : 52 commissions en 2018.
- **Missions** : La commission se réunit tous les jeudis après-midi. Elle permet l'étude de l'ensemble des demandes formulées lors des permanences ainsi que celles réceptionnées directement par le SIAO correspondant à de l'hébergement avec accompagnement éducatif. Un état des lieux des hébergements vacants est fait par chaque structure en amont, permettant des attributions lors de la commission.
- **Décisions** : Pour chaque demande la commission émet un avis, qu'il soit positif (attribution ou liste d'attente), refus, ou annulation de la demande (sur demande de la personne, ou classée sans suite car la personne ne s'est pas manifestée depuis au moins un mois).
- **Parcours d'une demande acceptée** : Si nécessaire, la commission peut aussi réorienter la demande sur des dispositifs qui lui semblent plus adaptés à la situation (autre volet du SIAO, autres structures...). Pour que la situation soit maintenue et réétudiée à chaque commission il est nécessaire que la personne ou, en cas d'impossibilité, le travailleur social référent, appelle ou envoie un mail au SIAO après chaque commission pour en connaître la décision et maintenir la demande. Après un mois écoulé sans nouvelles du demandeur, la demande est classée annulée « sans suite ».

De même, suite à l'attribution d'une place d'hébergement d'insertion, sans réponse de la personne, la place continuera à lui être réservée le temps d'une commission supplémentaire, puis, en l'absence de réponse, sera réattribuée lors de la commission suivante.

5.3. Données de l'observatoire SIAO hébergement

Le SIAO a reçu **536 demandes**, représentant **472 ménages** différents, soit **714 personnes** distinctes.

REPARTITION DES NOUVELLES DEMANDES INSRTUITES (par mois)

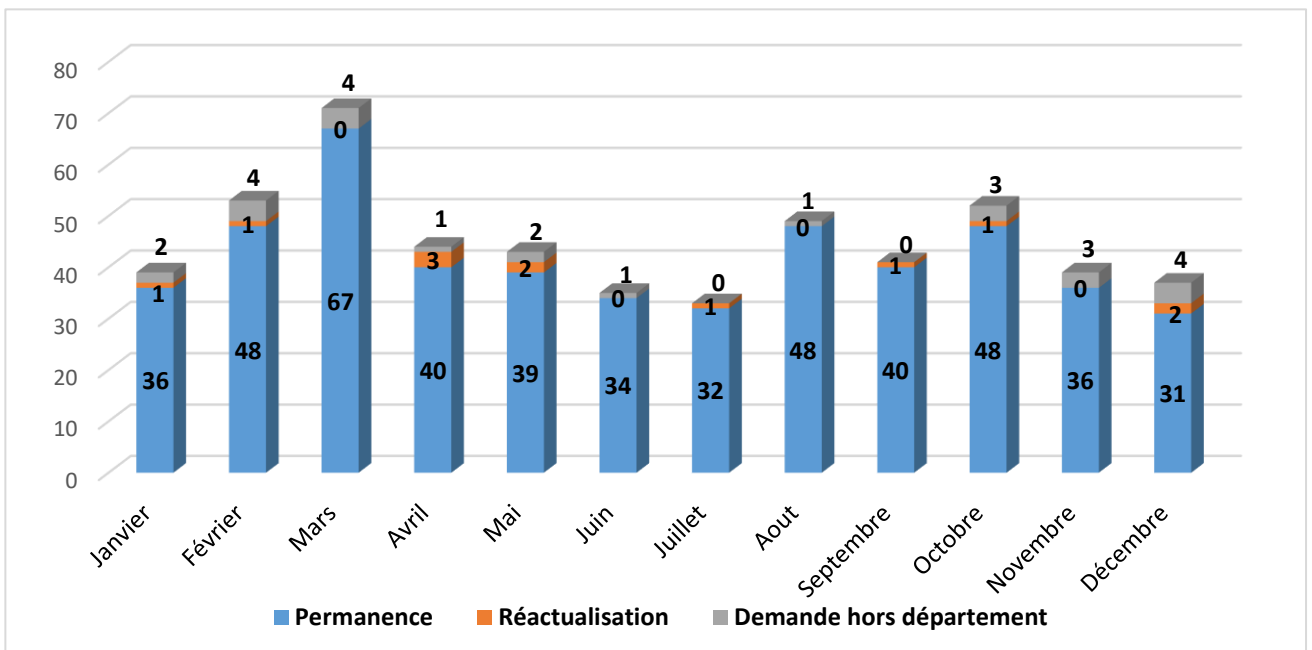


PROVENANCE DE LA DEMANDE

Permanence/ hors permanence

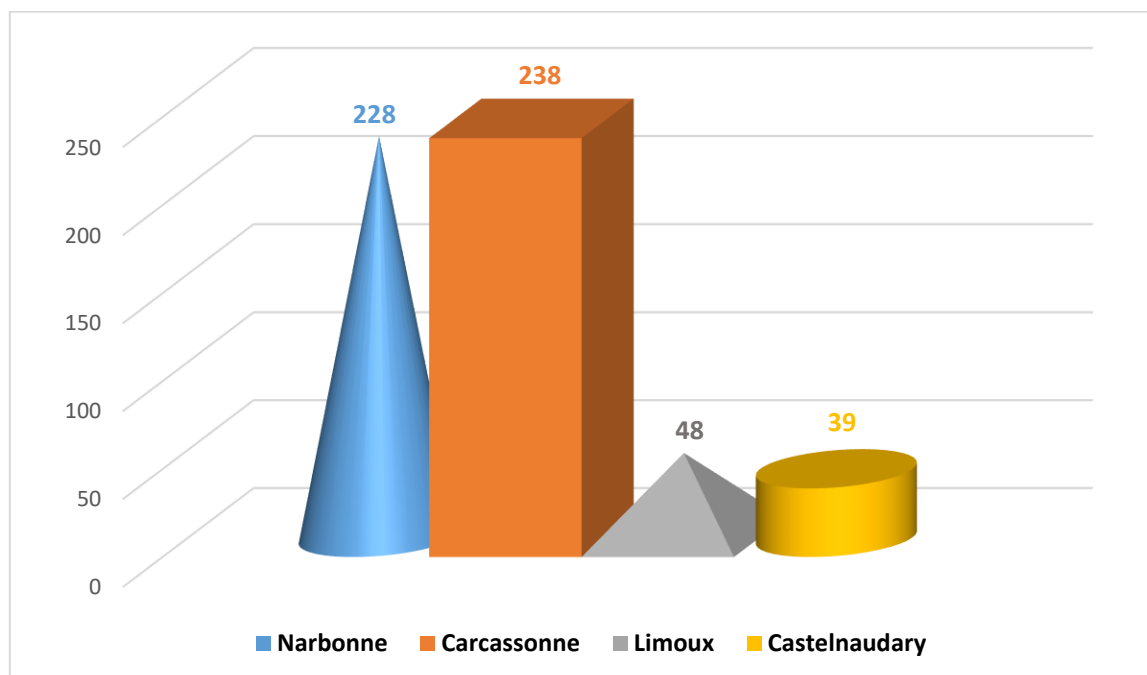
Total des demandes enregistrées via les permanences SIAO : **499**

Total des demandes enregistrées hors permanences (réactualisation, hors département, ...) : **37**



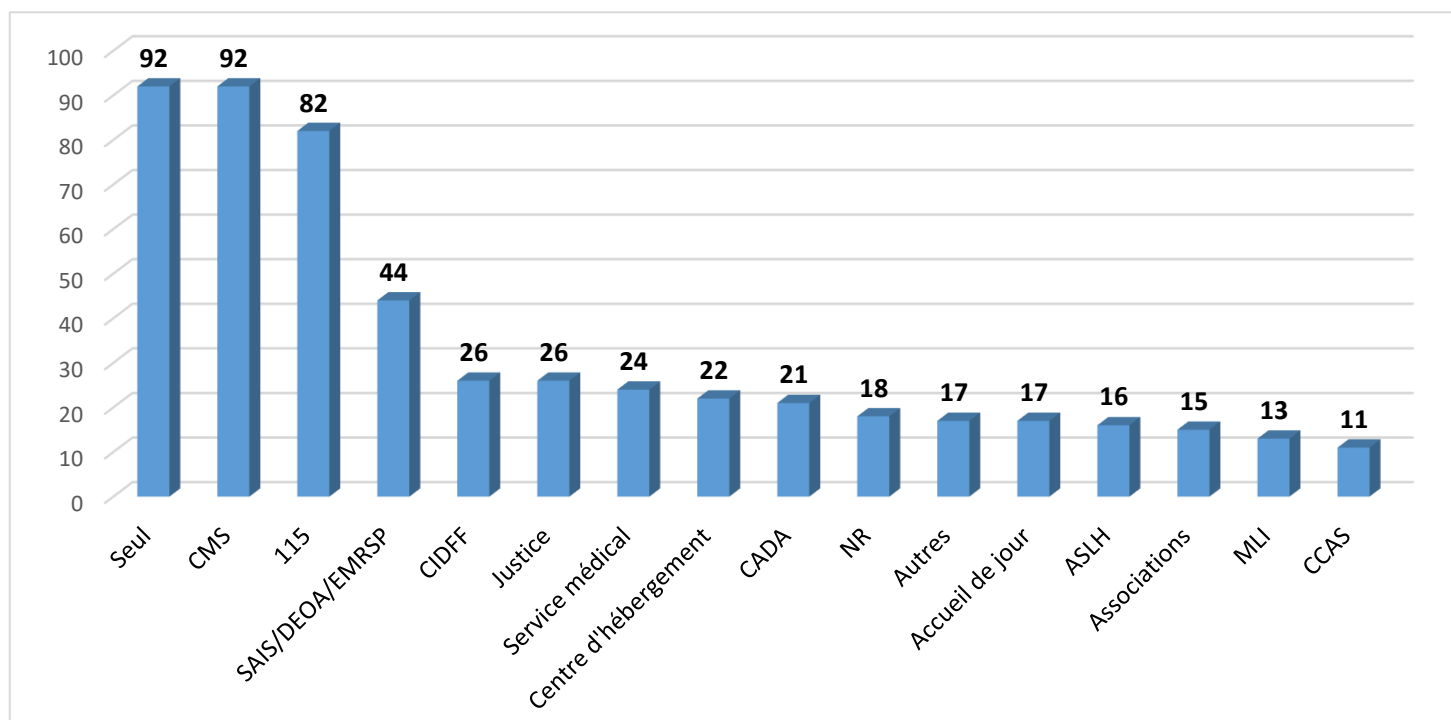
REPARTITION DES PERMANENCES SIAO PAR VILLES

Total de permanences programmées : 553

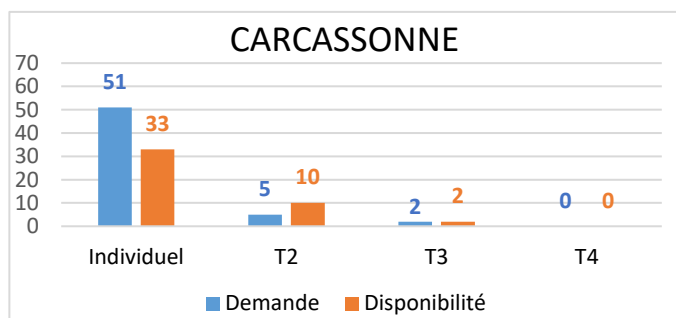


Une demande peut être inscrite sur plusieurs permanences SIAO (report d'entretien, nécessité de compléments d'informations donc nouvel entretien, ...).

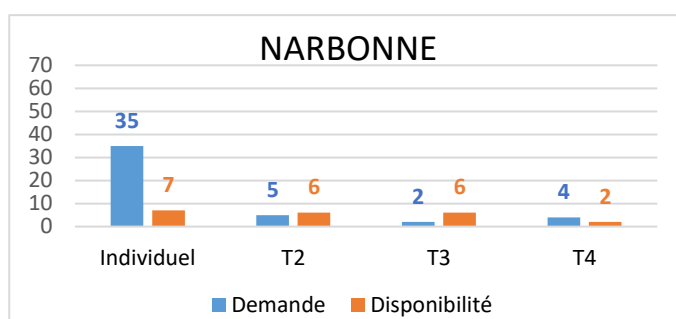
SERVICES ORIENTEUR DE LA DEMANDE AU SIAO (en nombre de demande)



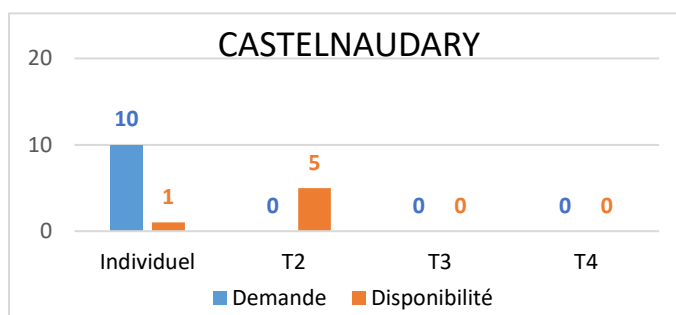
DEMANDES VALIDEES PAR VILLE ET TYPOLOGIE / PLACES DISPONIBLES LORS DE LA COMMISSION



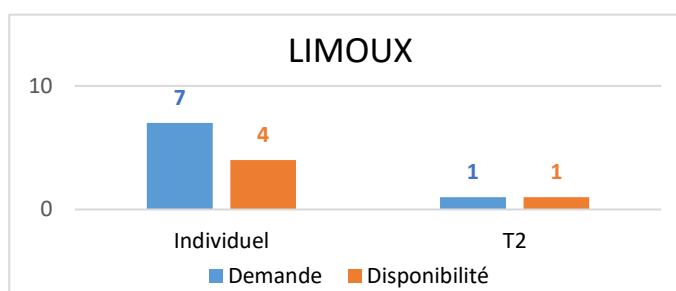
58 demandes portaient uniquement sur la ville de Carcassonne pour 45 hébergements disponibles. 33 places nécessitaient une prise en charge en CHRS « regroupé », et seulement 11 places en « regroupé » ont été mises à disposition des commissions SIAO hébergement + 28 en collectif.



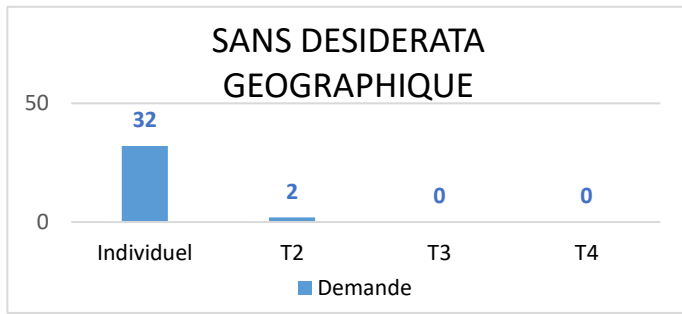
46 demandes portaient uniquement sur la ville de Narbonne pour 21 hébergements disponibles. 14 places nécessitaient une prise en charge en CHRS « regroupé », et seulement 5 places en « regroupé » ont été mises à disposition des commissions SIAO hébergement.



10 demandes portaient uniquement sur la ville de Castelnaudary pour 6 hébergements disponibles. 3 places nécessitaient une prise en charge en CHRS « regroupé », et 2 places en « regroupé » ont été mises à disposition des commissions SIAO hébergement.



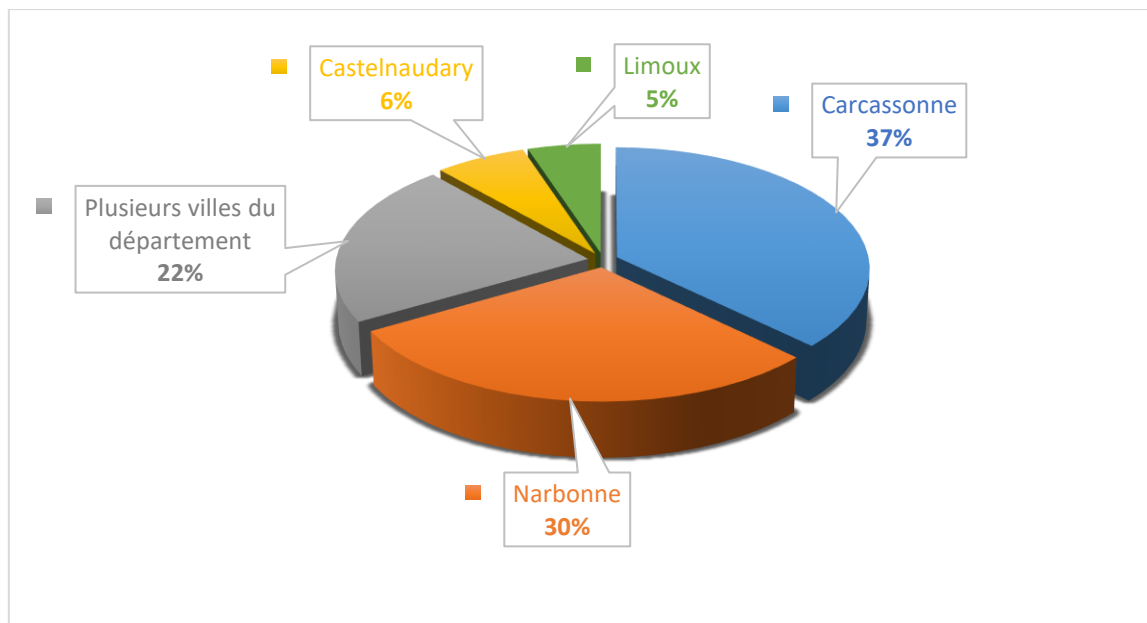
8 demandes portaient uniquement sur la ville de Limoux pour 5 hébergements disponibles. 4 places nécessitaient une prise en charge en CHRS « regroupé », et 4 places en « regroupé » ont été mises à disposition des commissions SIAO hébergement.



34 demandes n'avaient pas de desiderata géographique ou en tout cas acceptaient plusieurs villes, pour ces situations 17 nécessitaient une prise en charge en regroupé.

En 2018, le SIAO a centralisé **156 demandes** validées pour de l'hébergement d'insertion par la commission, et n'a recensé que 71 hébergements disponibles (dont 28 Collectif). A noter également que 70 demandes nécessitaient un dispositif CHRS « regroupé » soit pour 45% des demandes, pour seulement 22 logements disponibles.

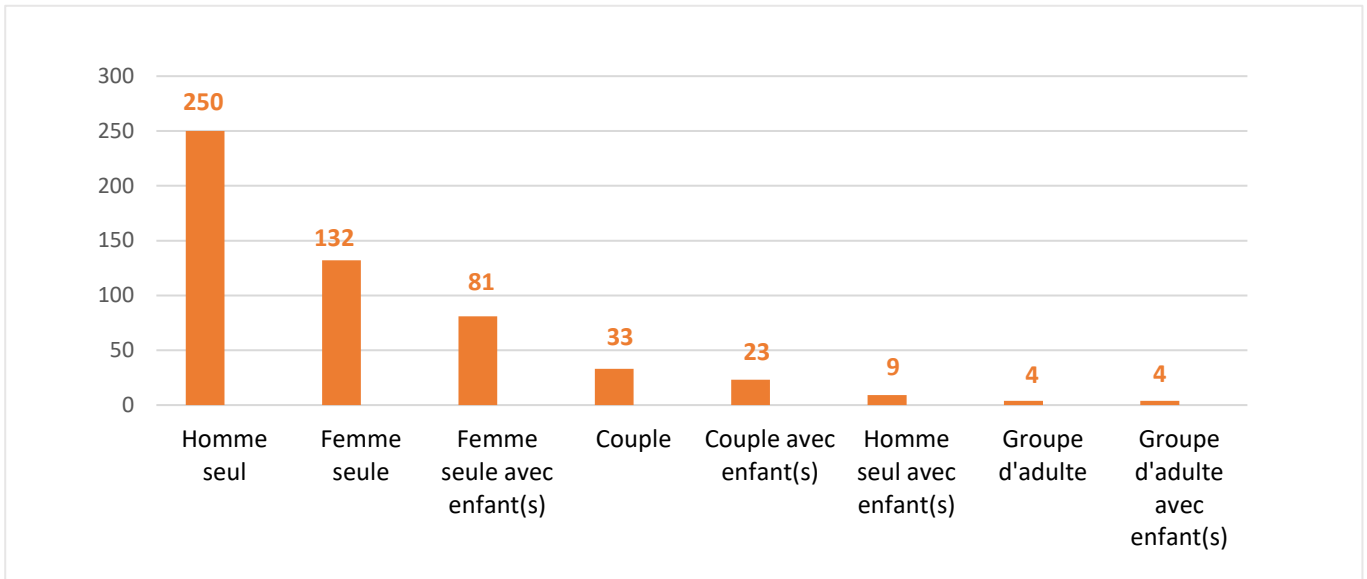
ZONE GEOGRAPHIQUE DEMANDEE PAR LE MENAGE



Pourcentages comptabilisés sur le nombre de demandes enregistrées et validées comme pouvant relever d'un dispositif d'hébergement d'insertion (les demandes refusées car ne correspondant pas au dispositif, réorientées, et les personnes qui ne se sont pas présentées à l'entretien ne sont pas intégrées à ces données). Calcul basé sur 156 demandes.

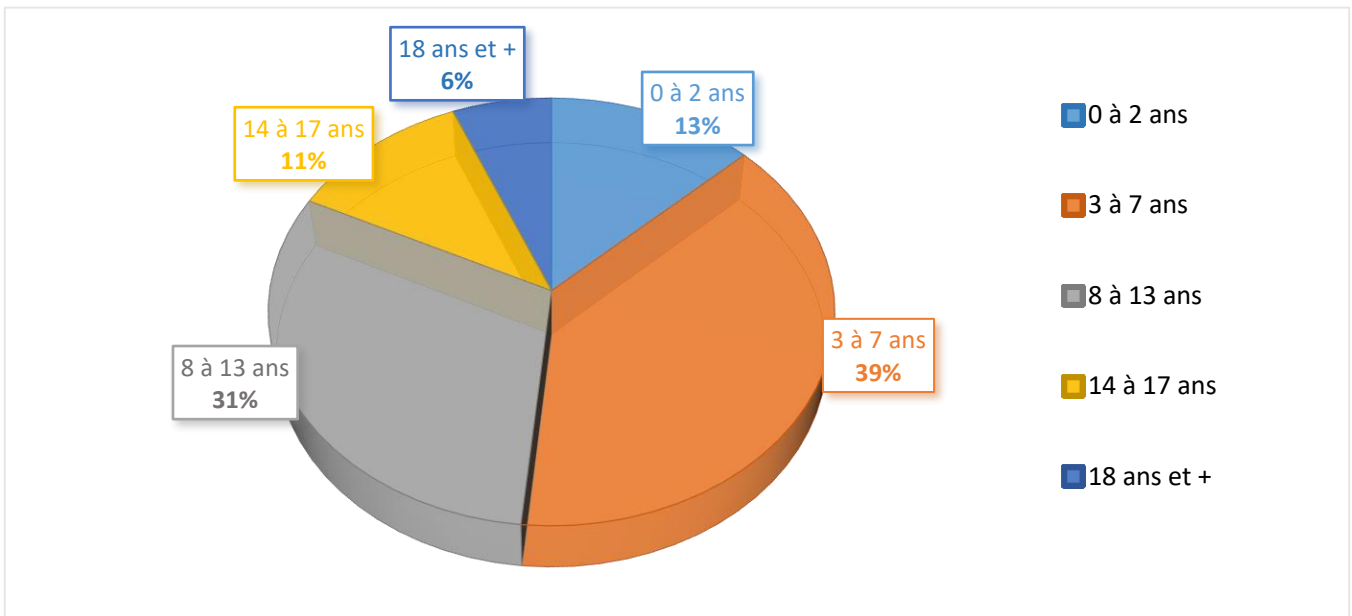
Caractéristiques du public en demande SIAO Hébergement

TYPOLOGIE DES MENAGES EN DEMANDE



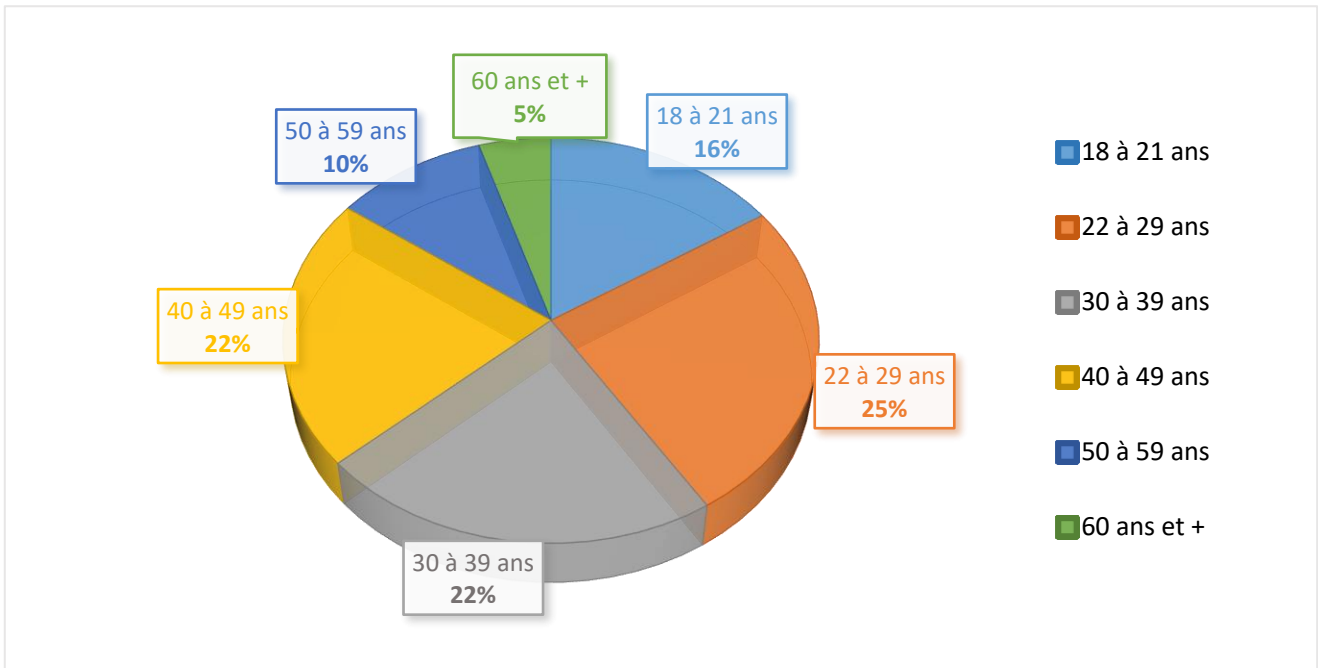
ÂGE DES ENFANTS (en %)

Total des enfants : **192**



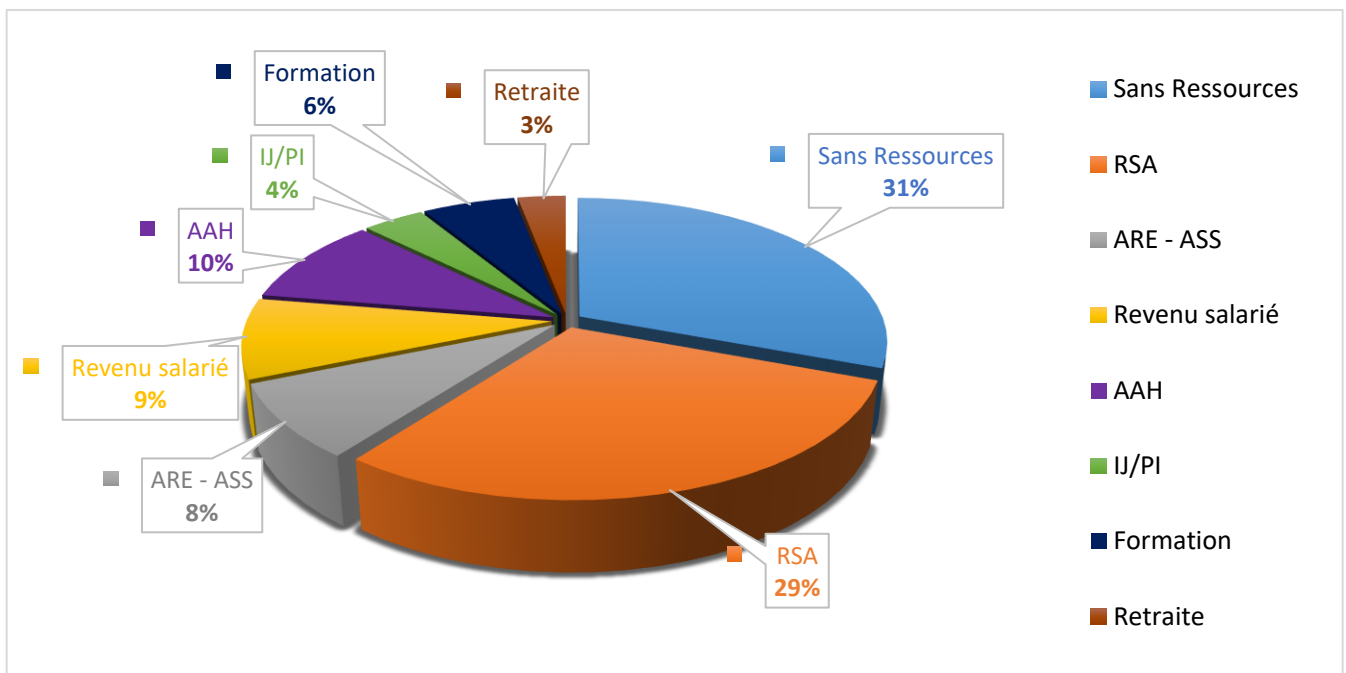
ÂGE DES ADULTES (en %)

Total des adultes : 522

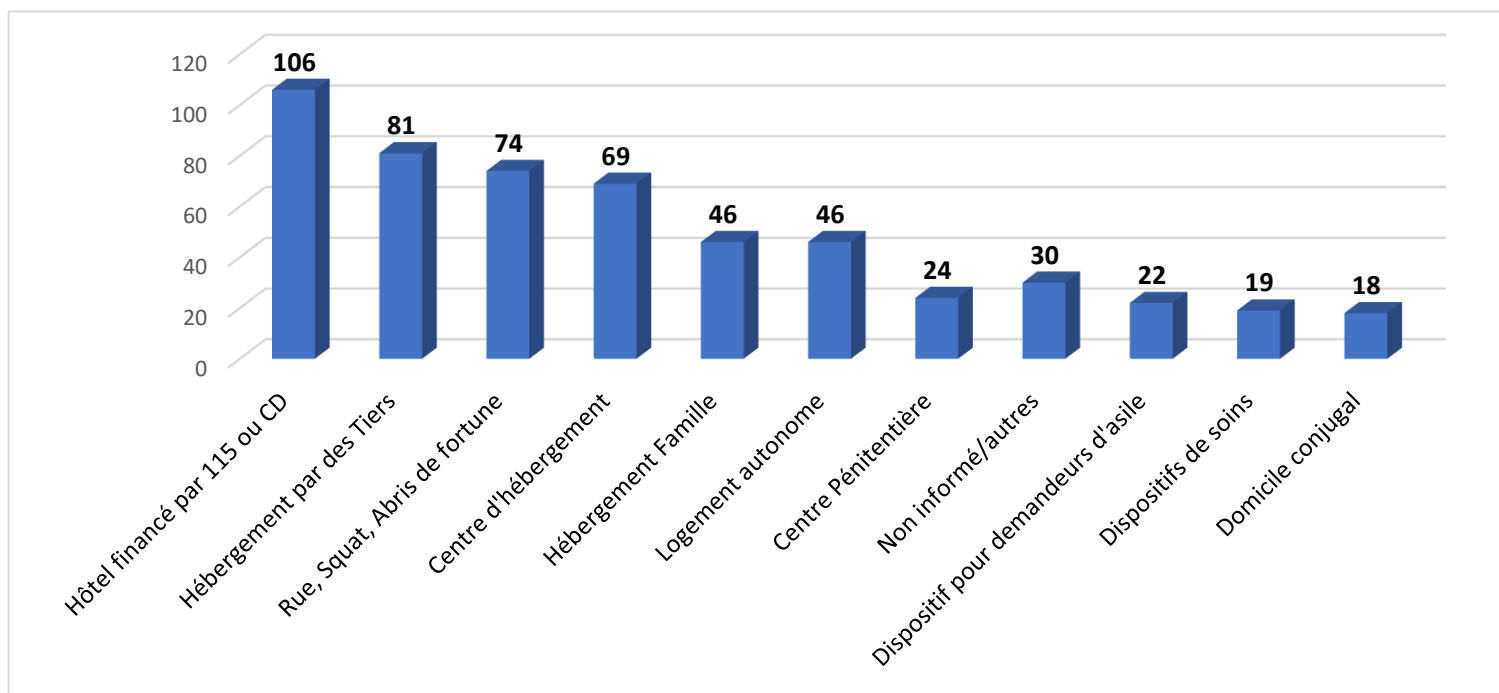


A noter sur le public « 18-21 ans », que 14 jeunes bénéficiaient dans l'année précédant leur demande au SIAO, d'une mesure d'accompagnement ASE par le Département (ce chiffre pourrait éventuellement être plus important, toutes les personnes ne nous ayant pas donné cette information, certaines personnes ne se sont pas présentées à l'entretien, ...).

RESSOURCES (au moment de la demande et en informations obtenues)

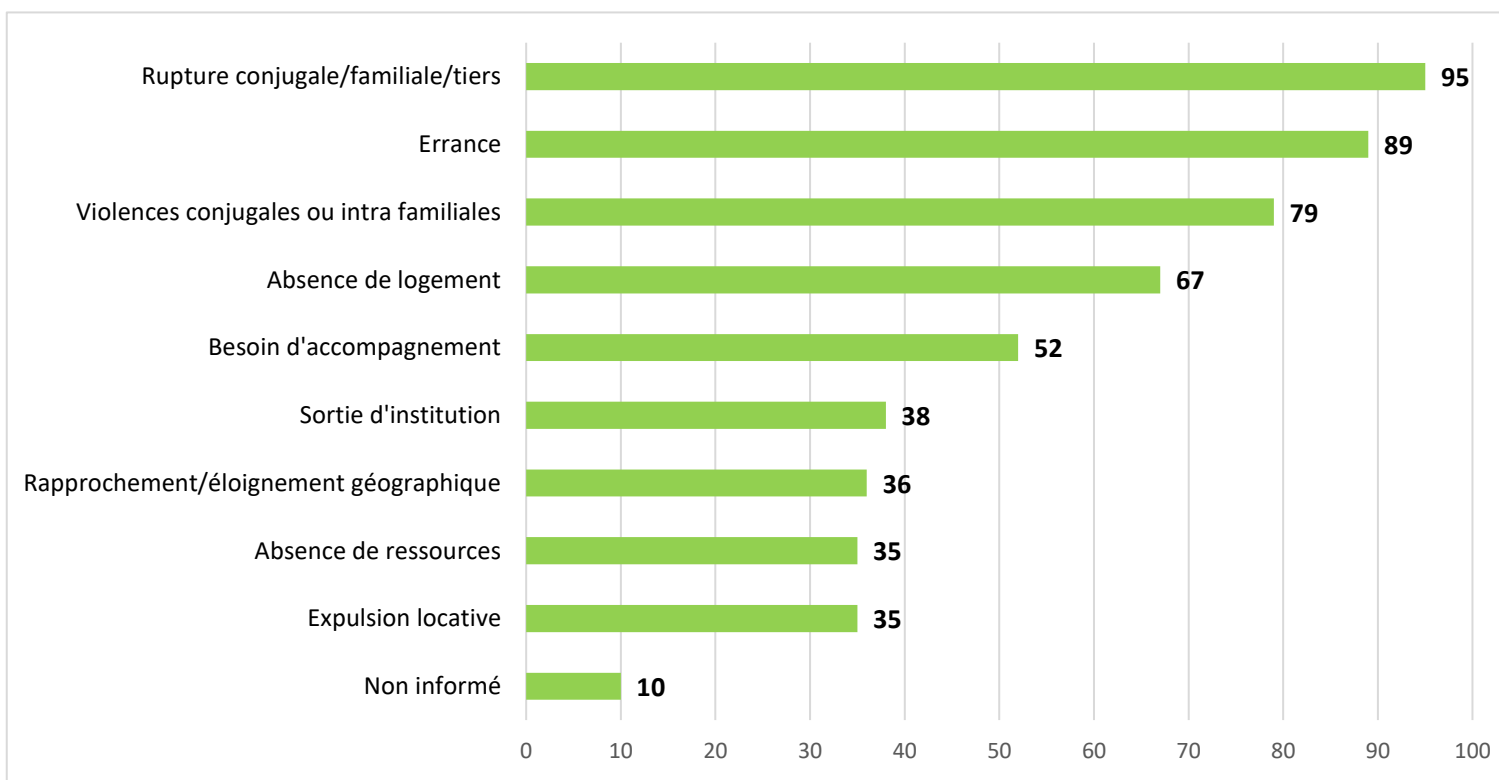


SITUATION RESIDENTIELLE A L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE



A noter que 246 ménages avaient fait appel au 115 au moins 1 fois dans l'année avant d'effectuer leur demande au SIAO. Cet élément montre une certaine forme d'urgence en lien avec la situation résidentielle pour au moins 52% des demandeurs (n'excluant pas pour autant les autres pouvant également être en situation d'urgence mais ne souhaitant et/ou ne connaissant pas le 115).

MOTIF PRINCIPAL DE LA DEMANDE AU SIAO



Etat de la demande

Nombre de demandes toujours en cours (sur liste d'attente ou en attente de la décision de la commission, au 31 décembre 2018) : **30**

La demande la plus ancienne attendait une orientation au 31/12/18, depuis 207 jours.

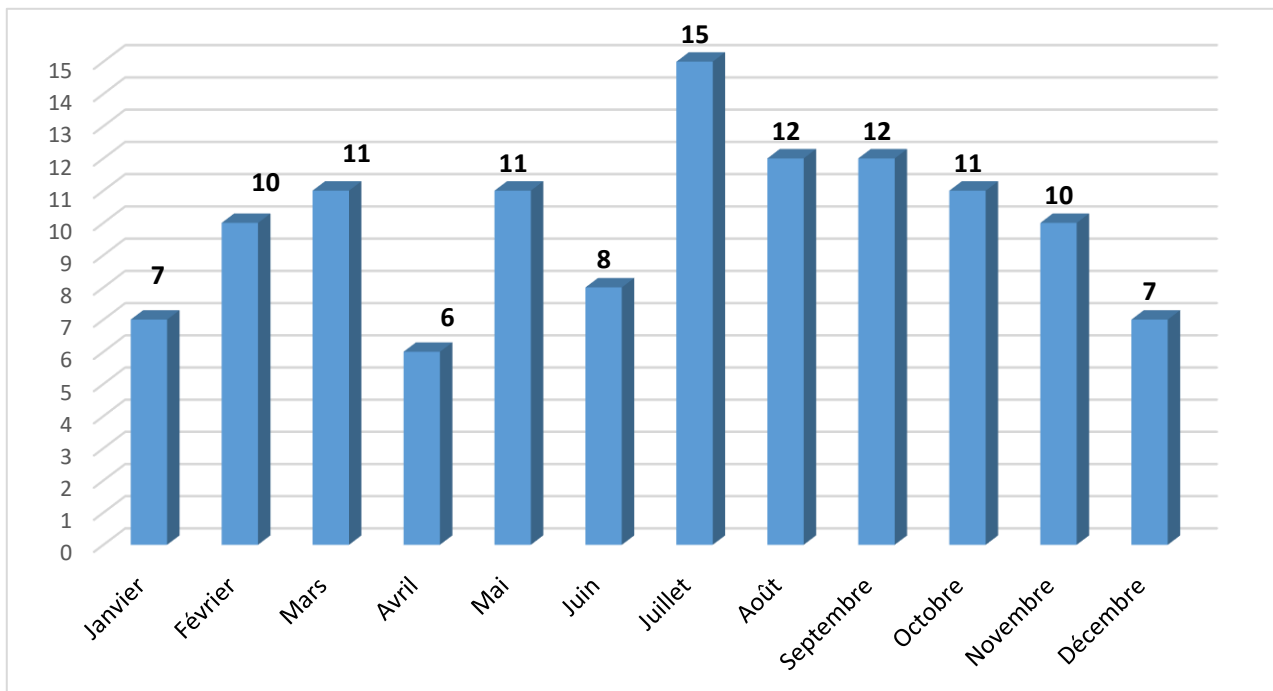
La demande la plus récente attendait une orientation au 31/12/18, depuis 1 jours.

Et moyenne les dossiers sur liste d'attente au 31/12/18 y étaient placés depuis 60 jours.

36 demandes ont été étudiées datant de l'année 2017.

DUREE MOYENNE ENTRE L'APPEL ET L'ENTRETIEN D'EVALUATION SIAO (en jour)

Durée moyenne d'attente entre l'appel et l'entretien SIAO : **10 jours**

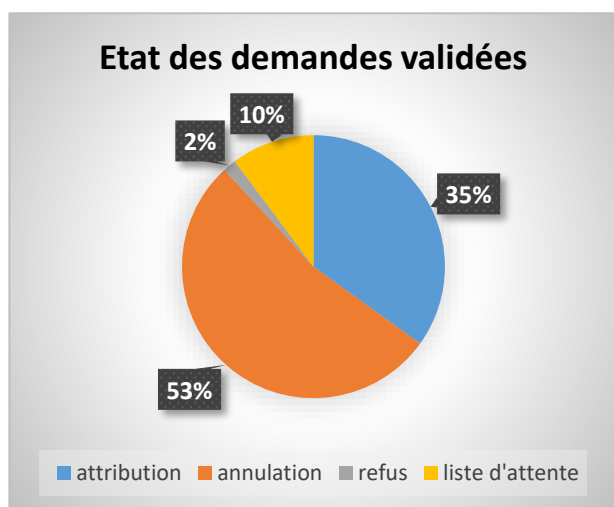


Demandes validées ; total : 156

REPARTITION DES DEMANDES ACCEPTEES PAR MOIS

Le SIAO11 a validé 156 demandes d'hébergement d'insertion, soit près de **29%** des demandes étudiées en 2018 + 30 demandes validées datant de l'année 2017.

Il est à noter qu'en 2017, 44% des demandes avaient été validées comme « adapté et cohérente » à un dispositif d'hébergement d'insertion, soit 168 demandes.

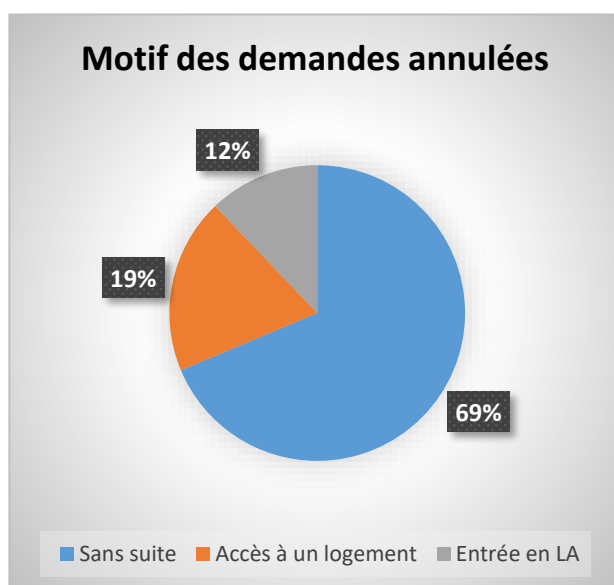


65 demandes ont débouché sur une prise en charge CHRS.

30 demandes sont encore sur liste d'attente ou en attente de décision de la commission.

3 refus au motif de nouvelles informations mettant en cause la décision de validité de la demande (besoin de soins, problèmes de comportement, modification du statut administratif).

Concernant les demandes validées puis annulées :



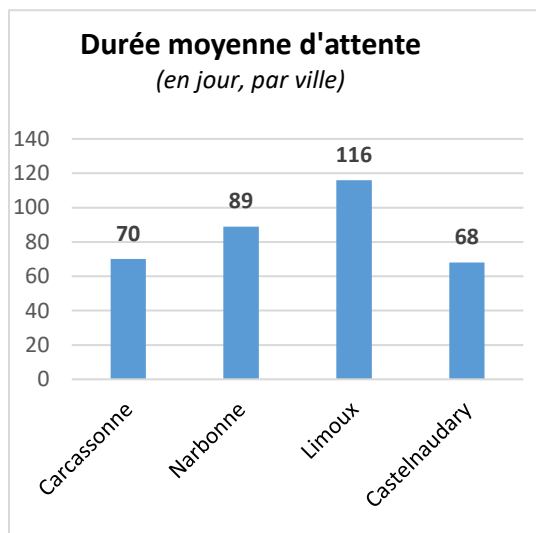
68 demandes sont annulées du fait que la personne n'ait pas donné de nouvelles dans le mois suivant son entretien ou son dernier appel. Et cela correspond à 37% des demandes validées.

Cette donnée très importante questionne sur les capacités et les possibilités des personnes à répondre à cette contrainte de sollicitations régulières du SIAO pour maintenir leur demande d'hébergement ; mais questionne également sur le besoin et la volonté d'intégrer un dispositif d'hébergement avec accompagnement. En sachant qu'il y a eu 56 ménages qui ont formulé au moins 2 demandes d'hébergement en 2018.

DUREE MOYENNE D'UNE DEMANDE ENTRE L'APPEL ET LA DECISION D'ATTRIBUTION

(en jour)

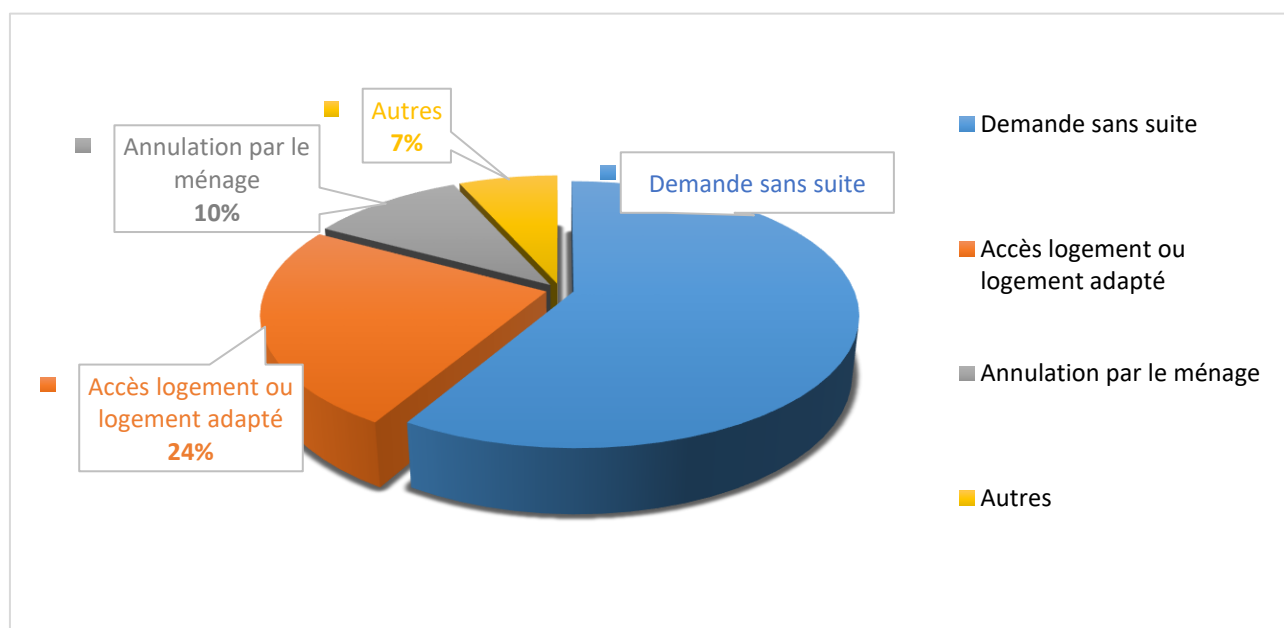
Durée moyenne d'attente entre l'appel et la décision d'attribution : **80 jours** (58 jours en 2017)



Ces informations sont à préciser : il est important de rappeler que 19 dossiers étaient toujours en attente d'une attribution le 31/12/18, et pour la plus ancienne en attente depuis le mois d'avril. Il faut également souligner le nombre de demandes validées puis annulées par les ménages (sans suite), cela pourrait supposer en partie que les demandeurs se découragent et ne maintiennent plus leur demande. Ces demandes si elles avaient été maintenues, auraient fortement augmenté la durée moyenne d'attente entre l'appel et une attribution. La présence d'un collectif aussi sur Carcassonne fait considérablement diminuer sa moyenne.

Demande annulée ; total : : **135** (dont 99 déjà comptabilisées dans les attributions)

MOTIF DE L'ANNULATION DE LA DEMANDE PAR LE SIAO (en %)



Demande refusée ; total : **125** (dont 3 déjà comptabilisées dans les attributions)

MOTIF DES REPONSES NEGATIVES (en %)

Orientation vers un autre dispositif	32%
Demande de logement autonome	23%
La demande dans l'Aude n'est pas justifiée	13%
Situation administrative	16%
Absence de demande d'hébergement + accompagnement	16%

Nous pouvons noter que pour les demandes ré orientées vers un autre dispositif, 19 concernaient des problématiques de santé lourdes non compatibles avec un dispositif d'hébergement généraliste.

Demande téléphonique non instruite, car la personne n'est pas venue à l'entretien SIAO :

total : **179**

Demande orientée vers la commission logement adapté : total : **31**

Pour ces 31 demandes, sont comptabilisées l'ensemble des demandes orientées vers la commission logement adapté, passées par la commission hébergement d'insertion. Le nombre est moins important qu'en 2018 car, toutes les demandes ne relevant que du logement adapté, et actées par l'évaluateur SIAO, ne passent plus en commission hébergement pour valider l'orientation.

En 2018, 13 situations ont été placées sur « liste d'attente » sur les 2 commissions hébergement + logement adapté simultanément.

Une demande peut s'inscrire en double réponse, c'est-à-dire que la commission hébergement a pu statuer sur une liste d'attente hébergement ou une annulation, mais également avoir réorienté le dossier vers la commission logement adapté.

5.4 Bilan de l'activité SIAO hébergement d'insertion en 2018

Le SIAO a enregistré **536** demandes en 2018, représentant **472** ménages distincts, soit **714** personnes distinctes.

En comparaison à 2017, le SIAO hébergement cette année a recensé une **augmentation de 10%** des demandes enregistrées.

- **Répartition des demandes** : En moyenne, il est étudié en commission SIAO hébergement **11** nouveaux dossiers par semaine, soit environ **45** dossiers par mois (*40 en 2017*), avec une moyenne de 35 dossiers sur liste d'attente chaque semaine (soit une augmentation de 31% par rapport à 2017). Il est à noter l'importante augmentation des demandes sur liste d'attente sur l'année 2018, ce qui avait déjà été le cas en 2017.
- **Répartition des demandes par typologie de logement** : 93% des demandes recevables en hébergement d'insertion nécessitaient un petit logement (pour 1 ou deux personnes, contre 74% en 2017).
- **Permanences SIAO** : Le SIAO a programmé **553** entretiens au cours de l'année (491 en 2017), 43% se trouvaient sur la ville de Carcassonne, 42% à Narbonne, 8% à Limoux et 7% à Castelnaudary.
Sur l'ensemble des demandes 93% sont enregistrées grâce aux permanences SIAO, contre 7% qui proviennent d'autres départements ou de prescripteurs locaux.
A noter que l'infirmier SIAO a été sollicité pour effectuer une évaluation psychique et/ou médicale pour 38% des ménages concernés (26% en 2017).
- **Service orienteur** : Les services des CMS représentent 17% des partenaires orienteurs sur le SIAO, le 115 représente 15% des orientations. Le nombre de personnes contactant seules le dispositif est en très forte augmentation et représente 17% des demandes, nous pouvons en déduire que le SIAO, par son ancrage sur le département et son développement, a permis à des personnes sans accompagnant social de solliciter ce service d'aide aux personnes sans logement ou mal logées.
- **Typologie des ménages en demande : la majorité des demandeurs SIAO hébergement, sont des personnes isolées** : 81% des demandeurs (54% des personnes). Les familles monoparentales sont la 2^{ème} catégorie la plus représentée (18% des ménages / 21% des personnes). Au niveau de la région : 66% des demandeurs sont des personnes isolées, l'Aude est bien au-dessus de cette moyenne.
En 2018, 50 ménages étaient en demande d'hébergement avec leur animal de compagnie : ont été recensés 44 chiens, 18 chats et 6 animaux divers.
- **Ressources** : 39% des demandeurs percevaient les minimas sociaux (RSA, AAH) au moment de leur demande, la 2^{ème} tranche la plus représentée concerne les personnes sans ressources (31%). Cette dernière situation peut s'expliquer par une part importante de personne n'ayant pas l'âge pour percevoir les minimas sociaux, mais aussi par des

situations administratives complexes, et des personnes avec de lourds problèmes administratifs.

- Situation résidentielle : Les personnes résidant en hôtel financé 115/CD représentent 20% des situations étudiées en commission SIAO Hébergement, 15% étaient hébergées par des tiers et 14% se trouvaient à la rue ou en hébergement de fortune.
- Motif de la demande : Les ruptures d'hébergement suite à une problématique avec un proche (famille/tiers) correspondent au premier motif justifiant la demande d'hébergement : 18%, 17% des demandes sont motivées par une forme d'errance dans leur parcours de vie où la personne verbalise un besoin de se stabiliser, et 15% des personnes sont en demande suite à des violences conjugales ou familiales.
- État de la demande : La durée en moyenne entre l'appel et l'entretien d'évaluation est d'environ 10 jours (ce délai a été multiplié par 2 par rapport à 2017).

➤ **Attribution** : Au total en 2018, il y aura eu **65** attributions (*diminution de 18% par rapport à 2017*). Les demandes aboutissent à hauteur de 12% vers une entrée en centre d'hébergement et d'insertion.

La durée moyenne d'attente entre l'appel et la décision d'attribution est d'environ **12 semaines**. Pour rappel il y a 3 ans, la durée moyenne était d'environ 3 semaines.

➤ **Demande annulée** : Au total en 2018, il y aura eu **135** demandes annulées. A noter que 8 demandes de réactualisation ont été demandées au SIAO.

➤ **Demande refusée** : Au total en 2018, il y aura eu **125** demandes refusées (*identique à 2017*).

➤ **Demande non instruite car la personne ne s'est pas présentée à l'entretien** : Au total en 2018, il y aura eu **179** demandes non instruites (*105 en 2017*). *L'allongement du temps d'attente pour obtenir un RDV peut en grande partie justifier l'augmentation des entretiens avortés. Le manque de réactivité pour ces publics en difficultés et parfois en manque de repères temporaires, et souvent dans l'immédiateté d'un besoin (et donc d'une réponse) peut expliquer cette augmentation de 41%.*

Répartition des décisions de la commission SIAO hébergement : **12%** d'attributions (16% en 2017), **24%** d'annulations, **22%** de refus, **32%** de personnes non venues à l'entretien SIAO, **5%** de réorientations vers la commission logement adapté, et **5%** de demandes en cours ou non traitées au 31 décembre 2018.

Sur l'année 2018, 3 dossiers ont été requalifiés par la commission DALO en DAHO. Sur ces 3, 1 dossier n'a jamais été instruit, une demande a été orientée en CHRS, et une autre en HUF.

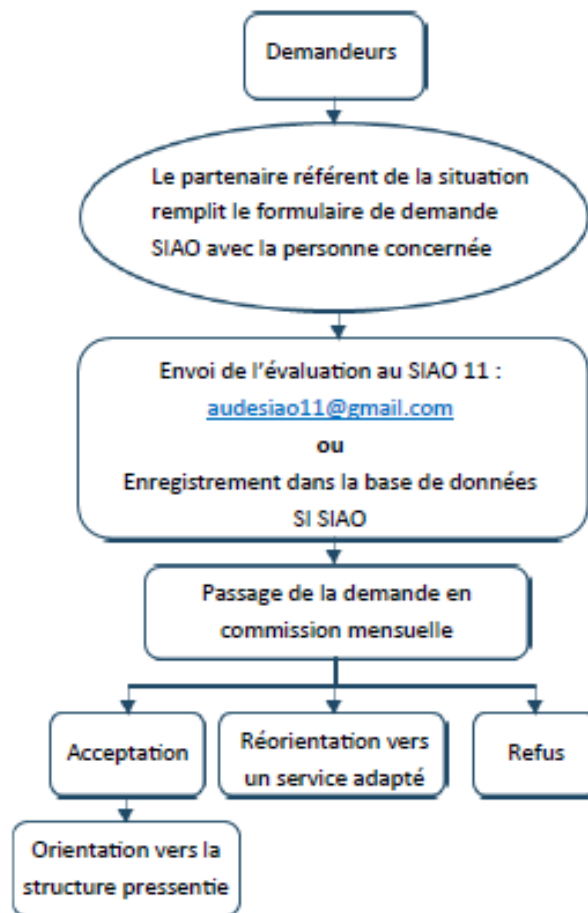
SIAO LOGEMENT ADAPTE

6. SIAO logement adapté

Mise en place depuis le 1^{er} septembre 2015, la commission logement adapté du SIAO centralise les demandes de logement adapté dans le département de personnes sans-abri ou mal logées, et met en corrélation les demandes et les places disponibles. Le SIAO peut également prescrire lorsque nécessaire une mesure d'accompagnement au logement type AVDL, ou réorienter sur un autre dispositif SIAO ou un autre dispositif.

6.1 Traitement d'une demande SIAO logement adapté

Traitement d'une demande en logement adapté :
Pension de Famille, Résidence Sociale, InterMédiation Locative, Appartement thérapeutique relais



NB : Pour les personnes n'ayant pas de référent social, la procédure est identique à celle préconisée pour les places Insertion CHR5/CH5.

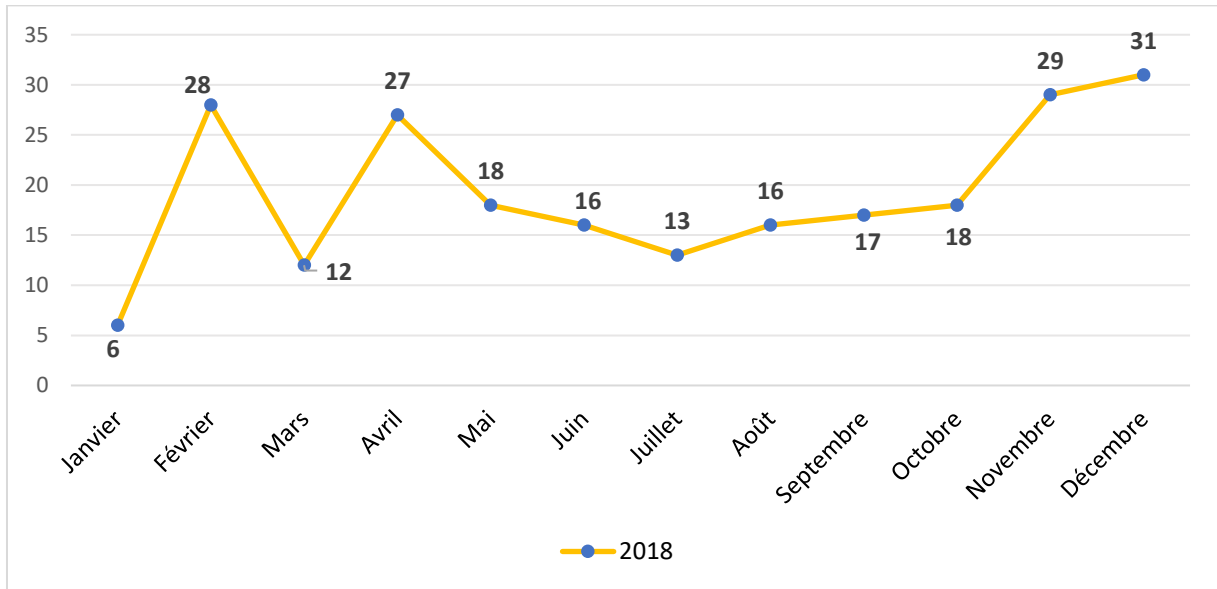
6.2 Commission SIAO logement adapté

- **Membres** : Sont présents lors de la commission la DDCSPP, le SIAO et l'ensemble des représentants des dispositifs du logement adapté entrés dans le SIAO : pensions de famille ADAFF et ADOMA, Inter Médiation Locative SOLIHA et ADAFF, résidence sociale ADOMA, ALT SOLIHA, ALT CCAS Narbonne, AIDeA11 et Intermède, ainsi que les représentants des services de protection des majeurs.
- **Nombre** : 12 commissions en 2018.
- **Missions** : Une commission est organisée depuis le mois de septembre 2015 tous les 2^{èmes} lundis après-midi du mois. Elle permet l'étude de l'ensemble des demandes réceptionnées par le SIAO correspondant aux structures du logement adapté. La décision est basée sur le rapport social et la préconisation d'orientation envoyée par le travailleur social référent de la situation grâce au formulaire de demande unique, mais aussi lorsque nécessaire l'évaluation IDE SIAO, en corrélation avec les dispositifs existants. Si nécessaire, la commission peut réorienter la demande sur des dispositifs qui lui semblent plus adaptés à la situation (autre volet du SIAO, autres structures).
- **Décision** : La décision de la commission SIAO a vocation d'orientation et non d'attribution sur une place précise. Une préconisation au vu de la situation du ménage est posée, orientant vers une structure pressentie, qui, lorsqu'elle aura une place disponible correspondant à la demande, fera entrer la demande dans la procédure d'admission propre à son établissement. En cas de refus de l'établissement à la suite de sa procédure interne, alors le dossier sera réétudié en commission SIAO afin de déterminer si une autre orientation peut être envisagée, si ce n'est pas le cas, la demande sera alors refusée faute de dispositif adapté.
- **En 2018** : Un dispositif s'est ajouté au pot commun logement adapté : 10 places d'IML sur Narbonne et Lézignan-Corbières pour les personnes atteintes de pathologies psychiques et/ou psychiatriques stabilisées.

6.3 Données de l'observatoire SIAO logement adapté

Le SIAO a reçu **233** demandes, représentant **225** ménages différents (233 ménages cumulés), soit **319** personnes distinctes (325 personnes cumulées).

REPARTITION DES NOUVELLES DEMANDES PAR COMMISSION

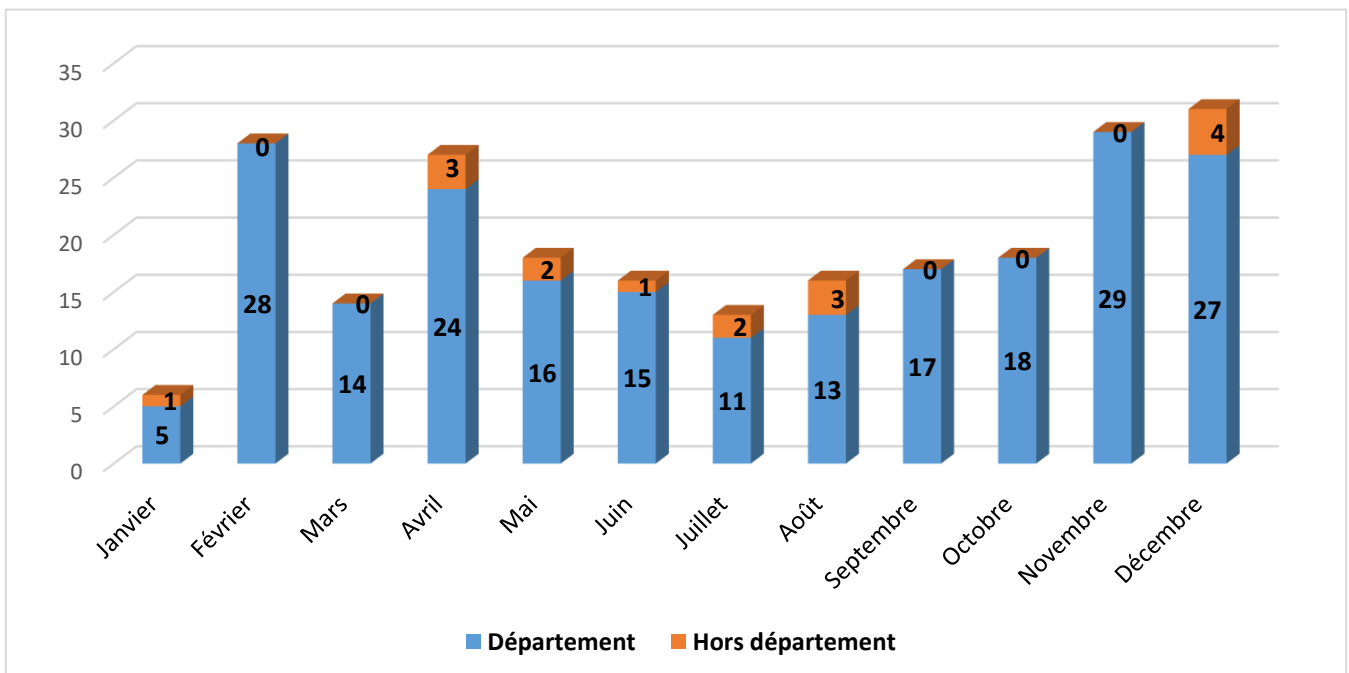


En moyenne le SIAO reçoit **19 nouveaux dossiers** à étudier chaque mois.

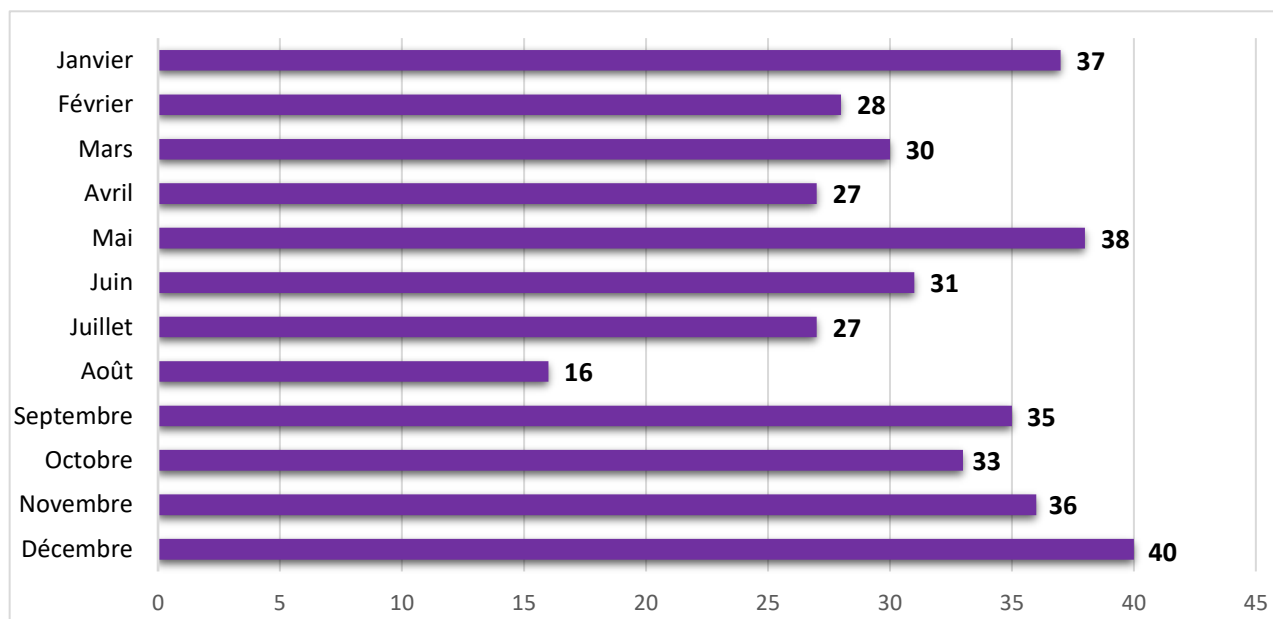
DEMANDES PROVENANT DU DEPARTEMENT / HORS DEPARTEMENT

Nombre de dossiers hors département : **16**

Nombre de dossiers du département : **217**



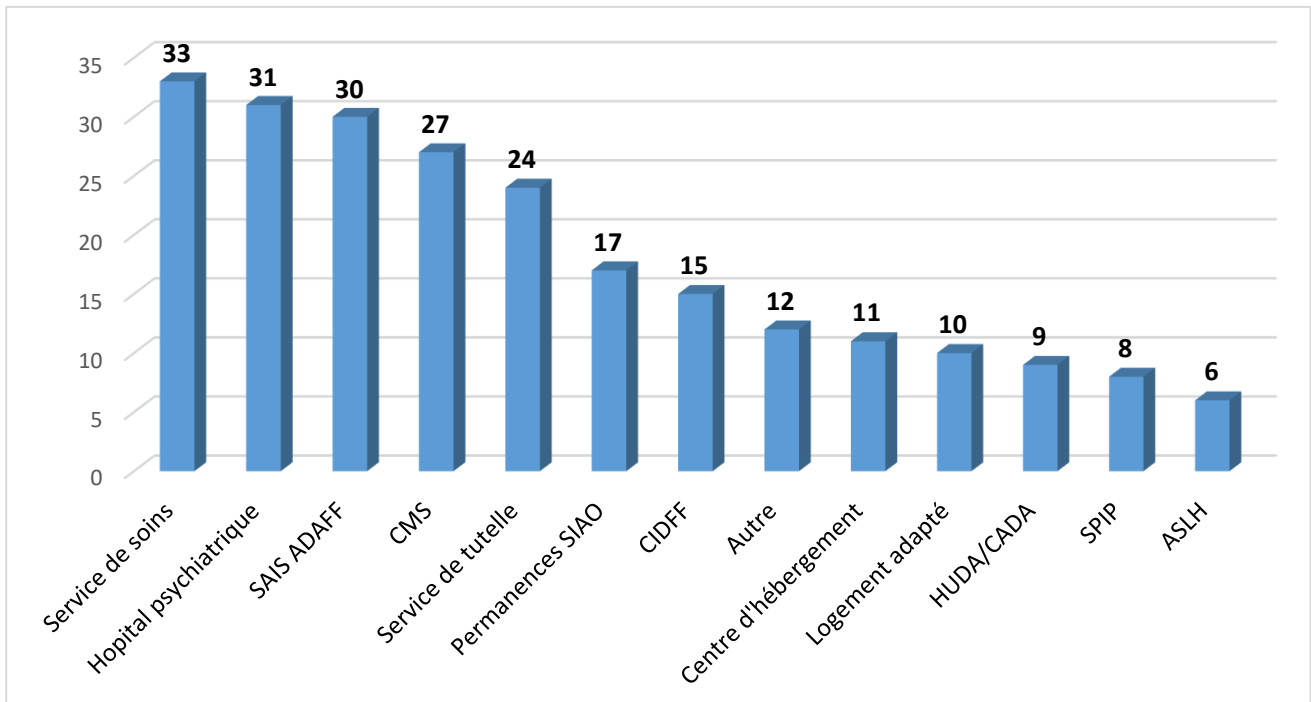
NOMBRE DE DOSSIERS SUR LISTE D'ATTENTE PAR COMMISSION *(jusqu'à l'entrée effective dans un dispositif)*



NOMBRE DE LOGEMENTS DISPONIBLES EN COMMISSION EN 2018

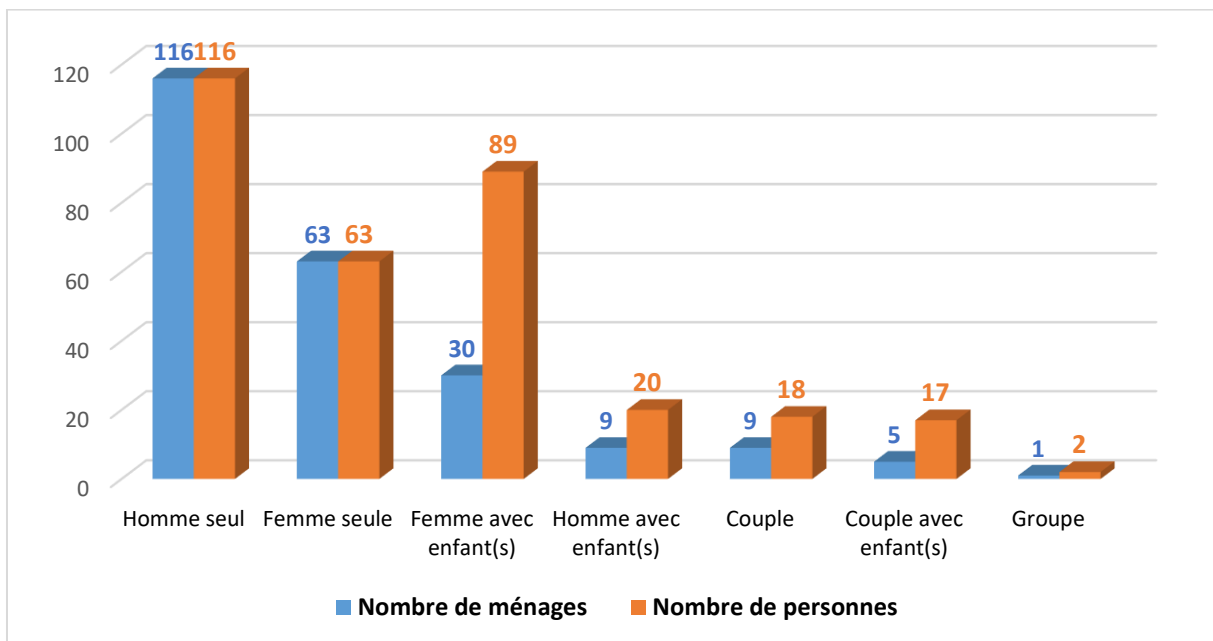
Dispositifs	Villes	Nombre logements disponibles	TOTAL PAR DISPOSITIF
Pension de Famille	Narbonne	37	107
	Carcassonne	15	
	Limoux	38	
	Castelnaudary	17	
Résidence sociale	Narbonne	5	5
IML Justice	Carcassonne / Narbonne	6	6
IML Expulsion	Carcassonne / Narbonne	10	10
IML Classique	Carcassonne	16	42
	Narbonne	21	
	Limoux/Preixan	5	
IML Rue	Narbonne	3	3
IML Réfugié	Carcassonne/Narbonne	10	10
IML Psy	Narbonne/Lézignan-Corbières	18	18
ALT1 CCAS	Narbonne	6	6
ALT1 ATR	Carcassonne / Castelnaudary	4	4
ALT1 Justice	Carcassonne / Narbonne / Sigean	2 (fermeture en juillet)	2
TOTAL LOGEMENTS DISPONIBLES			213

SERVICES ORIENTEURS DE LA DEMANDE



Caractéristiques du public en demande SIAO logement adapté

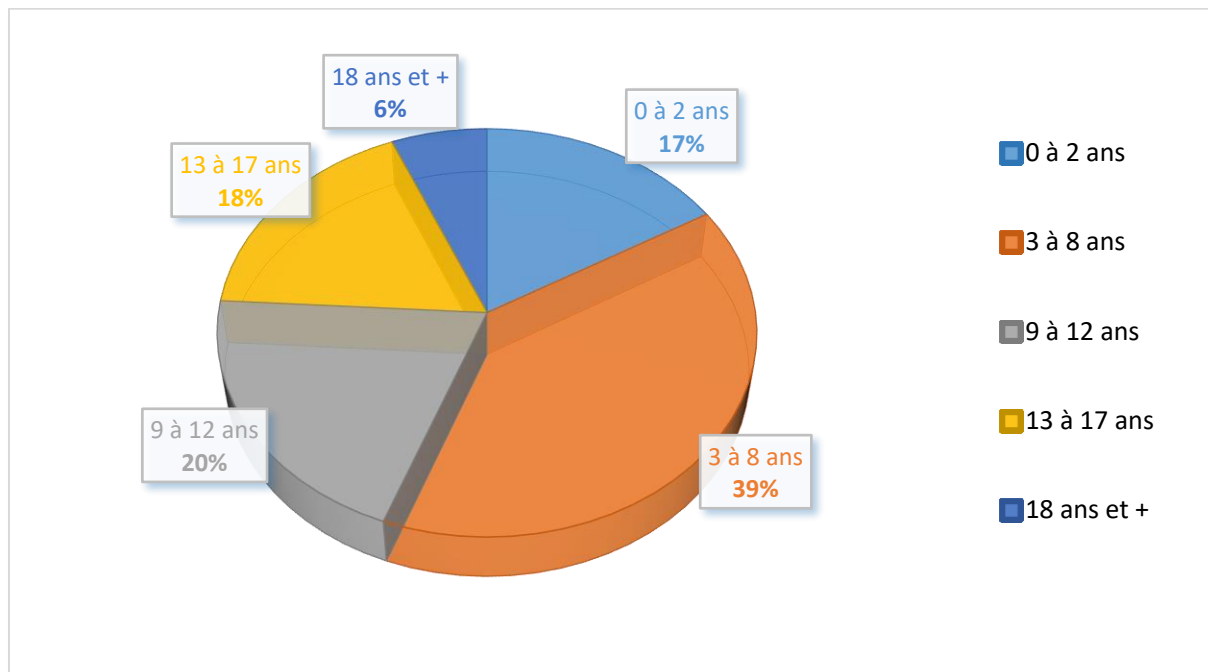
TYPOLOGIE DES MENAGES (en cumulé)



A noter que 44 ménages faisaient leur demande SIAO avec au moins un animal de compagnie soit **19%** des demandeurs (27 chats/30 chiens/7 « autres animaux »).

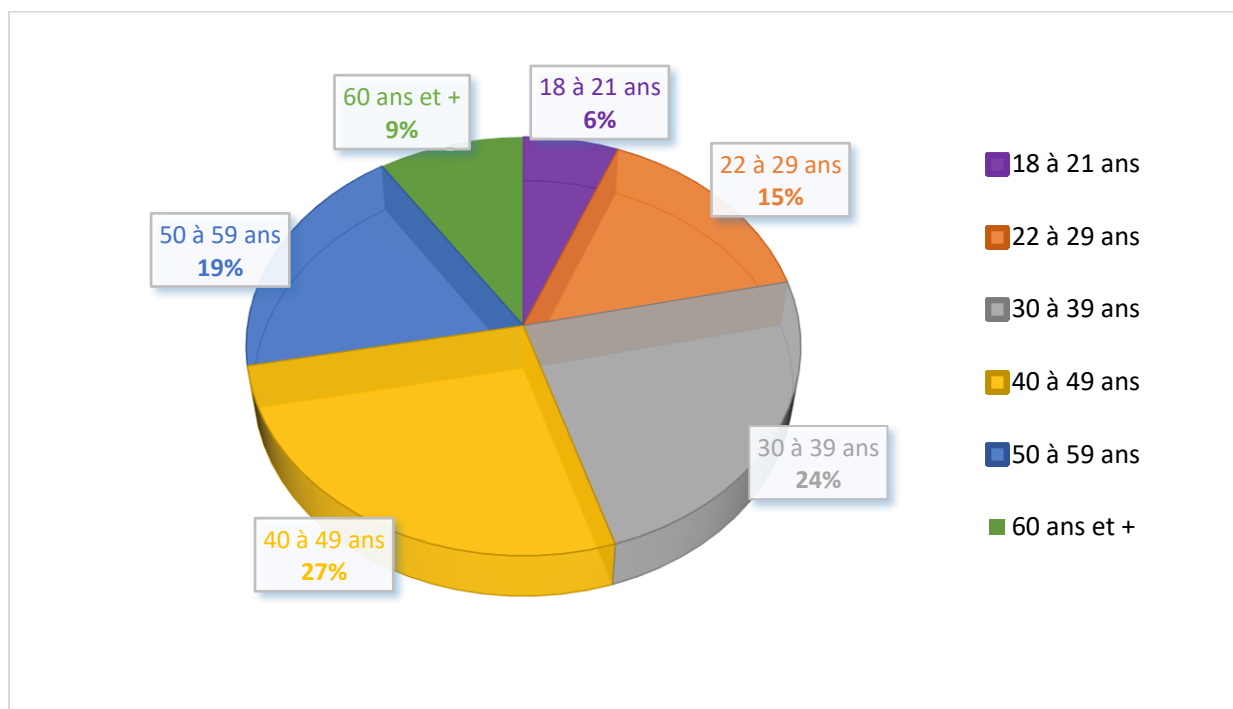
ÂGES DES ENFANTS (en %)

Nombre total d'enfants : 79

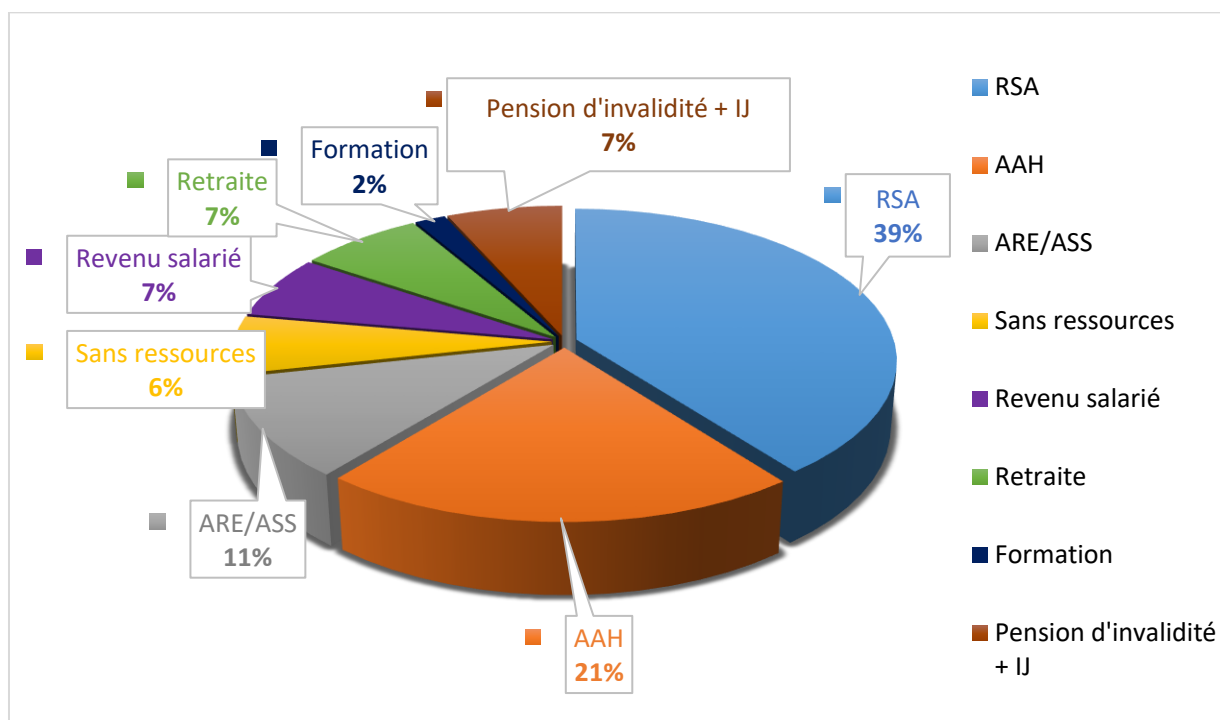


ÂGE DES ADULTES (en %)

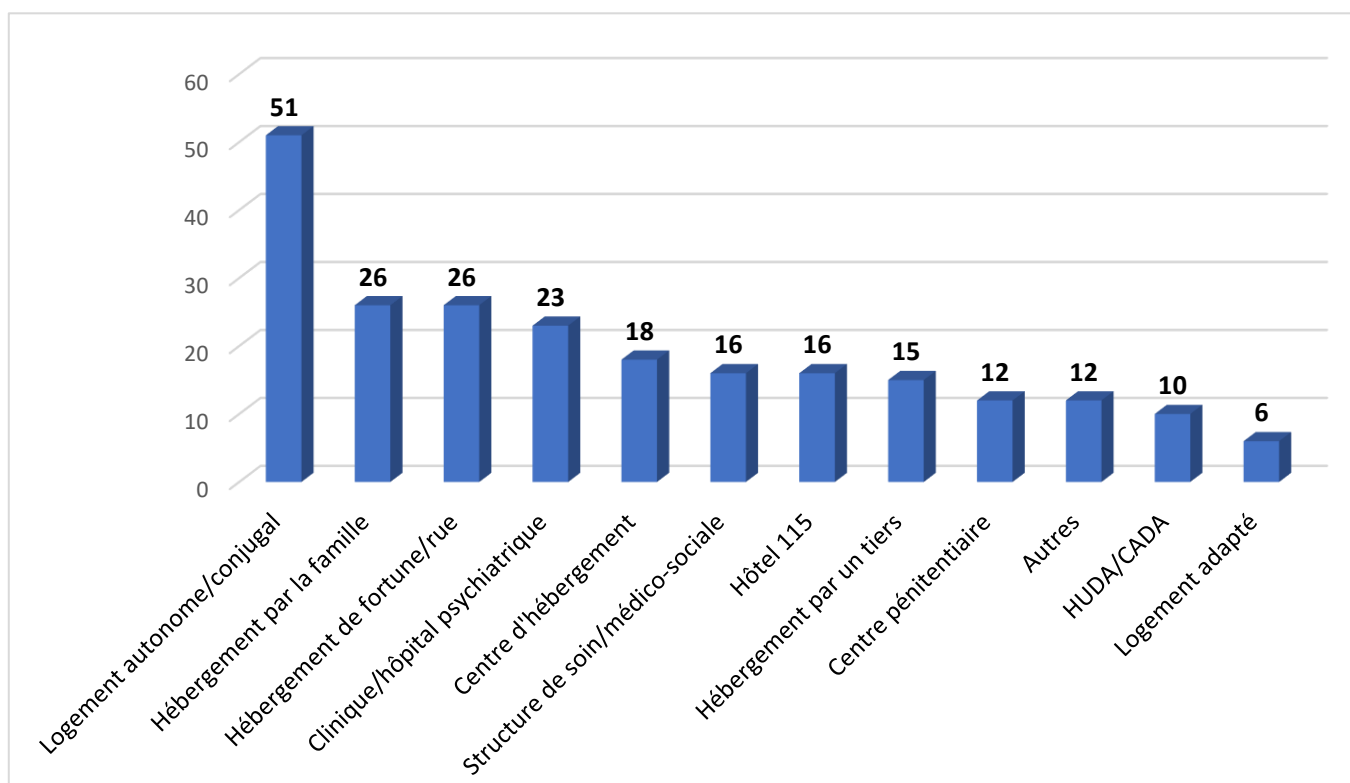
Nombre total d'adultes : 246



RESSOURCES PRINCIPALES DU MENAGE

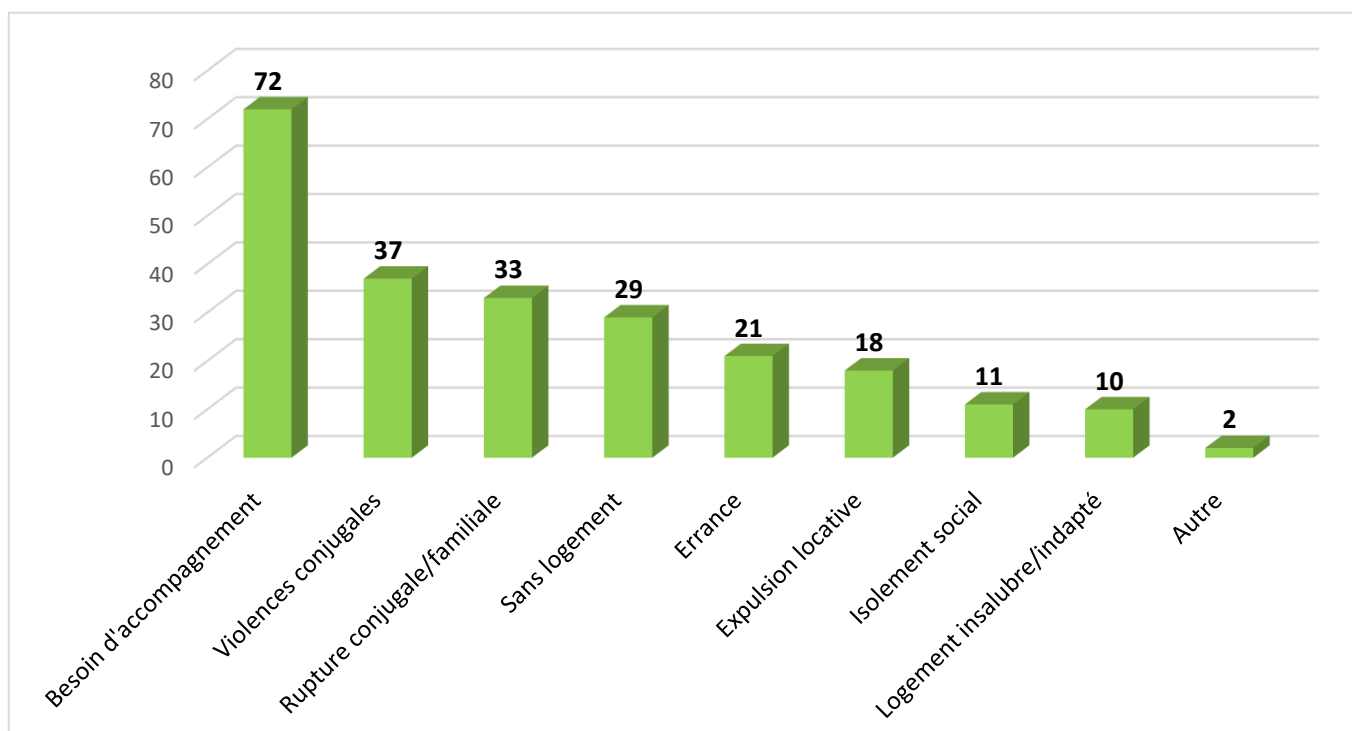


SITUATION RESIDENTIELLE DU MENAGE (au moment de la demande)



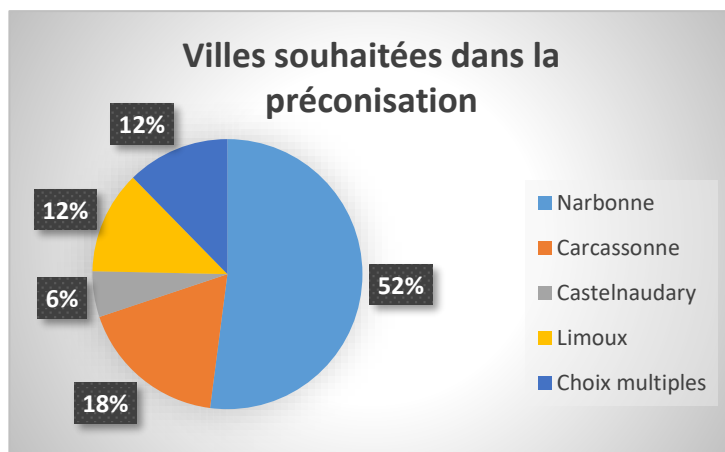
59 ménages ont fait appel au 115 au moins 1 fois avant d'effectuer leur demande au SIAO. Cet élément montre une certaine forme d'urgence en lien avec la situation résidentielle pour au moins 26% des demandeurs (n'excluant pas pour autant les autres pouvant également être en situation d'urgence mais ne souhaitant et/ou ne connaissant pas le 115).

MOTIF PRINCIPAL DE LA DEMANDE AU SIAO

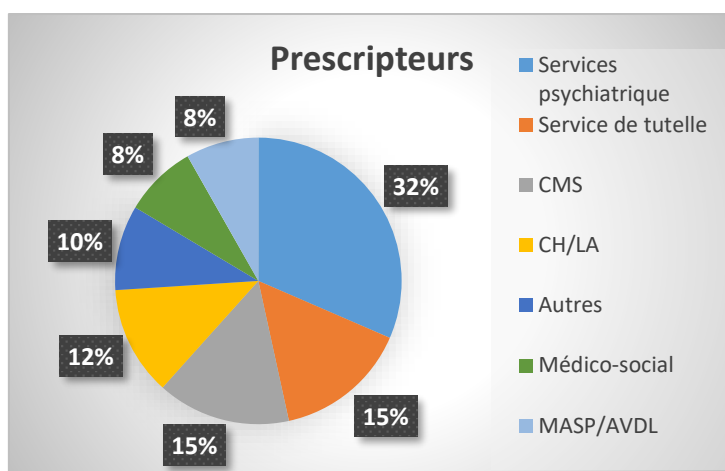


PENSION DE FAMILLE

Préconisation des partenaires orienteurs : 73 dossiers ont préconisé la pension de famille en 2018 (dont 17 demandes couplées à un ou plusieurs autres dispositifs : résidence sociale, IML, ...)

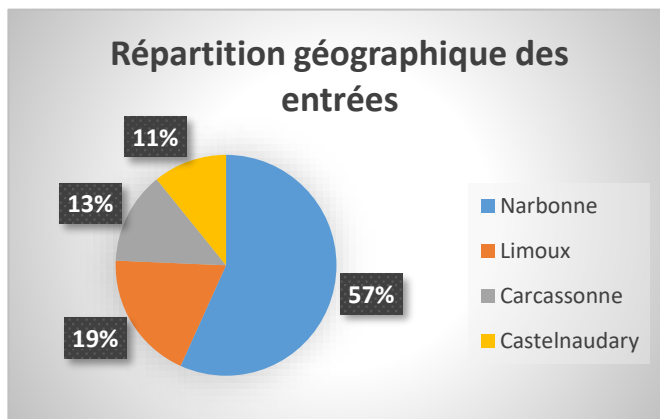


24% des demandes recensées dans le cadre des commission SIAO logement adapté étaient uniquement à destination des pensions de famille (32% en choix d'orientation multiple) et en majorité pour la ville de Narbonne.



L'IDE SIAO a été sollicité pour des compléments d'évaluation santé pour **64%** des demandes.

- Nombre de demandes validées comme « **admissible** » pour de la pension de famille : **47 demandes**
- Nombre de validations ayant entraîné une **entrée effective** en pension de famille : **28 demandes + 9 entrées de ménages enregistrées en demande en 2017**



60% des demandes validées en 2018 ont débouché à une entrée des personnes en pension de famille cette même année.

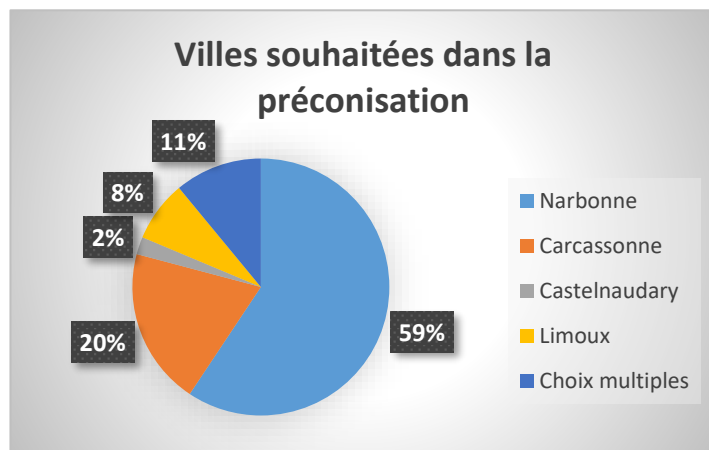
A noter que 3 demandes étaient toujours positionnées sur liste d'attente « pension de famille » au 31 décembre 2018.

En 2018, pour les pensions de famille, la commission a acté **20 refus**, avec pour principal motif un besoin important des personnes d'accompagnement social ou médical nécessaire.

17 demandes ont été annulées, pour motif de demande annulée classée sans suite, mais surtout de refus de la personne de la proposition, après entretien de la structure du fonctionnement du dispositif.

IML Classique / Rue

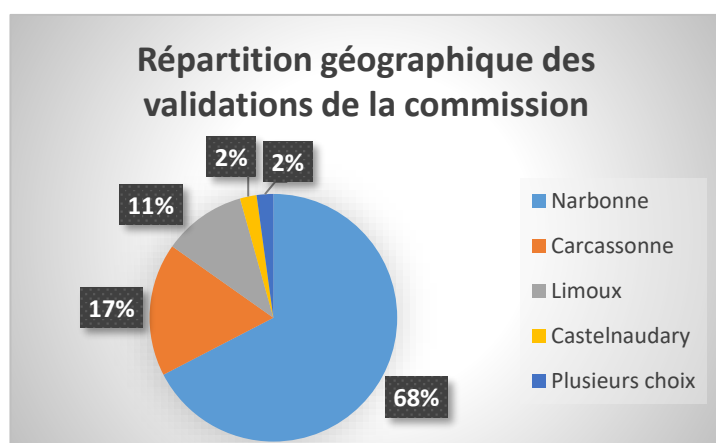
Préconisation des partenaires orienteurs : 91 dossiers préconisés pour de l'IML Classique en 2018 (dont 10 demandes couplées à un ou plusieurs autres dispositifs : résidence sociale, pension de famille, ...)



35% des demandes recensées dans le cadre des commission SIAO logement adapté étaient uniquement à destination du dispositif IML Classique et en majorité pour la ville de Narbonne.

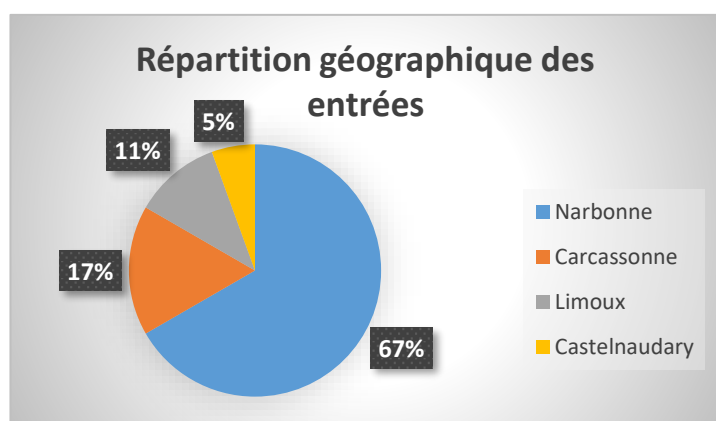
Le SAIS ADAFF, les CMS et le CIDFF sont les principaux prescripteurs d'IML.

Nombre de demandes validées comme « admissible » pour de l'IML Classique : 45 demandes



49% des demandes enregistrées avec une préconisation « IML Classique » ont été validées lors de la commission comme « admissibles ».

Nombre de validations ayant entraîné une entrée effective en IML Classique : 15 ménages + 3 entrées de demandes datant de l'année 2017



40% des demandes validées en 2018 sont entrées en IML Classique ; 2 entrées ont été prononcées sur l'IML ADAFF, 16 entrées sur l'IML SOLIHA.

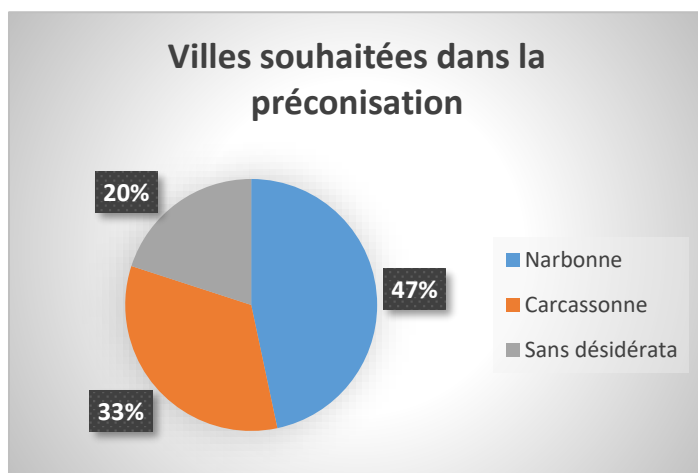
A noter que 15 demandes étaient toujours positionnées sur liste d'attente « IML Classique » au 31 décembre 2018.

En 2018, pour le dispositif IML, la commission a acté **28 refus**, avec pour principal motif que la demande portait uniquement sur une volonté d'accès à un logement autonome.

37 demandes ont été annulées, pour motif principal que les ménages avaient trouvé un logement autonome avant que leur demande ne puisse déboucher sur une attribution logement adapté. Cette part représente 25% des demandes pour de l'IML (23 ménages).

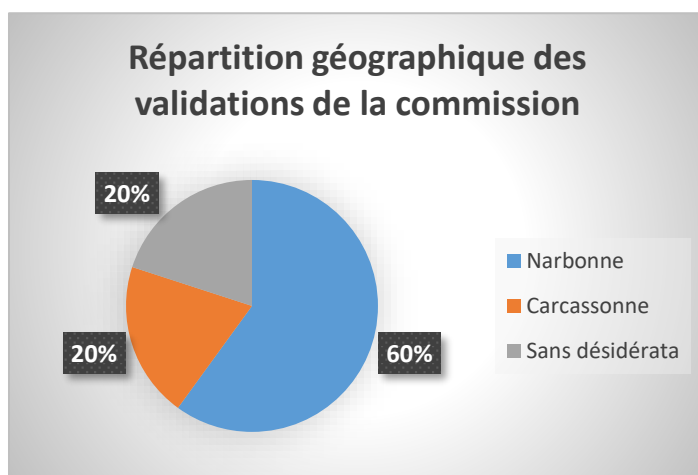
ALT1/IML Justice

Préconisation des partenaires orienteur : 15 dossiers préconisés pour de l'IML/ALT1 Justice en 2018 (dont 2 demandes couplées à un ou plusieurs autres dispositifs : résidence sociale, pension de famille, ...)



50% des dossiers sont instruits par les services pénitentiaires.

Nombre de demandes validées comme « admissibles » pour de l'IML/ALT1 Justice : 10 demandes



66% des demandes enregistrées en préconisation « IML/ALT1 Justice » ont été validées lors de la commission comme « admissibles ».

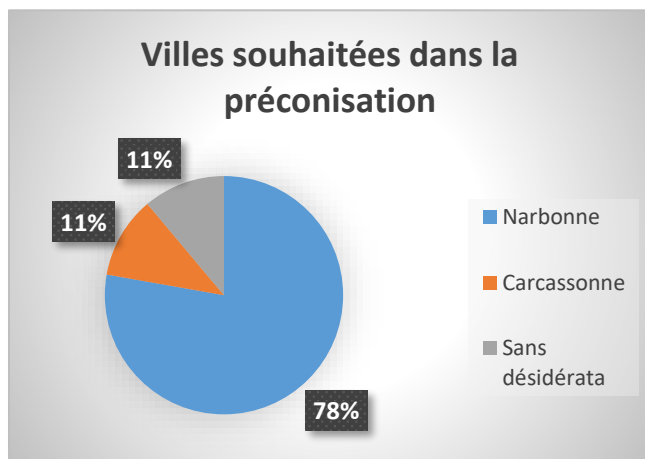
Nombre de validations ayant entraîné une entrée effective en IML/ALT1 Justice : 3 ménages + 2 entrées de demandes datant de l'année 2017.

En 2018, 20% des demandes validées ont permis l'entrée en IML Justice.

7 demandes étaient toujours positionnées sur liste d'attente « IML Justice » au 31 décembre 2018.

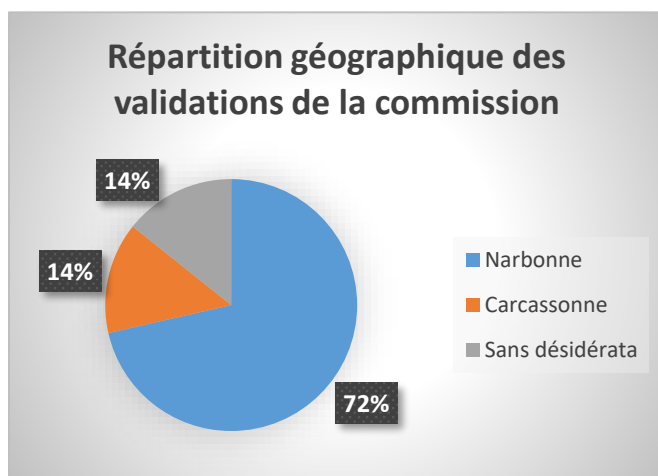
IML Expulsion

Préconisation des partenaires orienteurs : 9 dossiers préconisés pour de l'IML Expulsion en 2018.



33% des demandes sont instruites par un CMS.

Nombre de demandes validées comme « admissibles » pour de l'IML Expulsion : 7 demandes



77% des demandes enregistrées en préconisation « IML Expulsion » ont été validées lors de la commission comme « admissibles ».

La majorité des demandes concerne Narbonne.

Nombre de validations ayant entraîné une entrée effective en IML Expulsion : 3 ménages

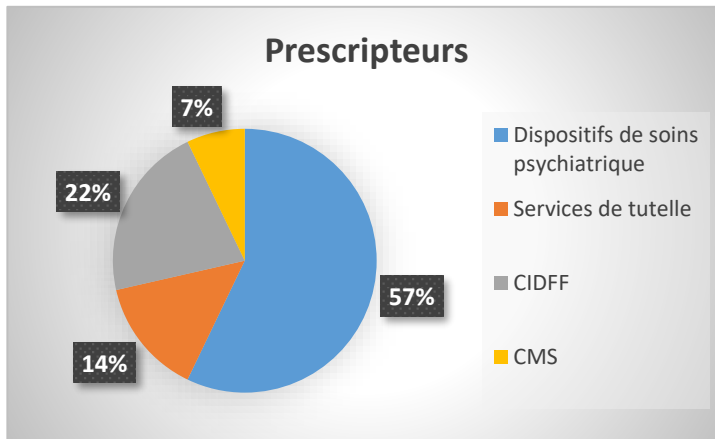
En 2018, 43% des demandes validées sont entrées en IML Expulsion.

La commission a statué sur 3 annulations et 2 refus.

1 demande était toujours positionnée sur liste d'attente « IML Expulsion » au 31 décembre 2018.

IML Psy

Préconisation des partenaires orienteurs : 14 dossiers préconisés pour de l'IML Psy en 2018, (dont 5 demandes couplées à un ou plusieurs autres dispositifs : résidence sociale, IML, ...)



Au vu des problématiques santé des demandeurs, l'infirmier SIAO est intervenu pour 100% des situations en amont de la commission afin d'évaluer les capacités des personnes avant l'entrée en logement IML.

5 demandes étaient orientées sur l'IML Psy secteur 5 et idem secteur 4.

Nombre de demandes validées comme « admissibles » pour de l'IML Psy : 7 demandes

50% des demandes enregistrées en préconisation « IML Psy » ont été validées lors de la commission comme « admissibles ».

Nombre de validations ayant entraîné une entrée effective en IML Psy : 2 ménages

En 2018, 14% des demandes validées sont entrées en IML Psy.

La commission a statué sur 5 annulations et 4 refus.

3 demandes étaient toujours positionnées sur liste d'attente « IML Psy » au 31 décembre 2018.

RESIDENCE SOCIALE

Préconisation des partenaires orienteurs : 24 dossiers préconisés pour de la résidence sociale en 2018 (*dont 19 demandes couplées à un ou plusieurs autres dispositifs : résidence sociale, IML, ...*)

Toutes les demandes concernaient la ville de Narbonne, seul lieu bénéficiant de ce dispositif.

21% des demandes recensées dans le cadre des commission SIAO logement adapté s'adressaient uniquement à la résidence sociale.

Nombre de demandes validées comme admissibles pour de la résidence sociale : 3 demandes

60% des demandes enregistrées uniquement en préconisation « résidence sociale » ont été validées lors de la commission comme admissibles.

Nombre de validations ayant entraîné une entrée effective en résidence sociale : 2 ménages dont 1 datant de 2017.

En 2018, 33% des demandes validées sont entrées en résidence sociale.

La commission a statué sur 14 annulations (dont 8 pour une orientation vers un autre dispositif SIAO) et 8 refus.

2 demandes étaient toujours positionnées sur liste d'attente au 31 décembre 2018.

ALT 1 CCAS Narbonne

Le dispositif de l'ALT1 du CCAS de Narbonne, s'organise autour d'une orientation particulière par rapport aux autres dispositifs logement adapté. En effet, et pour rappel, il est possible d'accéder à cet accueil sous couvert de 2 critères :

- Avoir résidé sur l'agglomération de Narbonne, ou en cas de nécessité d'éloignement d'une autre ville du département, et être sans hébergement adapté immédiat ;
- Être sur liste d'attente d'un autre dispositif du SIAO Insertion (hébergement ou logement adapté)

Ces dispositions entraînent des aménagements au niveau des orientations, à savoir pour ce dispositif comme pour le SIAO de pouvoir faire des orientations hors commission pour répondre au mieux aux situations les plus urgentes.

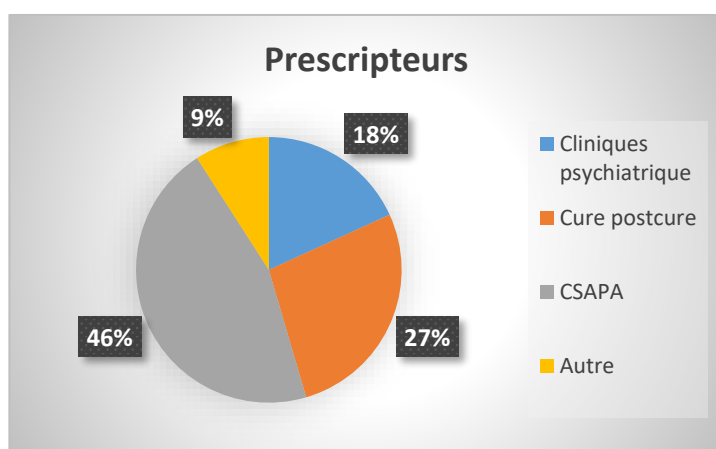
A ce titre **4 ménages** ont pu prétendre en 2018 à une orientation vers les appartements ALT1 du CCAS de Narbonne

ALT 1 : APPARTEMENT THERAPEUTIQUE RELAIS (ATR)

Préconisation des partenaires orienteurs : 11 dossiers préconisés pour de l'appartement thérapeutique en 2018 (dont 9 demandes couplées à un ou plusieurs autres dispositifs : pension de famille, IML, ...)

La plupart des demandes étaient sans desiderata de zone géographique dans le département.

81% des demandes recensées dans le cadre des commission SIAO logement adapté étaient uniquement à destination des appartements thérapeutiques.



Au vu des problématiques santé des demandeurs, l'infirmier SIAO est intervenu pour 72% des situations en amont de la commission afin d'évaluer les besoins des personnes avant l'entrée en logement adapté.

Nombre de demandes validées comme admissibles pour de l'appartement thérapeutique : 10 demandes

90% des demandes enregistrées en préconisation « ATR » uniquement ont été validées lors de la commission comme admissibles.

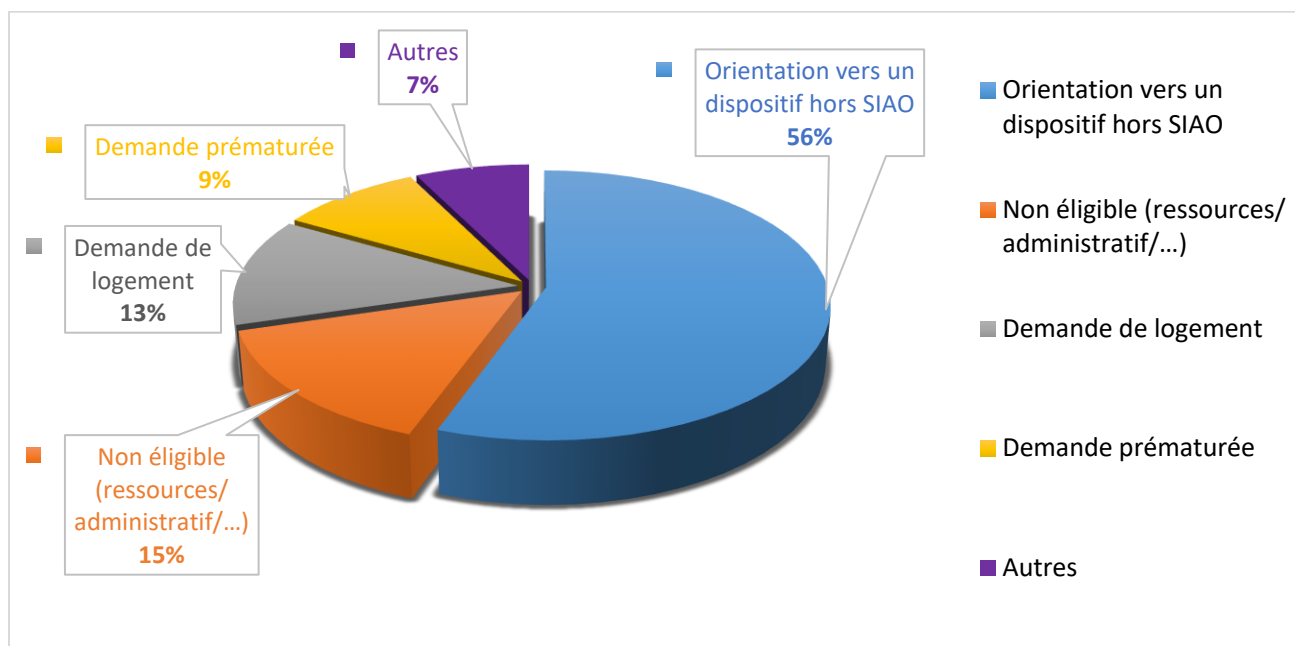
Nombre de validations ayant entraîné une entrée effective en ATR : 4 ménages

En 2018, 40% des demandes validées sont entrées en ALT1.

2 ménages sont toujours sur liste d'attente au 31 décembre 2018.

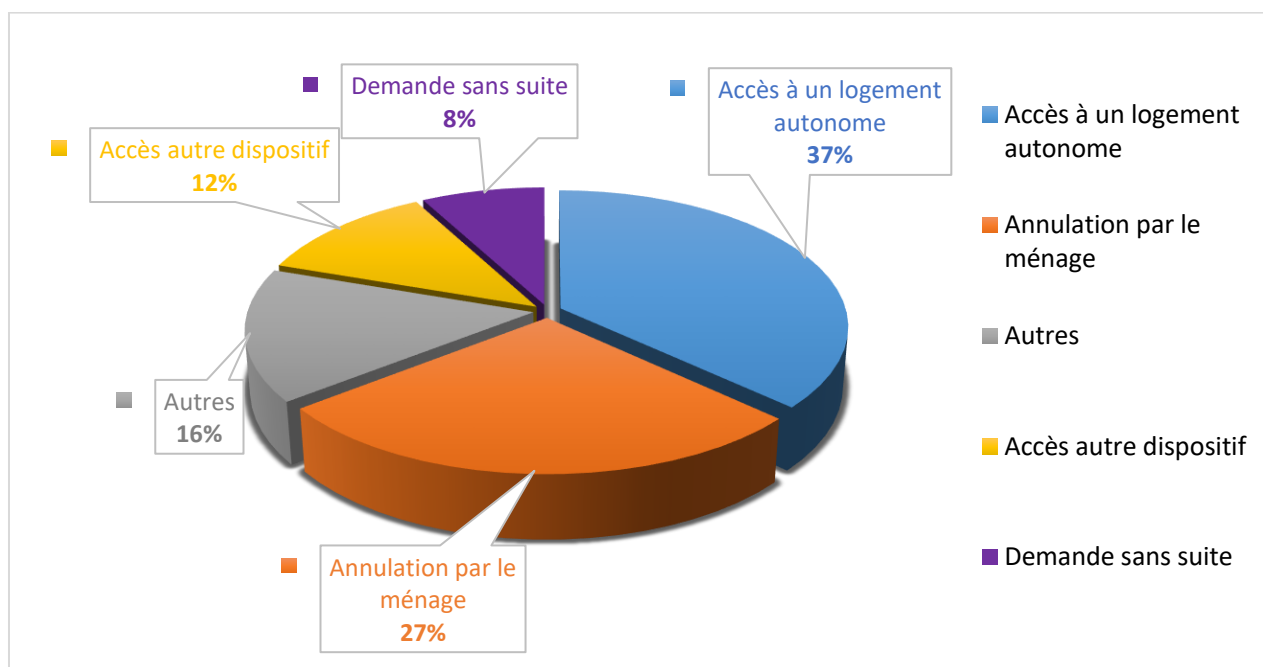
MOTIF DES REFUS SIAO (en %)

Nombre total de refus du SIAO : 54



MOTIF DE L'ANNULATION DE LA DEMANDE (en %)

Nombre total d'annulation : 76



Nombre de demandes toujours en cours au 31 décembre 2018 : 42

6.4 Bilan de l'activité SIAO Logement Adapté en 2018

Le SIAO a enregistré **233** demandes en 2018, représentant **225** ménages distincts, soit **319** personnes distinctes. Le nombre de demandes enregistrées entre 2017 et 2018 est quasiment identique.

Le SIAO11 a validé 129 demandes de logement adapté, soit près de 56% des demandes étudiées en 2018.

- Répartition des demandes : En moyenne, le SIAO a recensé 19 nouvelles demandes par mois. En moyenne 31 situations, étaient placées sur liste d'attente (26 l'an passé). L'augmentation du nombre de demandes enregistrées au SIAO a occasionné un temps d'attente avant l'accès à un dispositif plus important et donc un allongement de la liste d'attente (44 personnes en attente au 31 décembre 2018 contre 33 en 2017)
- Provenance de la demande : 92% des demandes proviennent du département.
- Nombre de logements vacants : Baisse de 33% des disponibilités par rapport à 2017.
- Composition des ménages : Les personnes seules représentent 77% des demandeurs.
- Service orienteur : 27% des demandes ont été instruites par un partenaire du secteur médical ou médico-social. 37% des demandes ont été instruites via les permanences SIAO. Dans le cadre des compléments d'informations sur le volet sanitaire, l'infirmier SIAO est intervenu pour 101 situations soit pour 44% des demandes traitées par la commission logement adapté (soit une augmentation de 36% par rapport à 2017).
- Zone géographique demandée par les ménages : les demandes ont porté à 53% sur la ville de Narbonne, à 20% sur Carcassonne, à 5% sur Limoux, à 4% sur Castelnaudary, 18% n'avaient pas de desiderata géographiques.

Répartition des décisions de la commission SIAO logement adapté : 26% d'attributions avec entrées effectives, 23% de demandes refusées, et 33% de demandes annulées ; 18% des demandes étaient toujours sur liste d'attente au 31 décembre 2018.

SIAO LOGEMENT

7. SIAO logement

L'objet de la mise en place du volet SIAO logement est d'améliorer la fluidité des parcours des personnes de la rue au logement autonome avec ou sans accompagnement social. Le SIAO intervient pour faciliter l'accès au logement pérenne des ménages accueillis dans les structures d'hébergement financées par l'État ou résidant en logement adapté. Le SIAO logement a vocation d'effectuer :

- Le recensement de la demande de logement social émanant de publics hébergés dans des dispositifs financés par l'État
- La vérification de la réception d'un numéro d'enregistrement unique par les personnes concernées
- L'enregistrement de ces informations pour mettre en évidence le parcours des personnes vers le logement

7.1. Commission Logement des Publics Prioritaires du PDALHPD (CL3P)

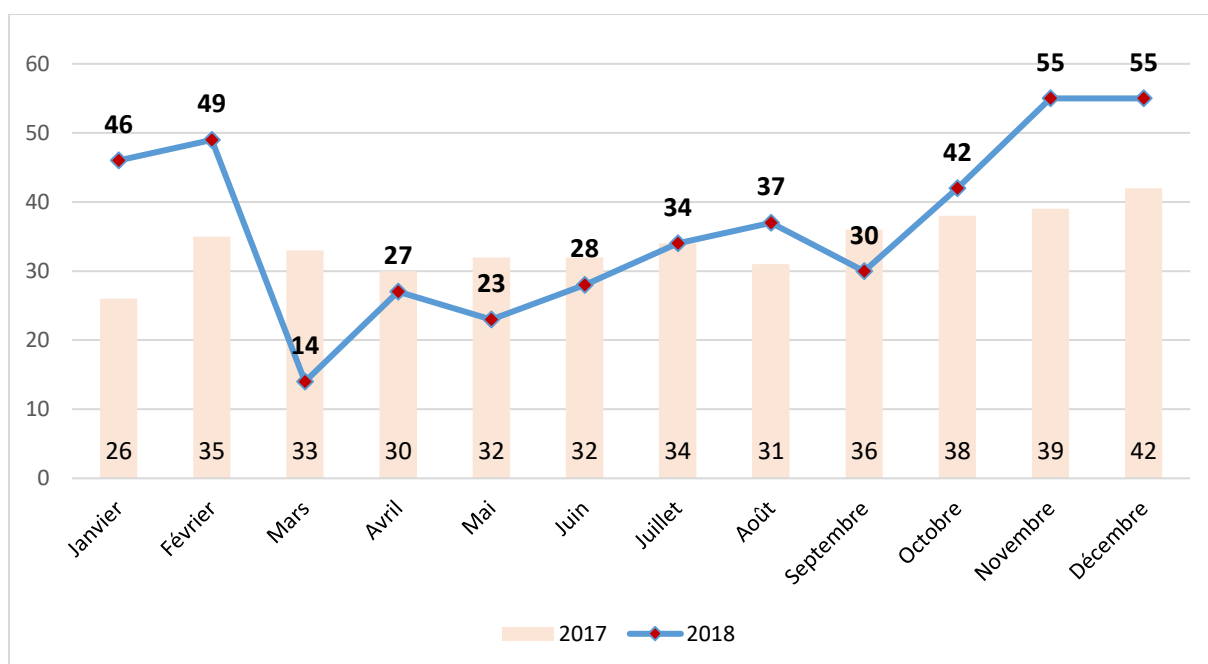
La CL3P se réunit une fois par mois.

- **Membres** : Sont présents la DDCSPP, le Conseil départemental, le SIAO, les bailleurs sociaux du département, les responsables des mesures d'accompagnement logement, ...
- **Nombre** : 2 commissions SIAO logement social, 10 commissions logement (3P), représentant 12 commissions en 2018.
- **Fonctionnement** : Le SIAO, la DDCSPP et le Conseil départemental centralise le recensement (effectué par les équipes de chaque établissements ou dispositifs d'accompagnement) des personnes prêtes à partir en logement autonome, avec un numéro unique HLM et une inscription sur l'entité réservataire du contingent préfectoral.
- **Mission** : Pour le SIAO la mission est de recenser l'ensemble des personnes hébergées ou en logement adapté en demande de logement social dans l'Aude. Le SIAO expose les situations de chaque personne en commission afin d'apporter un appui plus particulier à ces dossiers lors des CAL (Commissions d'Attribution des Logements), mais aussi afin de s'assurer de la complétude des demandes, travailler les freins pressentis par les bailleurs, proposer des mesures d'accompagnement adaptées...

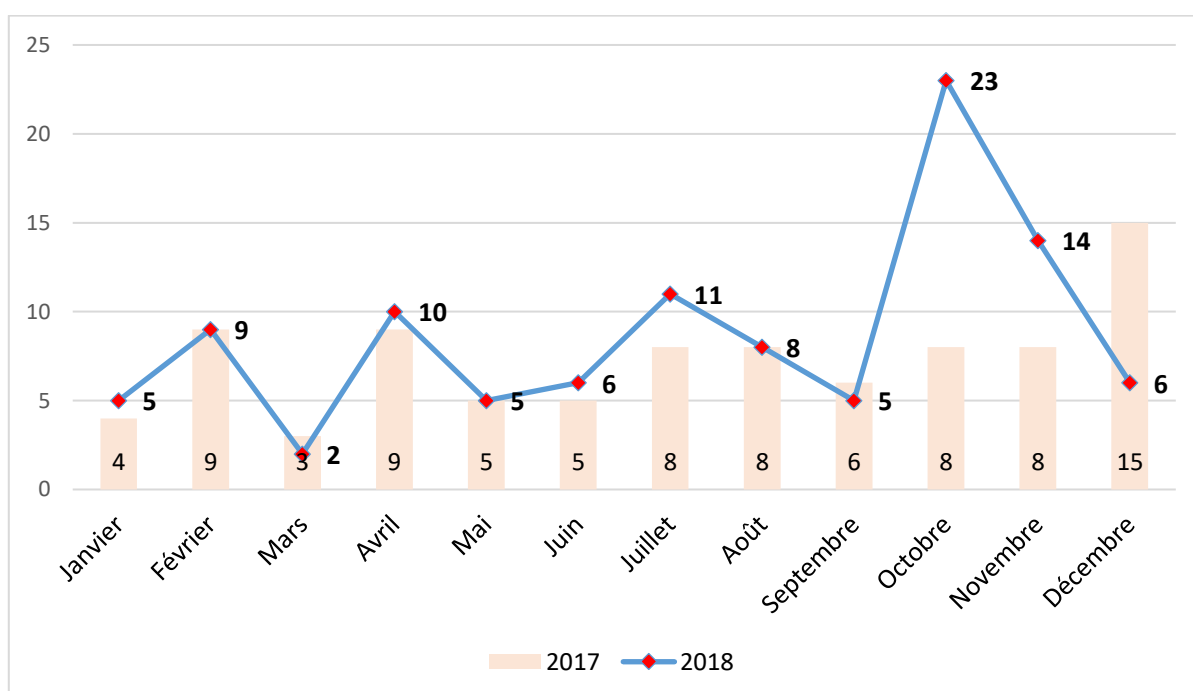
7.2. Données de l'observatoire SIAO logement

114 situations différentes ont été vues dans le cadre du SIAO logement en 2018, dont 10 déjà recensées en 2017 (soit 104 nouvelles demandes, représentant 213 personnes différentes).

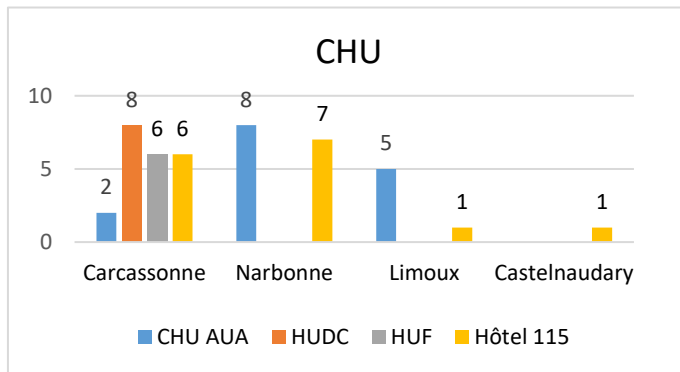
REPARTITION DES DOSSIERS ETUDIES EN COMMISSION PAR MOIS



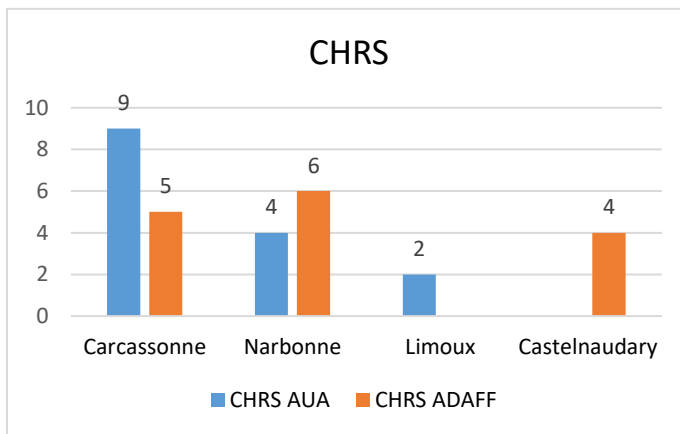
DONT NOMBRE DE NOUVEAUX DOSSIERS VU PAR MOIS



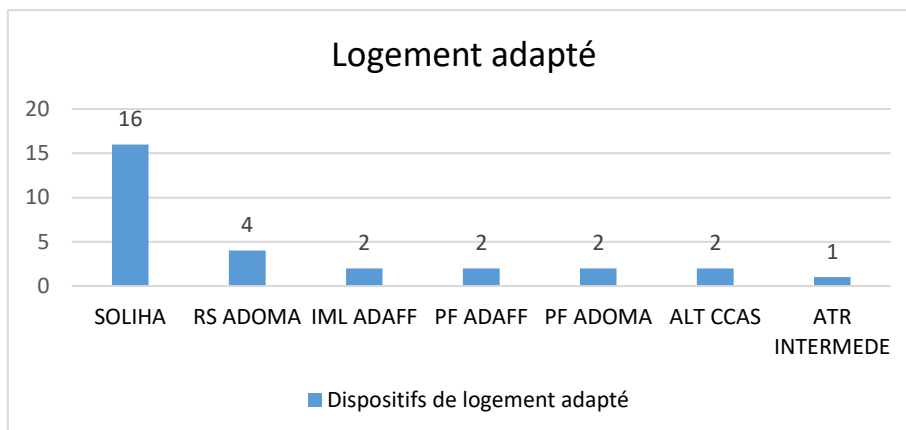
NOMBRE DE MENAGES RECENSEES PAR LE SIAO EN ATTENTE DE LOGEMENT SOCIAL PAR STRUCTURE



Environ 40 % des ménages en attente de logement social recensés par le SIAO, étaient hébergés en CHU.

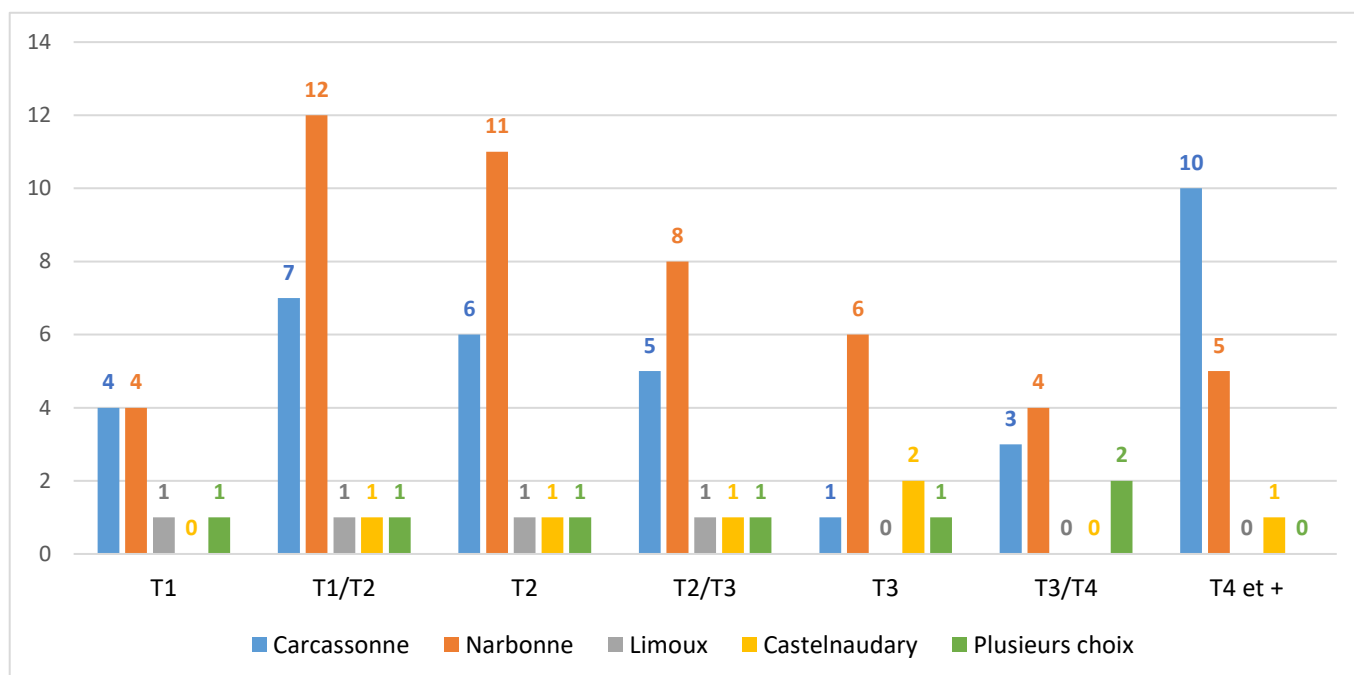


Environ 30% des ménages en attente de logement social recensés par le SIAO étaient hébergés en CHRS.

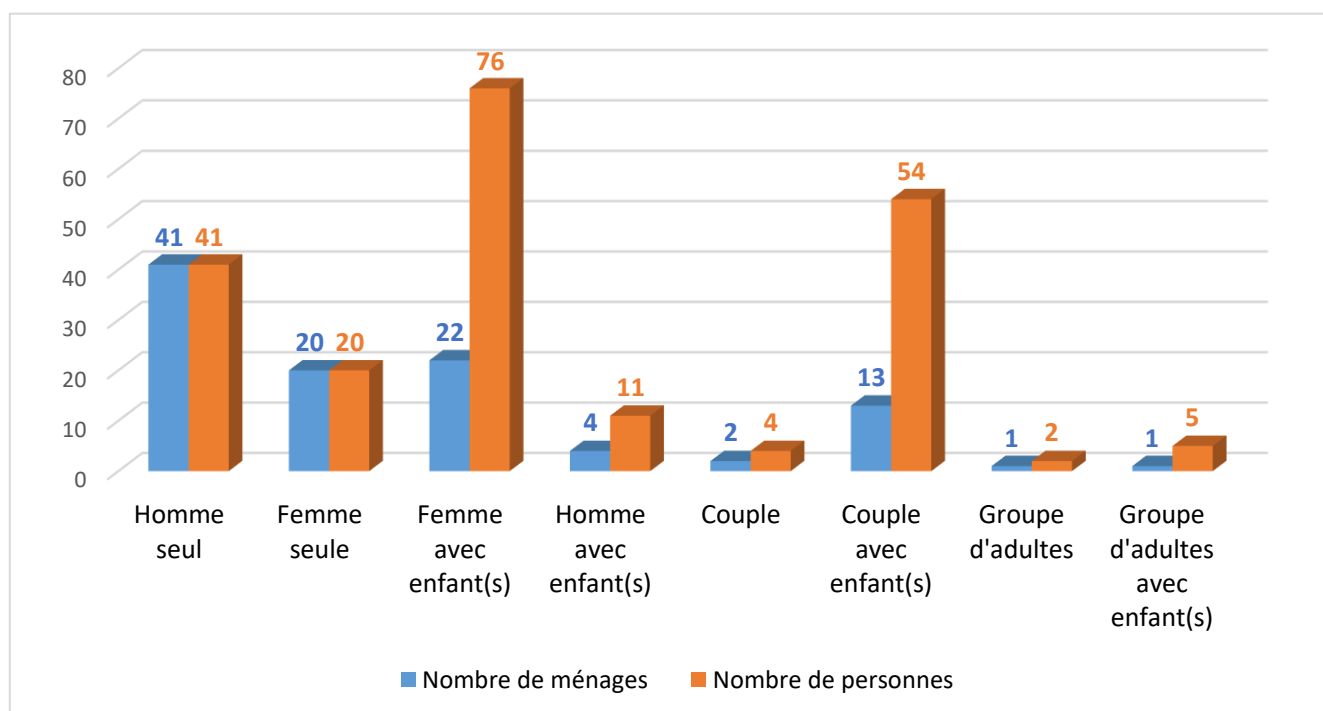


Environ 30% des ménages en attente de logement social recensés par le SIAO étaient en logement adapté.

VILLES ET TYPOLOGIES DES LOGEMENTS DEMANDES PAR LES NOUVEAUX MENAGES



TYPLOGIE DES NOUVEAUX MENAGES



Etat de la demande

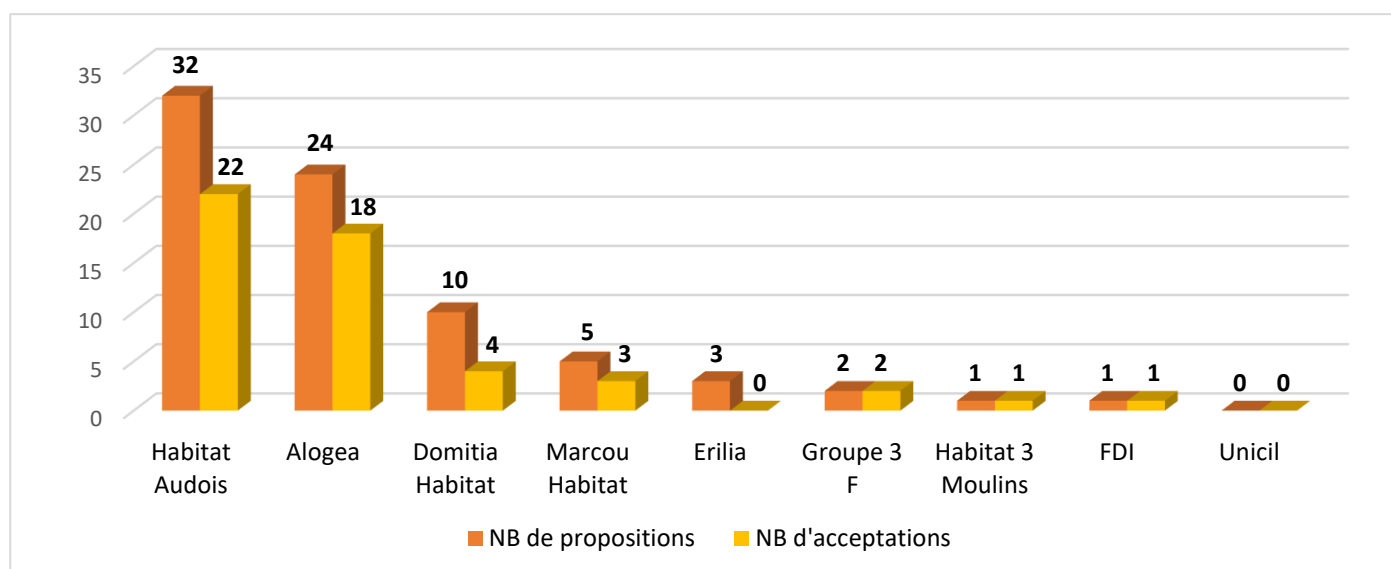
NOMBRE DES PROPOSITIONS EFFECTUEES PAR LES BAILLEURS EN 2018/ NOMBRE D'ACCEPTATIONS

Nombre de propositions : **78**

Nombre d'acceptations : **51**

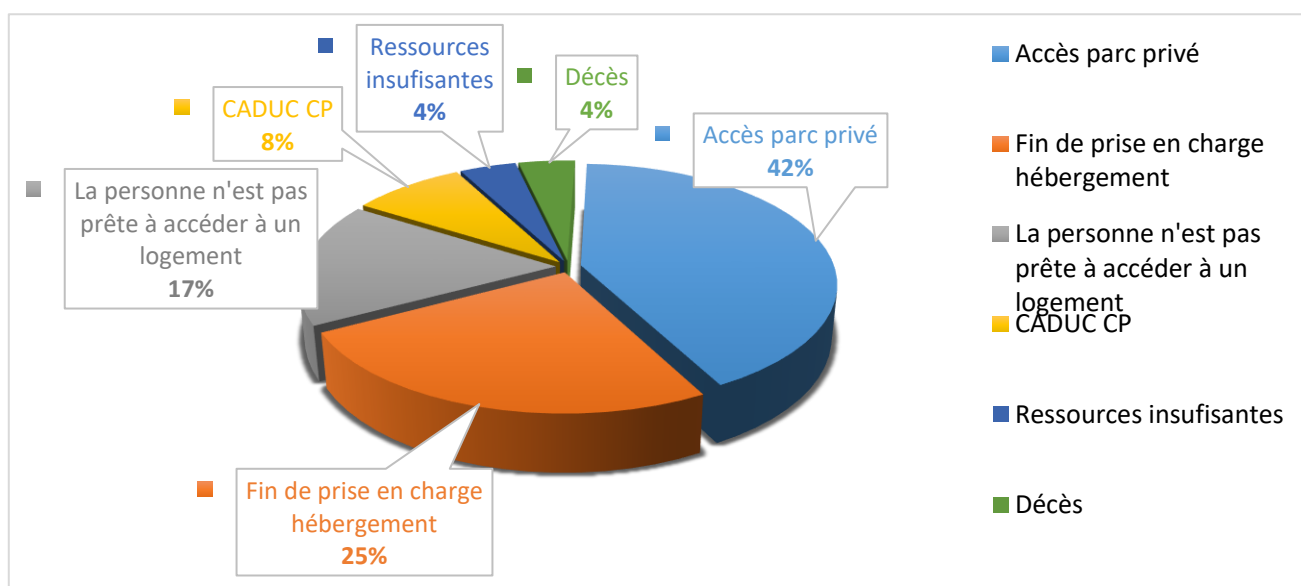
13 propositions ont été refusées par le ménage et classées en « refus abusif », 14 en « refus légitime » et 51 en « acceptation de la proposition ».

Nombre de ménages concernés par les propositions : **57** (sur les 114 ménages passés en commission en 2018, 50 % ont bénéficié d'au moins une proposition de logement HLM).

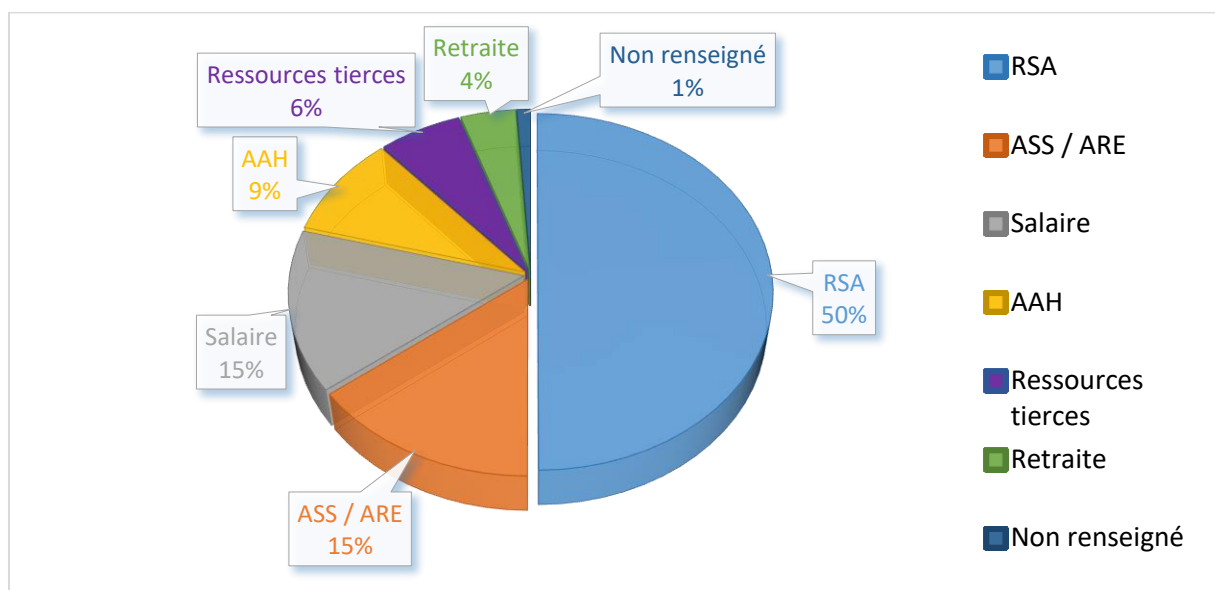


MOTIF D'ANNULATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Nombre de demandes annulées : **24**



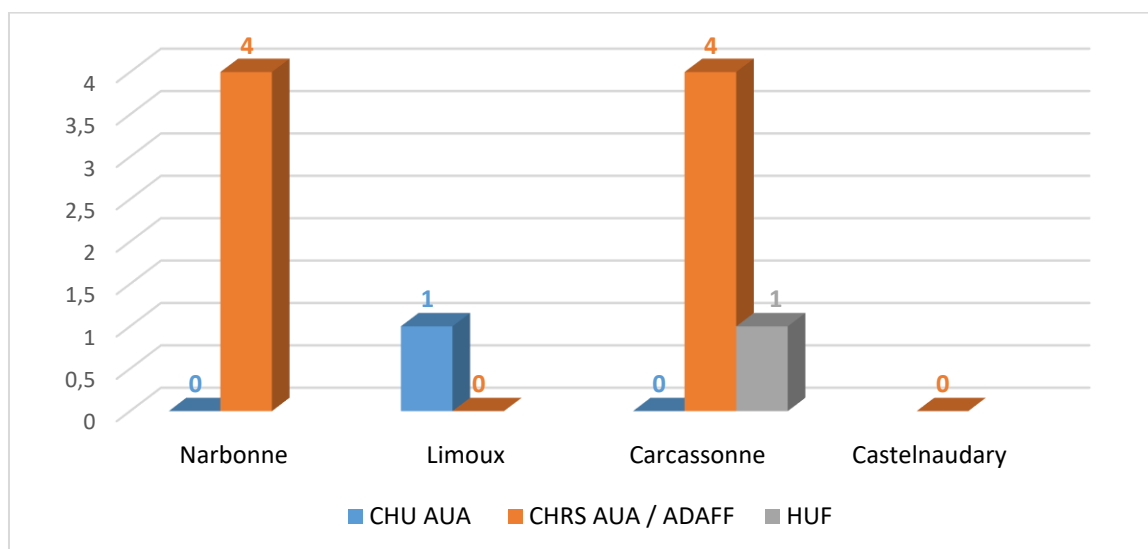
TYPE DE RESSOURCES (en %)



NOMBRE DE DEMANDES HLM INSTRUITES PAR LE SIAO

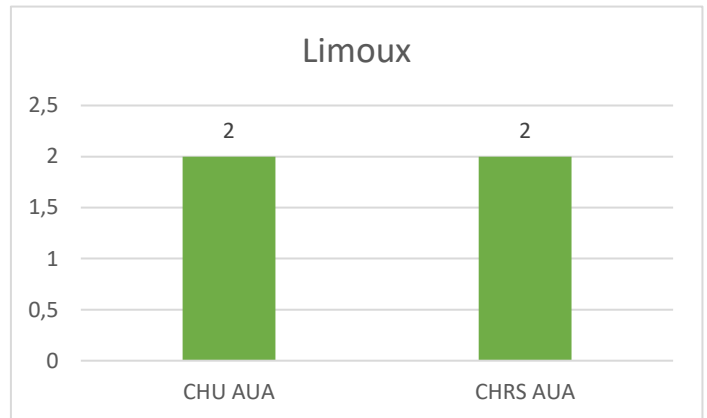
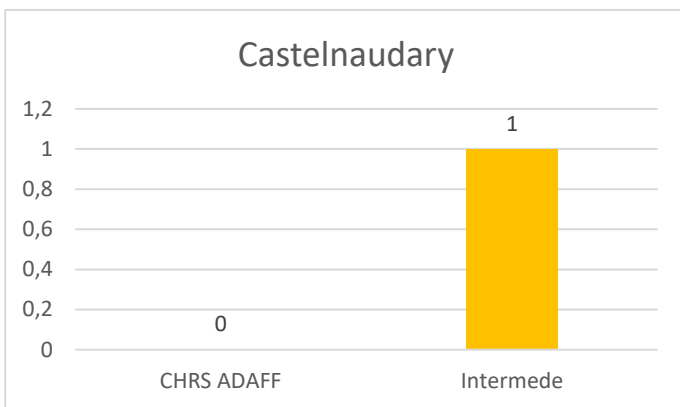
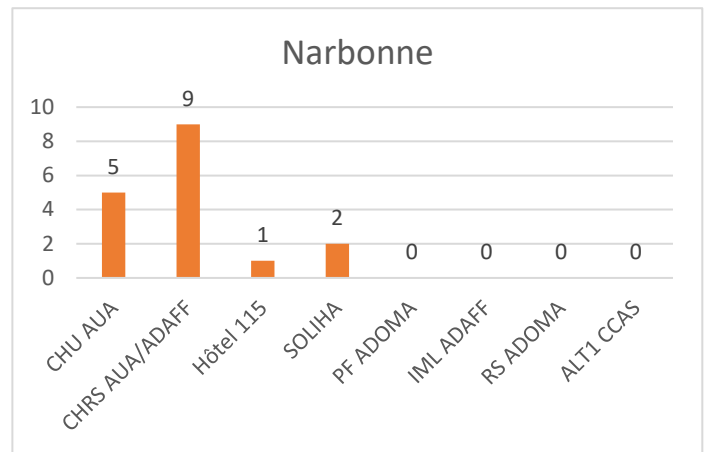
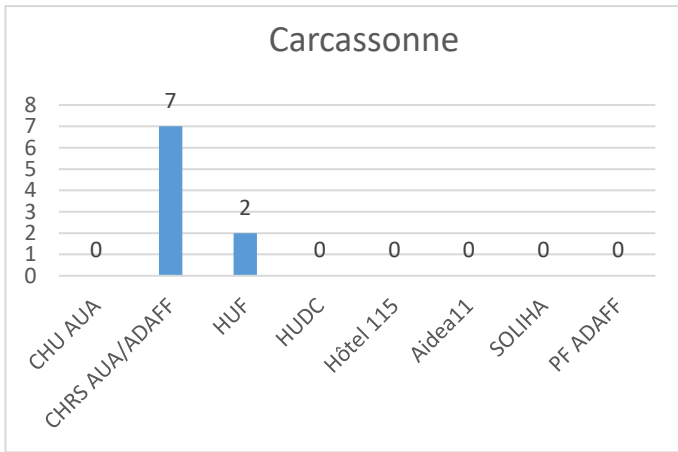
Le SIAO de l'Aude est devenu à compter du 1^{er} septembre 2018 instructeur des demandes de labellisations au titre du contingent préfectoral pour les personnes hébergées dans les dispositifs d'urgence/ CHRS/ Logement adapté du département: et à compter du 1^{er} octobre 2018 instructeur des demandes HLM.

Nombre de demandes HLM instruites en 2018 : 10



**NOMBRE DE DEMANDES DE LABELLISATIONS AU TITRE DU CONTINGENT PREFECTORAL
INSTRUITES PAR LE SIAO PAR VILLE ET PAR STRUCTURE**

NB de demandes de labellisation au titre du contingent préfectoral en 2018 : **31**



7.3. Bilan de l'activité SIAO logement

Le SIAO a recensé **104** nouveaux ménages en demande de logement social – personnes prises en charge dans le cadre d'un CHU, CHRS ou dans le logement adapté – sur l'année 2018 (95 en 2017) et 114 au total avec les personnes présentes en 2017 mais n'ayant pas eu de réponse avant l'année 2018.

Au 31 décembre 2018, 37 ménages étaient toujours en attente d'une entrée en logement HLM, soit une diminution de 10% par rapport à 2017.

En France, 2.5% des logements sociaux bénéficient à des personnes en sortie de centre d'hébergement.

- **Répartition des demandes** : Le SIAO a recensé 37 ménages par mois en moyenne en demande de logement social (34 en 2017) dont 9 nouvelles demandes chaque mois.
- **Zone géographique demandée par les ménages** : 35% des ménages ont demandé en priorité Carcassonne et alentours, 48% Narbonne et alentours, 4% Limoux et alentours, 6% Castelnaudary et alentours, 7% n'avaient pas de desiderata géographique.
- **Typologie des logements souhaités par les ménages** : Les petits logements sont les plus demandés par ce public, en corrélation avec la composition des ménages où 86% des ménages sont des personnes isolées (proportion plus importante qu'en 2017, puisque la part des ménages constitués de personnes seules était de 73%) ; 8% de demandes T1, 22% de T1/T2, 20% de T2, 15% de T2/T3, 10% de T3, 9% de T3/T4, 16% de T4 et +.

Répartition des demandes de logement social : Sur **114** ménages en attente de logement social en 2018, **44%** ont bénéficié d'une attribution (acceptée par le ménage) par un organisme HLM du département, **5%** ont annulé leur demande par le biais du SIAO, et **51%** sont toujours en attente d'un logement.

DONNEES INFIRMIERES

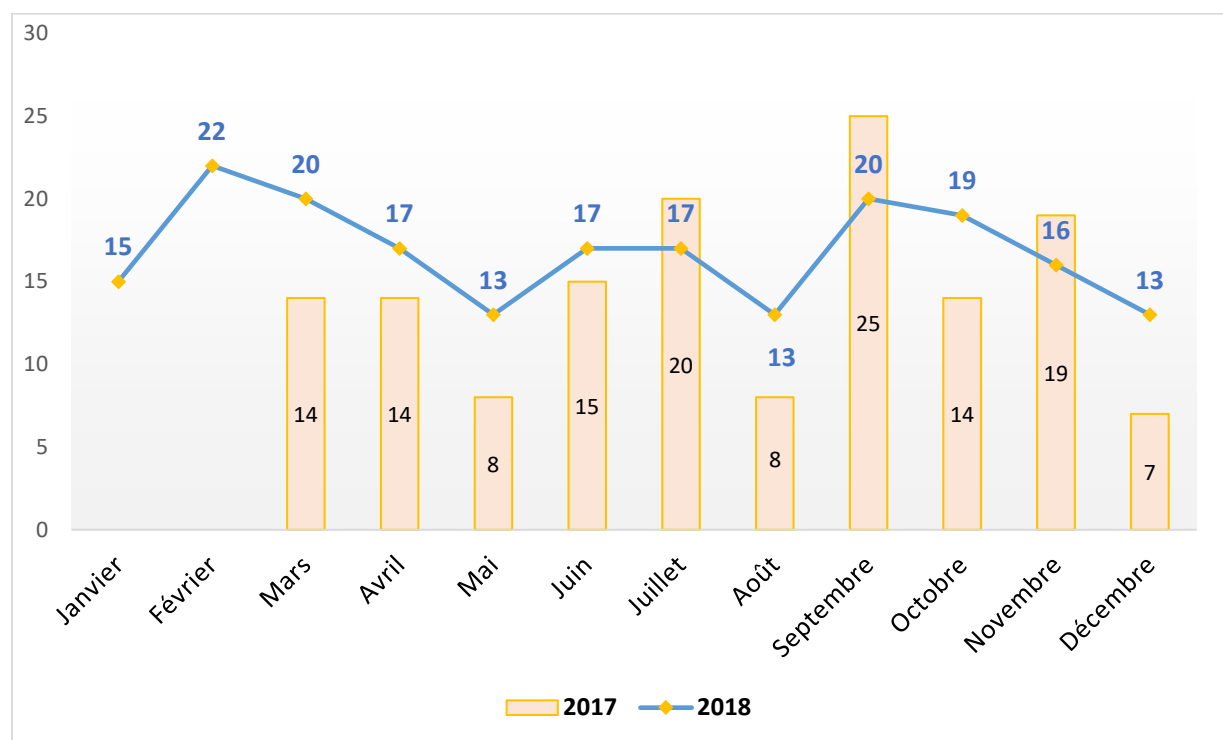
8. Activité infirmière au sein du SIAO

La fonction d'infirmier a débuté au sein du SIAO à compter de décembre 2015. Ce poste ayant pour vocation d'apporter un point de vue médical à l'évaluation SIAO et de rendre plus pertinente l'orientation des personnes vers les différents dispositifs (en complément du volet social effectué par les éducateurs des permanences), ainsi que d'intervenir comme pivot entre le secteur sanitaire et le secteur social en se faisant connaître des partenaires du soin. Le poste a évolué depuis sa création car l'augmentation de l'activité évaluative, le nombre de demandes s'étant accru, a contraint à stopper les permanences telles qu'effectuées auparavant.

Au cours de l'année 2018, l'infirmier du SIAO a rencontré 202 ménages, soit environ 17 ménages différents chaque mois (nouvelles situations et suivi d'anciennes).

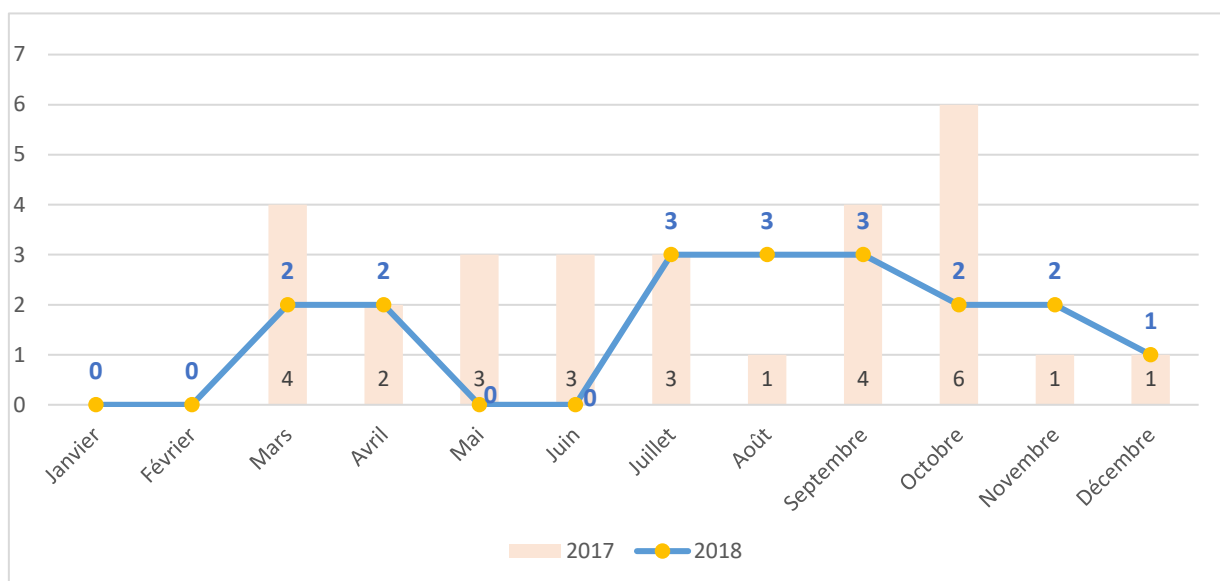
NOMBRE DE NOUVEAUX MENAGES RENCONTRES (par mois)

Total : **202 ménages**, soit en moyenne 17 nouveaux ménages par mois



*Le nombre de nouveaux ménages s'est accru en 2018, il était en moyenne de 14 nouveaux ménages par mois en 2017, en 2018 il est en moyenne de **17 nouveaux ménages** par mois. Cet accroissement est consécutif d'une part à l'accroissement général des activités du SIAO 11 et également d'autre part à une meilleure adaptation du SIAO 11 aux nécessités des demandeurs. En effet, notamment en période hivernale, l'infirmier peut directement intervenir sur les hôtels en binôme avec un travailleur social afin de traiter plus en amont la situation.*

NOMBRE DE MENAGES VUS DANS LE CADRE D'UN SUIVI

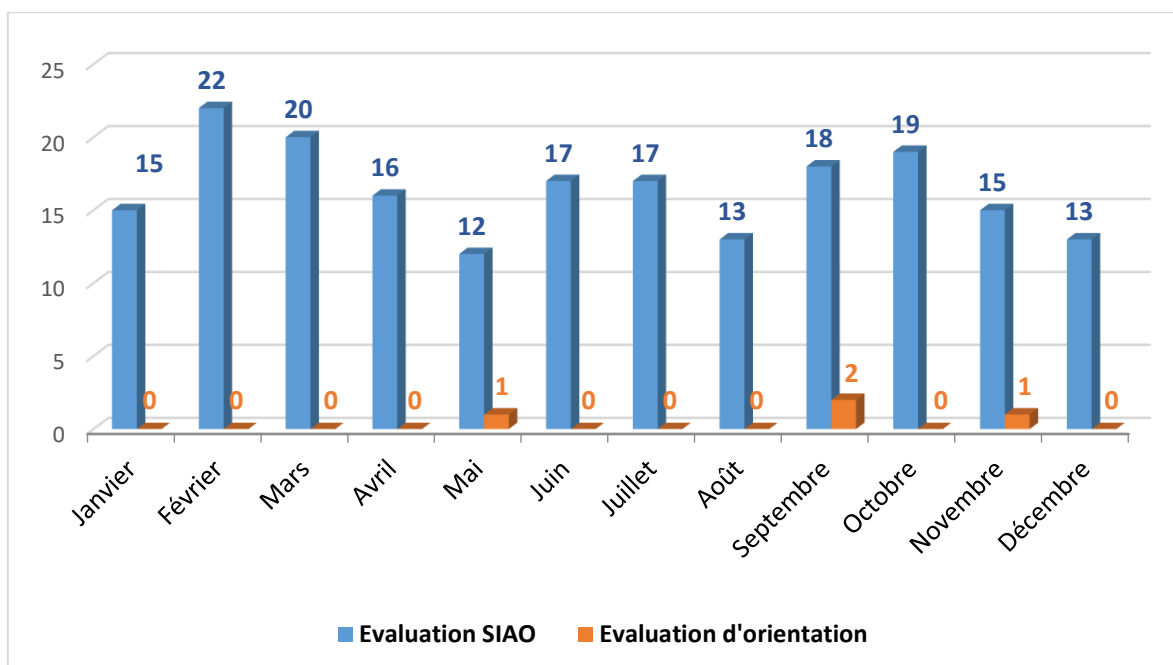


Dans le cadre de suivi de personnes (plus de 2 entretiens), l'infirmier a vu en moyenne **moins de 2 personnes** par mois.

La baisse d'activité en termes de suivis s'explique par un nombre d'entretiens plus important que l'an passé, et donc mois de temps au bénéfice des suivis.

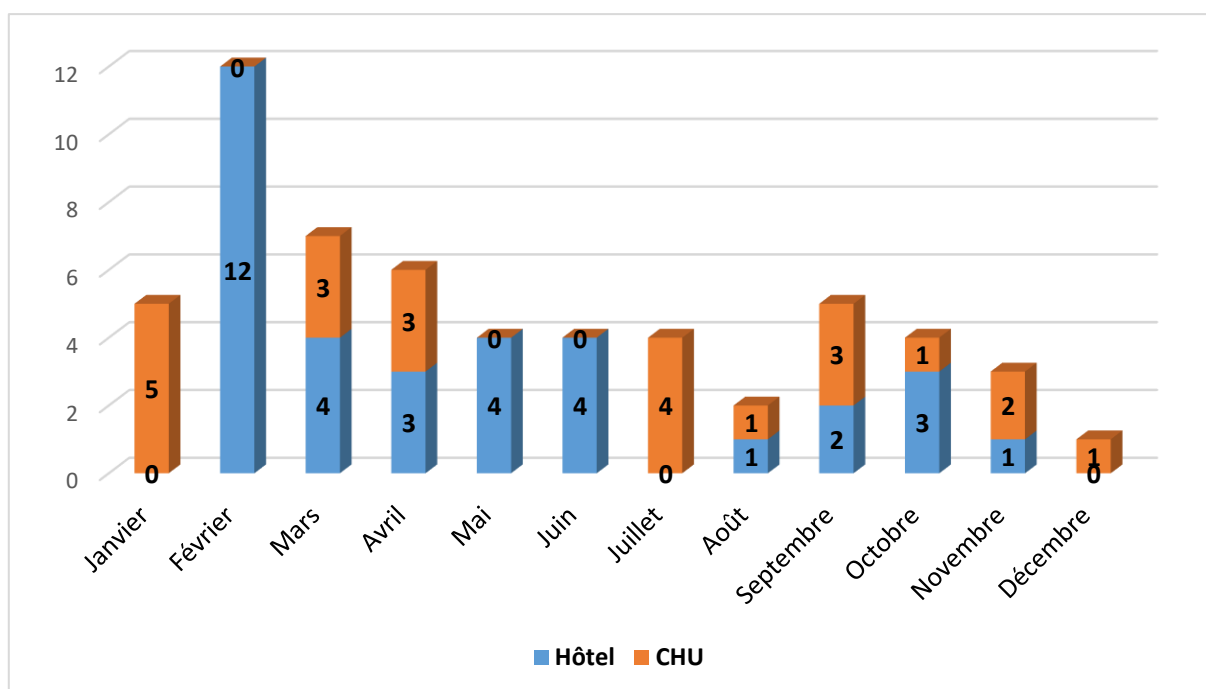
NOMBRE DE MENAGES VUS DANS LE CADRE D'UNE EVALUATION SIAO (par mois)

Total : 197 ménages



Il est difficile au moment de la prise de rendez-vous téléphonique de déterminer si une évaluation infirmière est nécessaire en plus du diagnostic social, d'où un chiffre peu élevé. Néanmoins, à la suite de l'évaluation sociale ou de la commission, l'infirmier peut être sollicité pour rencontrer une nouvelle fois la personne, ou contacter pour compléments d'informations les partenaires du secteur médical.

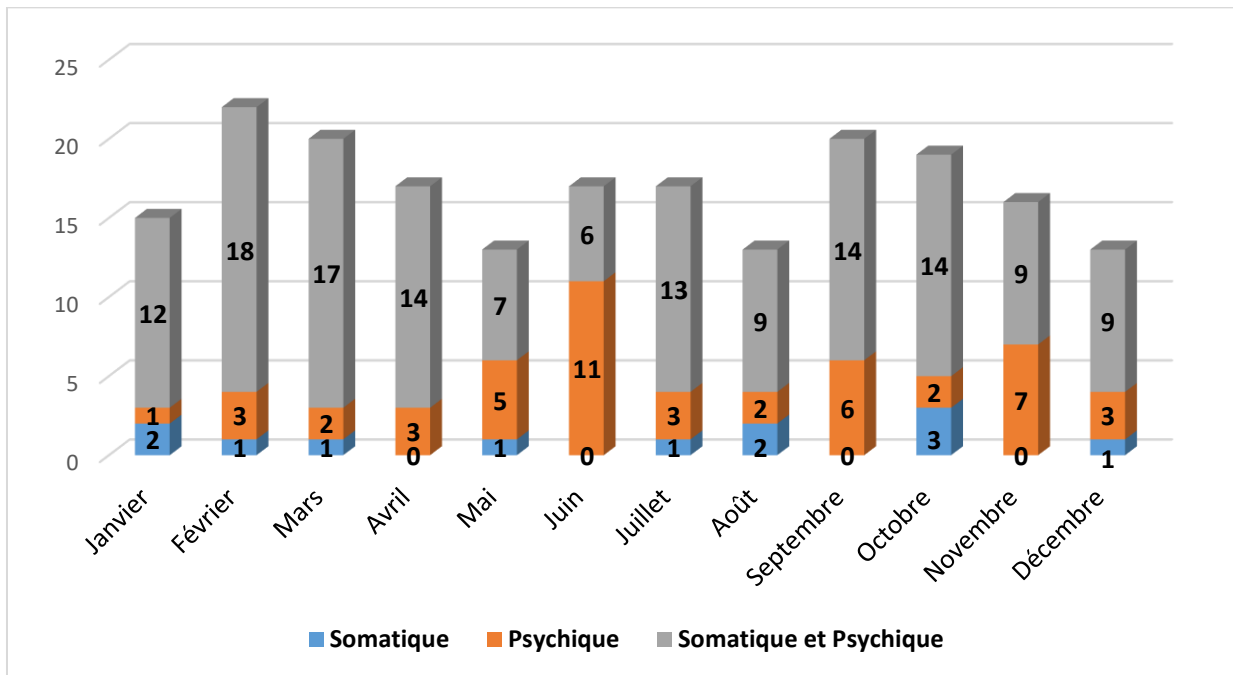
NOMBRE DE NOUVEAUX MENAGES RENCONTRÉS, DEJA HEBERGÉS DANS UN DISPOSITIF D'URGENCE



Au moment de cette rencontre **28%** des ménages se trouvaient déjà dans un dispositif d'hébergement d'urgence (et 2 dans un dispositif d'insertion). Concernant les suivis **8%** des personnes rencontrées étaient accueillies en hébergement/logement adapté (17% en CHU/ 17% à hôtel/ 53% en hébergement d'insertion/ 12% en logement adapté)

Le nombre est plus élevé en hôtel qu'en centre d'hébergement d'urgence, cela pour plusieurs raisons, les CHU présentent un nombre de places d'hébergement bien inférieur au potentiel que représentent les hôtels. De plus, les hôtels sont mieux desservis en terme d'offre d'accompagnement et les informations relatives au SIAO sont mieux diffusées au sein des hôtels, le rôle d'orientation des accueils de jour est également à souligner sur ce point.

PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ RENCONTREES

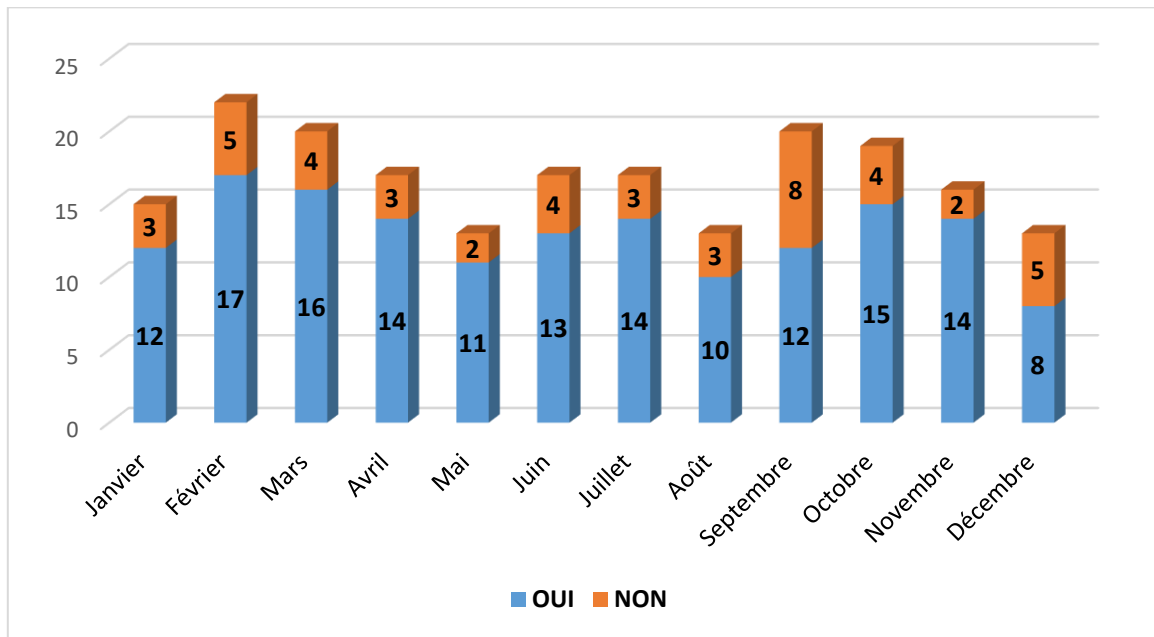


Les comorbidités sont surreprésentées encore une fois, nous retrouvons malheureusement une dynamique qui s'apparente à l'année précédente, une association entre un trouble psychique et une addiction, avec toutes les complications conséquentes, notamment au niveau somatique.

En terme de ressenti global sur l'année 2018, que ce soit tant au niveau des évaluations que des suivis ou entretiens informels, il en ressort une demande générale vis-à-vis de prises en soins non médicamenteuses. En effet, les demandes vis-à-vis de psychologues se sont accrues, de même vis-à-vis de prises en soins moins conventionnelles type hypnose ou soins énergétiques. Malheureusement, ce type de prise en soin n'est toujours pas remboursé par la Sécurité sociale ce qui en limite considérablement l'accès. Nous parvenons à orienter sur des prises en soins psychologiques mais quand celles-ci sont proposées gratuitement (CMP, CSAPA, CIDFF, associations d'aide aux victimes...). Cependant, l'offre demeure encore trop insuffisante vis-à-vis de la demande.

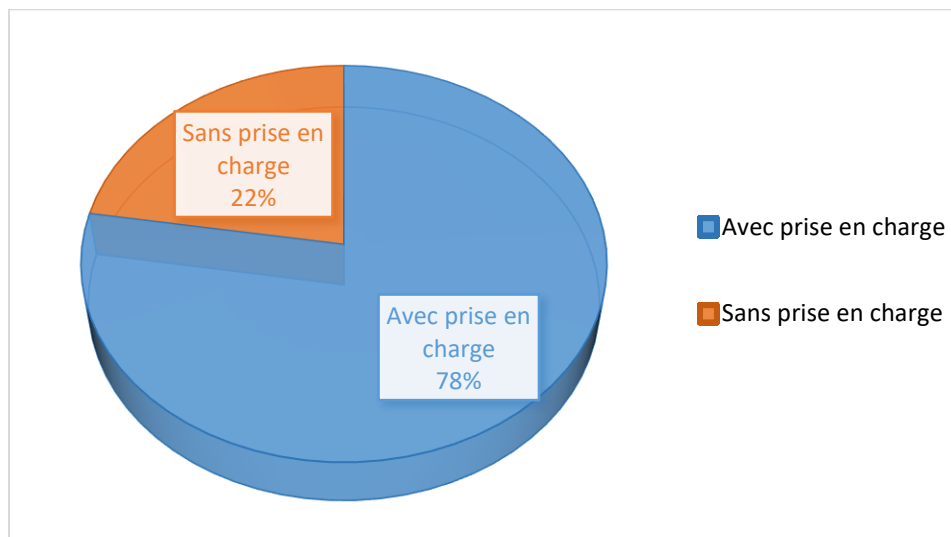
L'IDE SIAO, intervenant également à l'IFSI dans le cadre du module « Santé Publique », après une première intervention présentant le fonctionnement du SIAO 11 et ses objectifs, a pu cette année mettre en place une intervention afin de présenter les différentes facettes de la population en mal logement. Cette intervention a pu mettre en avant une nécessité grandissante, celle du croisement des disciplines, notamment entre la sphère sociale et son homologue médicale. Les savoir-faire cumulés par les professionnels du social comme du médical sont une richesse qui mérite d'être diffusée au-delà de leurs disciplines respectives.

NOMBRE DE NOUVELLES PERSONNES EN DEMANDE DE SOINS



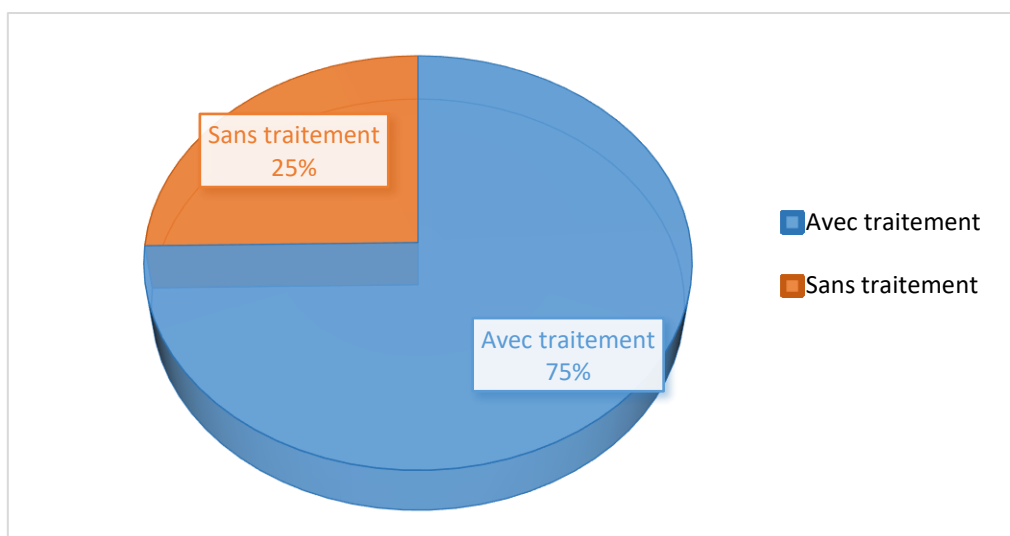
Environ **77%** des personnes rencontrées par l'infirmier du SIAO déclaraient être en demande de soins (8% de moins qu'en 2017).

NOUVELLES SITUATIONS BENEFICIANT D'UNE PRISE EN CHARGE SANTE AU MOMENT DU CONTACT AVEC LE SIAO



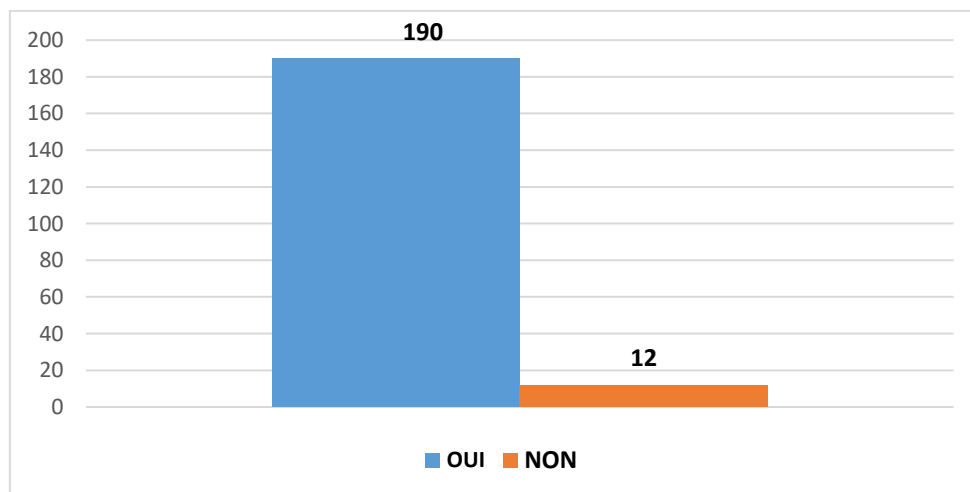
Sur l'année 2018, les personnes bénéficiant d'une prise en charge sont légèrement plus nombreuses, elles sont passées de 78 à 80 %, ce qui souligne le travail effectué par les équipes mobiles ou les PASS du département.

NOUVELLES SITUATIONS BENEFICIANT D'UN TRAITEMENT MEDICAMENTEUX AU MOMENT DU CONTACT AVEC LE SIAO

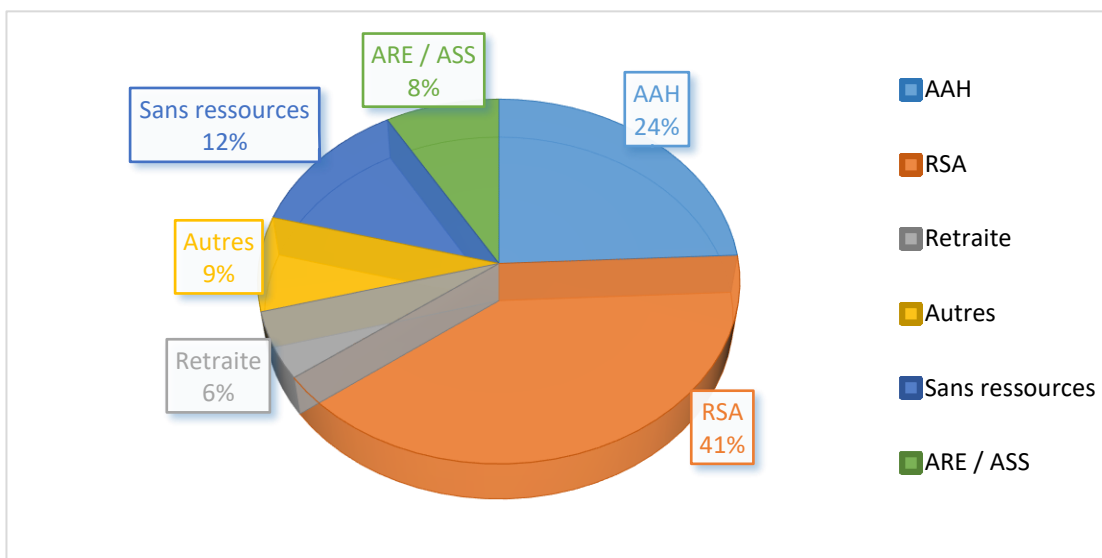


Nous avons pu voir sur le graphique précédent que les personnes bénéficiant d'une prise en charge représentaient 78% des personnes rencontrées. Sur ce graphique, nous pouvons voir que 75% des personnes rencontrées ont un traitement médicamenteux, ce qui souligne encore une fois l'omniprésence et la priorisation médicamenteuse dans les prises en charge de ces personnes.

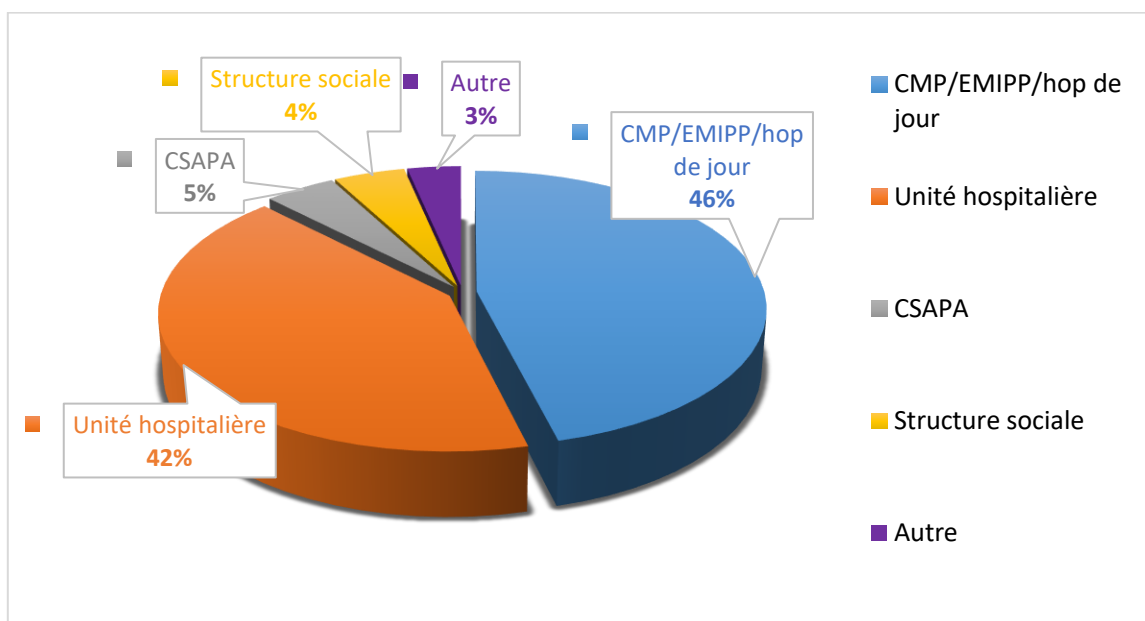
NOMBRE DE MENAGES RENCONTRES AYANT UNE COUVERTURE MEDICALE



TYPE DE RESSOURCES DES MENAGES RENCONTRES (en %)



PRINCIPAUX PARTENAIRES CONTACTÉS PAR L'INFIRMIER



8.1. Bilan de l'activité infirmière du SIAO

Le poste d'infirmier SIAO poursuit son évolution en fonction des nécessités du SIAO 11, cette année a vu les missions se clarifier et se spécifier, les évaluations demeureront la priorité de cette fonction. Le dispositif essaie de s'adapter toujours mieux aux nécessités sociales, les retours mis en avant sur ce document, à savoir des prises en charges non médicamenteuses ont été prises en compte et l'infirmier effectuera en 2019 une formation en hypnose afin de pouvoir proposer ce type de prise en charge à nos demandeurs.

BILAN 2018

L'ensemble des quatre volets du SIAO a centralisé **10 486 demandes** en 2018, contre 4 638 en 2017, soit une augmentation d'environ **126%** (rappelons qu'entre 2016 et 2017 l'activité du SIAO avait déjà connu une augmentation de 11%) ; la capacité d'accueil à l'année est désormais de **491 places** pérennes (augmentation de 10% : essentiellement sur le volet Urgence et IML).

Il n'est pas possible à ce jour de donner des informations exactes concernant le nombre de ménages distincts présents sur le volet urgence/hébergement d'insertion et logement adapté. Mais nous pouvons quand même dégager quelques chiffres concernant le volet Insertion puisque :

- Le SIAO Insertion a centralisé en tout en 2018 : **769** demandes, hausse de 9% par rapport à 2017 tout comme en Occitanie, avec 11 522 demandes.
- Les demandes concernent **600 ménages** différents ; soit une **baisse de 7%** des ménages en demande SIAO Insertion. La baisse du nombre de ménages et non des demandes s'explique par la hausse des doubles demandes Hébergement d'insertion/logement adapté, mais surtout par la réitération d'une demande la même année.

Pour conclure, le SIAO11 s'inscrit pleinement dans ses missions de centralisation des demandes et des places d'hébergement/logement adapté sur le département. Au vu des politiques actuelles, une orientation vers d'autres types de réponses et de prises en charge des personnes sans abri ou mal-logées devraient s'opérer dans les années à venir.

En effet, cette année, le SIAO s'est engagé pleinement et diversifié dans sa mission d'orienter et accompagner les ménages les plus précaires jusqu'à l'accès à un logement autonome, adapté et accompagné si besoin, grâce au développement de ses missions en lien : guichet enregistreur logement social, instructeur SYPLO, suivi des situations de relogement des publics prioritaires du PDALHPD.

9. ANNEXES

9.1. Suivi des situations des femmes victimes de violences conjugales

HOTEL 115 FVVC

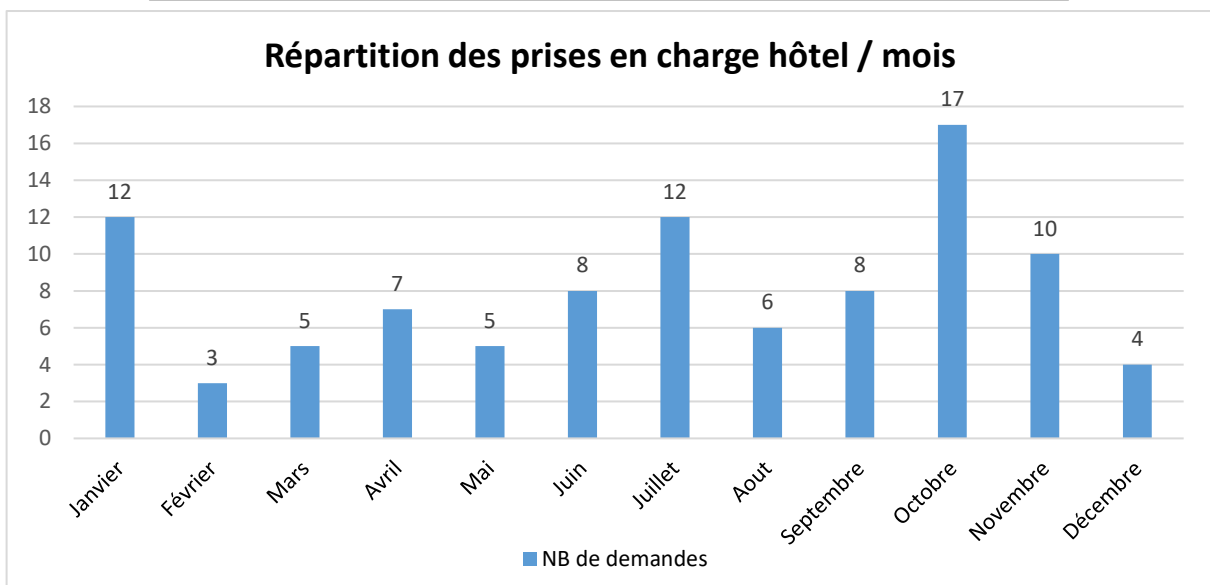
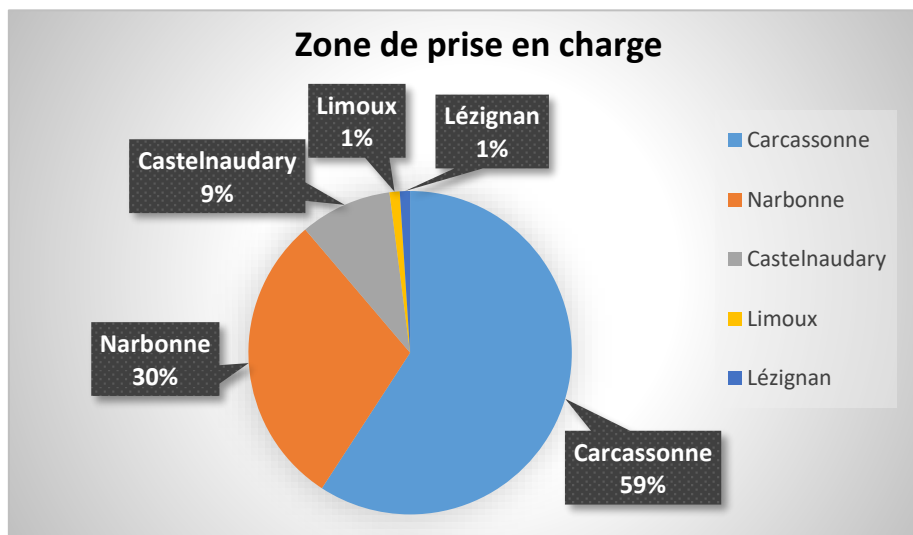
En 2018, le 115 a proposé des prises en charge hôtel dans le cadre de la protection face aux violences conjugales à :

- **97 ménages** cumulés, soit **179 personnes** cumulées, dont **82 enfants**

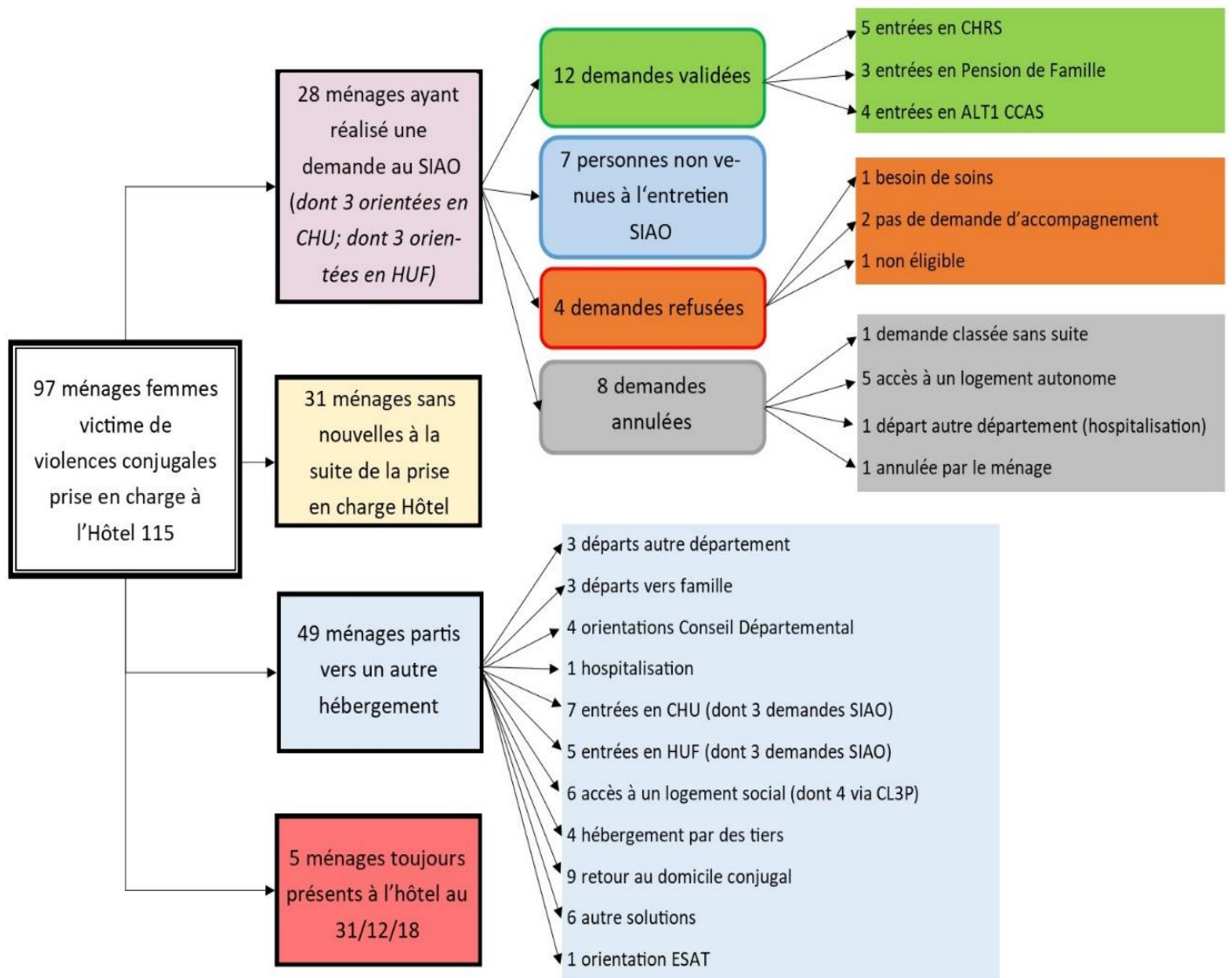
13 ménages cumulés, soit 25 personnes cumulées, dont 12 enfants n'ont pas été pris en charge à l'hôtel car ils ont trouvé une autre solution par leurs propres moyens.

15 ménages cumulés, soit 24 personnes cumulées, dont 9 enfants n'ont pas été prise en charge à l'hôtel car une autre solution d'hébergement leur a été proposé.

Ce qui représente **1 352 nuits** à l'année, soit **242 008 nuitées**.



Parcours des situations rencontrées dans le cadre de l'hébergement à l'Hôtel

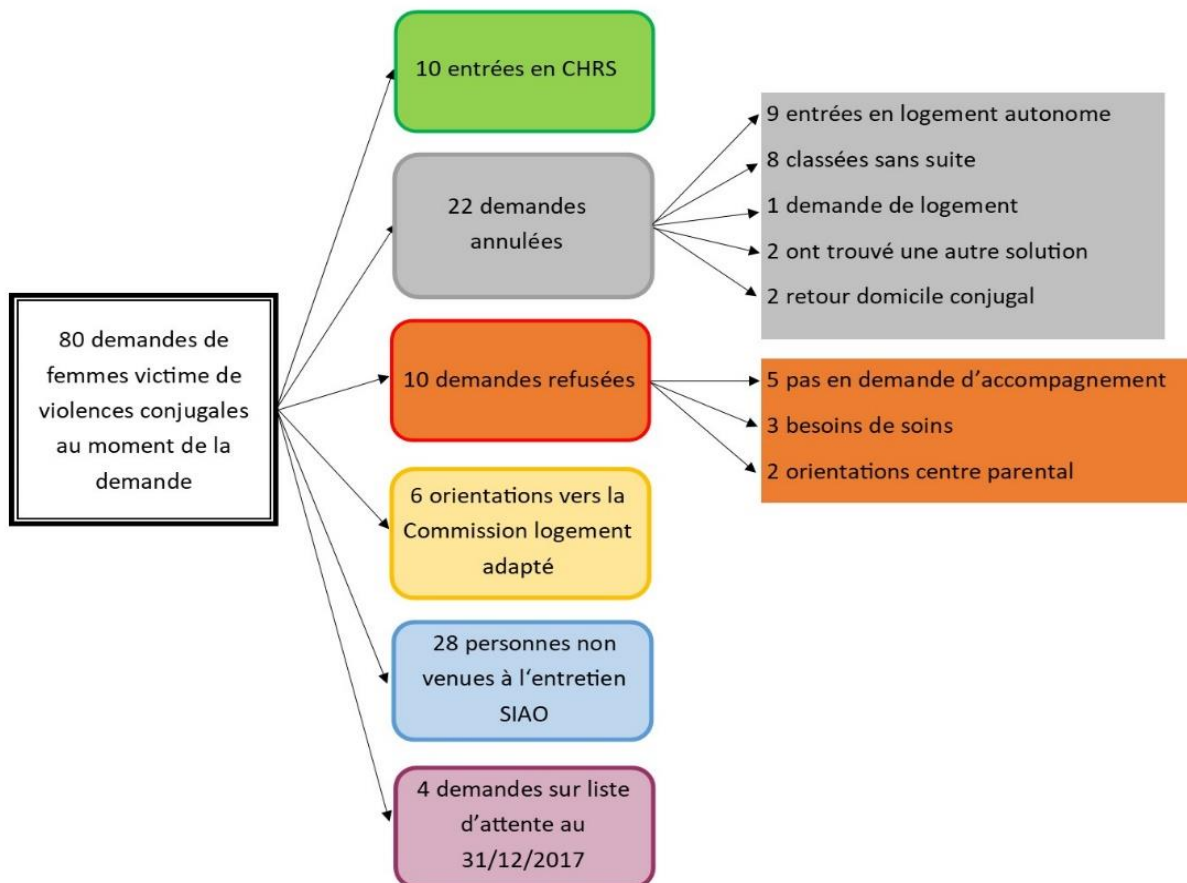


HEBERGEMENT D'INSERTION

En 2018, le SIAO hébergement d'insertion a comptabilisé **80 demandes** (dont 4 hors département et 6 ayant également fait une demande SIAO logement adapté) provenant de personnes VVC, représentant :

- **71 ménages**, dont 41 bénéficiant d'une prise en charge 115 (HU/Hôtel) au moment de la demande
- **146 personnes**
- Dont **75 enfants**

Parcours des situations rencontrées dans le cadre de l'hébergement d'insertion

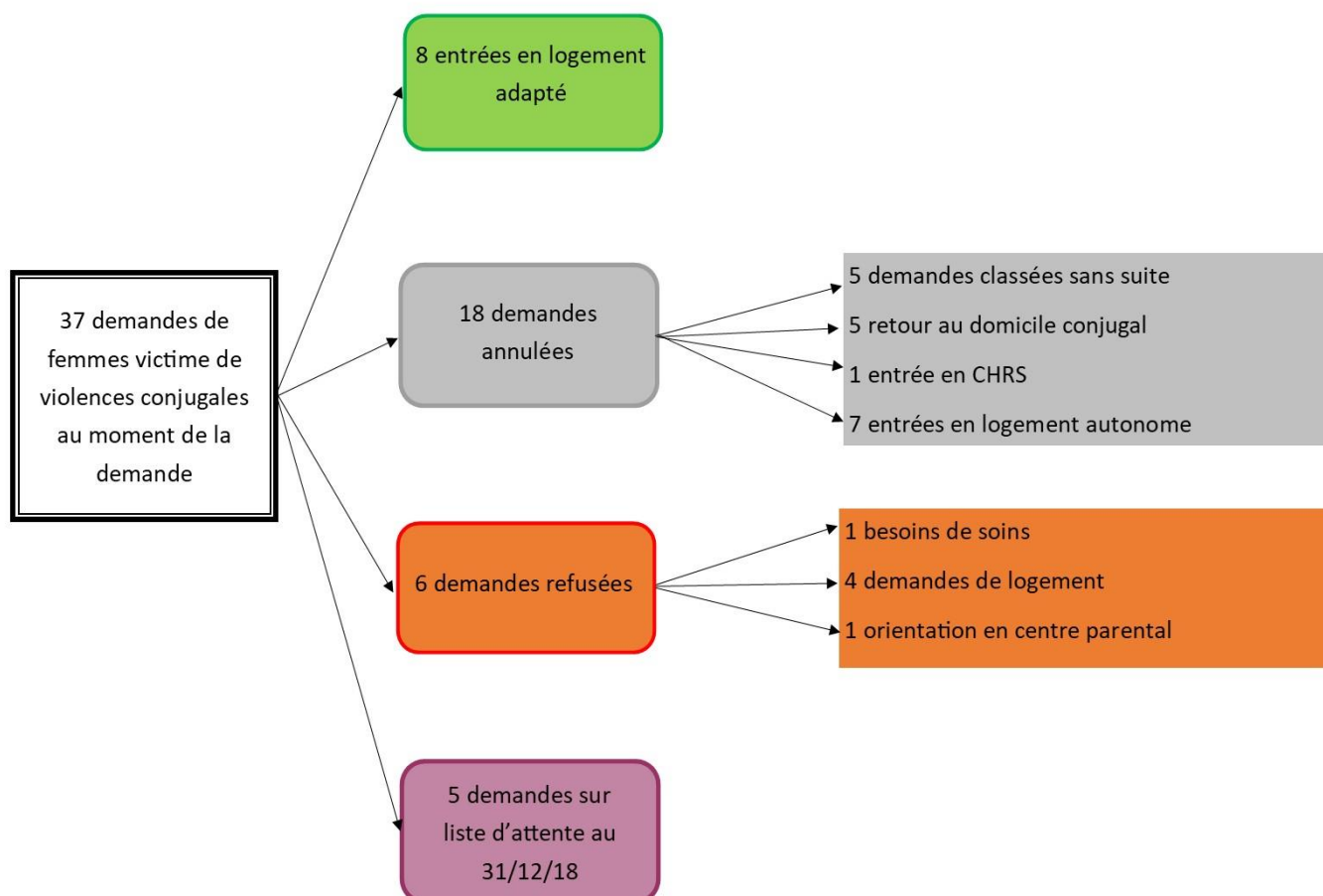


LOGEMENT ADAPTE

En 2018, le SIAO logement adapté a comptabilisé **37 demandes** (dont 4 hors département et 6 ayant également réalisé une demande en hébergement d'insertion CHRS) provenant de personnes VVC, représentant :

- **37 ménages**, dont 8 bénéficiant d'une prise en charge 115 (HU/Hôtel) au moment de la demande
- **81 personnes**
- Dont **44 enfants**

Parcours des situations rencontrées dans le cadre du logement adapté



Au total le SIAO-115-hôtel et Insertion ont recensé sur l'année 2018, 191 ménages concernés par des problèmes d'hébergement suite à des violences conjugales, soit une augmentation de 75% par rapport à l'an passé (109 ménages en 2017)

9.2. Formulaire demande unique

Formulaire de demande unique SIAO 11

Contact du SIAO 11 : [04.68.10.05.98](tel:04.68.10.05.98)

[Formulaire à retourner à cette adresse : audesiao11@gmail.com](mailto:audesiao11@gmail.com)

Nom(s)/Prénoms(s) du (des) demandeurs :

DONNÉES PERSONNELLES

Nous vous rappelons que votre dossier est traité grâce à un système informatique conforme aux droits des personnes, et aux exigences de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition des données vous concernant selon la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ce document ne pourra être utilisé que dans le cadre de la demande d'hébergement/logement adapté de la personne. Ces informations ne seront transmises qu'aux professionnels et services concernés par la demande. La personne doit être informée de son existence et de son contenu. Elle devra prendre connaissance des informations la concernant et devra valider sa diffusion par sa signature.

Je donne mon accord pour que le SIAO puisse contacter les professionnels qui m'accompagnent dans mes démarches → **En cas de refus cela peut vous pénaliser dans le traitement de votre demande et donc dans la réponse de la commission décisionnaire d'orientation.**

Je soussigné(e) M/Mme déclare avoir pris connaissance des droits concernant les informations personnelles contenues dans ce document. J'autorise leur diffusion dans le cadre de ma demande d'hébergement / logement adapté.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :

Signature du travailleur social :

Date de la demande :

Transmise par : Mail Courrier

PRESCRIPTEUR

Nom du travailleur social :
En qualité de :
Nom de l'organisme de rattachement :
Coordonnées téléphoniques :
Adresse :
CP :
Commune :

IDENTITE

LE DEMANDEUR

M. Mme

Nom :
Nom de naissance :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :
Si nationalité hors UE:
Type de titre de séjour :
Nombre de titres de séjour délivrés à ce jour :
Autorisation de travail :
Date de fin de validité du titre de séjour :
Préfecture de rattachement :

Situation de famille :
Date de l'évènement (*mariage, PACS, divorce, ...*) :
Si votre situation est en cours de changement, merci de bien vouloir l'indiquer :

LE CONJOINT / CODEMANDEUR

M. Mme

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Si nationalité hors UE :

Type de titre de séjour :

Nombre de titres de séjour délivrés à ce jour :

Autorisation de travail :

Date de fin de validité du titre de séjour :

Préfecture de rattachement :

ENFANTS

	Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Situation (à charge, droit de visite ou d'hébergement, garde alternée, ...)
1			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		
2			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		
3			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		
4			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		
5			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		
6			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		

Enfant à naître (*date prévue*) :

COORDONNEES

Adresse / Domiciliation actuelle du demandeur :

N° :

Rue :

Code postal :

Commune :

Compléments d'adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

E-mail :

Téléphone du conjoint/co-demandeur :

RESSOURCES

Ressources nettes mensuelles de toutes les personnes devant habiter dans le logement

	Le Demandeur (en €/mois)	Le Conjoint (en €/mois)	Autres (en €/mois)
Salaires nets mensuels			
Pension retraite			
Indemnités Pôle Emploi			
Pension alimentaire reçue			
Allocation Adulte Handicapé (AAH)			
Revenu de solidarité Active (RSA)			
Allocation de soutien familial			
Autres ressources hors aide au logement (<i>précisez</i>)			
Allocations familiale (<i>hors aide au logement</i>)			
Prestation d'accueil pour jeune enfant (PAJE)			
Complément familial			
Allocation Retour Emploi (ARE)			
Garantie Jeune			
Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)			
Pension d'invalidité			
Indemnités journalières			
Bourse d'études			
Aide au logement (APL, ALF, ALS)			
Autre, <i>précisez</i> :			
Total mensuel (€)			

SITUATION FINANCIERE

	Le Demandeur (en €/mois)	Le Conjoint / Codemandeur (en €/mois)
Charges fixes mensuelles	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez nature et montant :</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez nature et montant :</i>
Crédits	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez nature et montant :</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez nature et montant :</i>
Dettes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez nature et montant :</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez nature et montant :</i>
Gestion de la dette (<i>plan d'apurement, surendettement, accompagnement budgétaire, ...</i>)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez :</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez :</i>
Banque de France, date du dépôt du dossier		

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT

Le Demandeur	Le Conjoint / Codemandeur
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nom de la mesure (MASP, Tutelle, Curatelle ...) : Nom du professionnel : Nom de la structure :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nom de la mesure (MASP, Tutelle, Curatelle, ...) : Nom du professionnel : Nom de la structure :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Le Demandeur	Le Conjoint / Codemandeur
Emploi : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, lequel : Nom et adresse du lieu de travail : Type de contrat : Date de début : Date de fin :	Emploi : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, lequel : Nom et adresse du lieu de travail : Type de contrat : Date de début : Date de fin :
Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date d'inscription :	Demandeur d'emploi : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date d'inscription :
Retraite <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Retraite <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Sans activité <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date dernier emploi occupé :	Sans activité <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date dernier emploi occupé :
Votre employeur cotise-t-il au 1% logement ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Votre employeur cotise-t-il au 1% logement ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Préfecture :	Préfecture :

SITUATION PERSONNELLE : Famille/Réseau

Avez-vous de la famille : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas			
Si oui : Lien existant			
	Oui	Non	
Père	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Observations
Mère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sœur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Frère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avez-vous des connaissances proches (amis/voisins...) pouvez-vous préciser : 			
Présence d'animaux : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez (chien, chat, ...) : Nombre : Si chien, est-il catégorisé ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, a-t-il les papiers à jour ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Permis de conduire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Moyen de locomotion : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, Précisez : 			

SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT/ HEBERGEMENT AU MOMENT DE LA DEMANDE

Sans logement <input type="checkbox"/> Si oui, <input type="checkbox"/> Occupant de squat <input type="checkbox"/> Abri de fortune <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	Logement autonome <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé
Hébergement d'insertion, ou de stabilisation <input type="checkbox"/> Si oui, Nom et Adresse :	Hébergement d'urgence <input type="checkbox"/> Si oui, Nom et Adresse :
Pension de Famille <input type="checkbox"/> Si oui, Nom et Adresse :	Logement temporaire (ex : Résidence sociale, ALT, ...) <input type="checkbox"/> Si oui, Nom et Adresse :
Hébergement chez de la famille <input type="checkbox"/>	Hébergement par des tiers <input type="checkbox"/>
Structure médico-sociale (ex: LHSS, IME, FAM, SSR, ...) <input type="checkbox"/> Si oui, Nom et Adresse :	Structure sociale (ex: Centre parental, MECS, CADA, CPH, ...) <input type="checkbox"/> Si oui, Nom et Adresse :
Structure judiciaire <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/> Précisez :
Précisions éventuelles :	
Demandes déposées auprès de bailleurs publics : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En cours Si oui, précisez : <input type="checkbox"/> HABITAT AUDOIS <input type="checkbox"/> ALOGEA <input type="checkbox"/> MARCOU HABITAT <input type="checkbox"/> DOMITIA HABITAT <input type="checkbox"/> ERILIA <input type="checkbox"/> DOMICIL <input type="checkbox"/> FDI HABITAT <input type="checkbox"/> TROIS MOULINS HABITAT <input type="checkbox"/> Gpe I3F – IMMOBILIERE MEDITERRANEE	
Date de dépôt de la demande : N° unique départemental :	
Saisine du DALO / DAHO / Réservation préfectorale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En cours Si oui, précisez : Décision :	

PARCOURS LOCATIF ANTERIEUR

(nombre d'années, paiement des loyers,...)

Période	Type et lieu du logement	Motif du départ

PARCOURS HEBERGEMENT ANTERIEUR

Période	Type et lieu de l'hébergement	Motif du départ

SUIVIS SOCIAUX

Suivis sociaux en cours	<i>Si oui, précisez</i> la structure et le nom du référent :
Suivis sociaux antérieurs	<i>Si oui, précisez</i> la structure et le nom du référent :

SANTÉ		
	Le Demandeur	Le Conjoint / Codemandeur
. Couverture médicale <i>Si oui, laquelle :</i> <i>Régime (CPAM, MSA...)</i> . Complémentaire santé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Suivi médical en cours <i>Si oui, précisez :</i> <input type="checkbox"/> Médecin généraliste <input type="checkbox"/> Médecin psychiatre <input type="checkbox"/> Psychologue <input type="checkbox"/> Infirmier <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Nom du médecin :</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Nom du médecin :</i>
Etat de santé nécessitant un logement adapté handicapé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Si oui, Type de handicap :</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Si oui, Type de handicap :</i>

MOTIF DE LA DEMANDE <i>(Plusieurs motifs possibles)</i>	
<input type="checkbox"/> Sans domicile <input type="checkbox"/> Rupture familiale <input type="checkbox"/> Rupture conjugale <input type="checkbox"/> Violences familiales <input type="checkbox"/> Violences conjugales <input type="checkbox"/> Expulsion (prononcée ou en cours) <input type="checkbox"/> Perte logement / Fin de bail <input type="checkbox"/> Logement insalubre / non décent <input type="checkbox"/> Logement inadapté	<input type="checkbox"/> Fin d'hospitalisation <input type="checkbox"/> Sortie d'établissement pénitentiaire <input type="checkbox"/> Regroupement famille / ami <input type="checkbox"/> Rapprochement lieu de travail <input type="checkbox"/> Absence de ressources <input type="checkbox"/> Fin de prise en charge d'un dispositif <input type="checkbox"/> Départ pays/département d'origine <input type="checkbox"/> Isolement social <input type="checkbox"/> Autre, <i>précisez :</i>

DEMANDE			
<input type="checkbox"/> CHRS collectif <input type="checkbox"/> IML Classique <input type="checkbox"/> IML Réfugié <input type="checkbox"/> Appartement thérapeutique	<input type="checkbox"/> CHRS regroupé <input type="checkbox"/> IML Justice <input type="checkbox"/> ALT1 Narbonne	<input type="checkbox"/> CHRS diffus <input type="checkbox"/> IML Expulsion <input type="checkbox"/> Pension de famille	<input type="checkbox"/> CHS collectif <input type="checkbox"/> IML Psy <input type="checkbox"/> Résidence sociale
Zone géographique souhaitée (plusieurs choix sont possibles) :			
<input type="checkbox"/> Carcassonne	<input type="checkbox"/> Narbonne	<input type="checkbox"/> Limoux	<input type="checkbox"/> Castelnaudary

COMPETENCES ET DIFFICULTES MOTIVANT LA DEMANDE

<input type="checkbox"/> Besoin de lieu et de temps collectifs	<i>Précisez :</i>
<input type="checkbox"/> Besoin d'une transition avant l'accès au logement	<i>Précisez :</i>
<input type="checkbox"/> Degré d'autonomie dans le quotidien	<i>Précisez :</i>
<input type="checkbox"/> Prise en compte des règles sociales	<i>Précisez :</i>

TYPES D'ACCOMPAGNEMENT NECESSAIRE

<input type="checkbox"/> Accès aux droits et questions administratives	<i>Précisez :</i>
<input type="checkbox"/> Vie quotidienne, appropriation du lieu de vie	<i>Précisez :</i>
<input type="checkbox"/> Gestion budgétaire	<i>Précisez :</i>
<input type="checkbox"/> Sollicitation de professionnels / Partenaires en cas de besoin	<i>Précisez :</i>
<input type="checkbox"/> Accès aux soins	<i>Précisez :</i>
<input type="checkbox"/> Soutien à la parentalité / Vie familiale	<i>Précisez :</i>
<input type="checkbox"/> Emploi / Formation	<i>Précisez :</i>
<input type="checkbox"/> Vie sociale et culturelle	<i>Précisez :</i>
<input type="checkbox"/> Présence professionnelle	<i>Précisez :</i>
<input type="checkbox"/> Autre	<i>Précisez :</i>

SYNTHESE DE LA PRECONISATION

EXPRESSION DU DEMANDEUR *(facultatif)*

MOTIVATION DE LA DEMANDE

(à remplir par le travailleur social référent)

9.3. Plaquette SIAO

Dispositifs en place

URGENCE

Centre d'hébergement d'urgence (CHU) :

Aude Urgence Accueil _ Carcassonne, Limoux, Narbonne

Résidence Habitat Jeunes Urgence (RHJ U) :

FAOL _ Carcassonne, Limoux, Castelnaudary

Hébergement d'Urgence de Droit Commun (HUDC) : FAOL _ Carcassonne

Hébergement d'Urgence Femme (HUF) :

Aude Urgence Accueil _ Carcassonne, Narbonne

INSERTION HEBERGEMENT

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) :

- Aude Urgence Accueil _ Carcassonne, Limoux, Narbonne

- ADAFF _ Carcassonne, Castelnaudary, Narbonne

Centre d'Hébergement de Stabilisation (CHS) :

Aude Urgence Accueil _ Carcassonne

INSERTION LOGEMENT ADAPTE

Pension de famille (PF):

- ADAFF _ Carcassonne, Castelnaudary, Limoux, Narbonne

- ADOMA _ Narbonne

Résidence sociale (RS): ADOMA _ Narbonne

InterMédiation Locative (IML):

- SOLIHA _ Carcassonne, Narbonne, Limoux

- ADAFF _ Narbonne

Appartements thérapeutiques relais (ATR):

- AIDea11 _ Carcassonne

- Intermède _ Limoux

Allocation logement temporaire

1 (ALT1):

- CCAS _ Narbonne

SIAO URGENCE :
115 (7j/7j) - 24h/24h

SIAO INSERTION :
04.68.10.05.98

audesiao11@gmail.com



Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Aude

Le SIAO dans l'Aude

PILOTAGE :



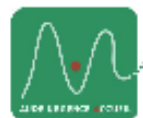
La Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), sous l'autorité du Préfet.

GESTIONNAIRES :

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS)



Association Départementale d'Aide aux Femmes et Familles (ADAFF)



Aude Urgence Accueil (AUA)



Fédération Audoise des Œuvres Laïques (FAOL) Ligue de l'Enseignement

Le SIAO doit permettre de :

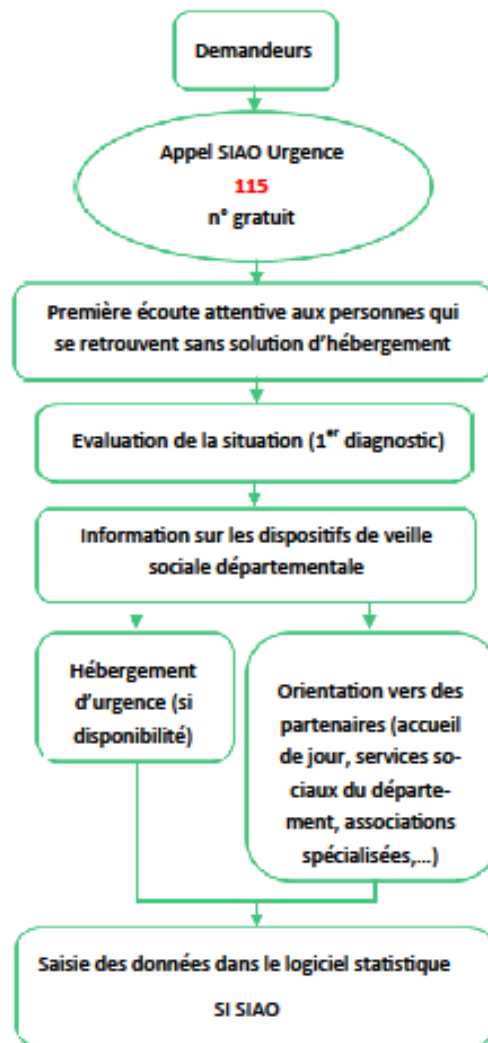
. Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement (ordinaire ou adapté) pour les personnes sans-abri ou risquant de l'être.

. Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante.

. Coordonner les différents acteurs de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité hébergement-logement.

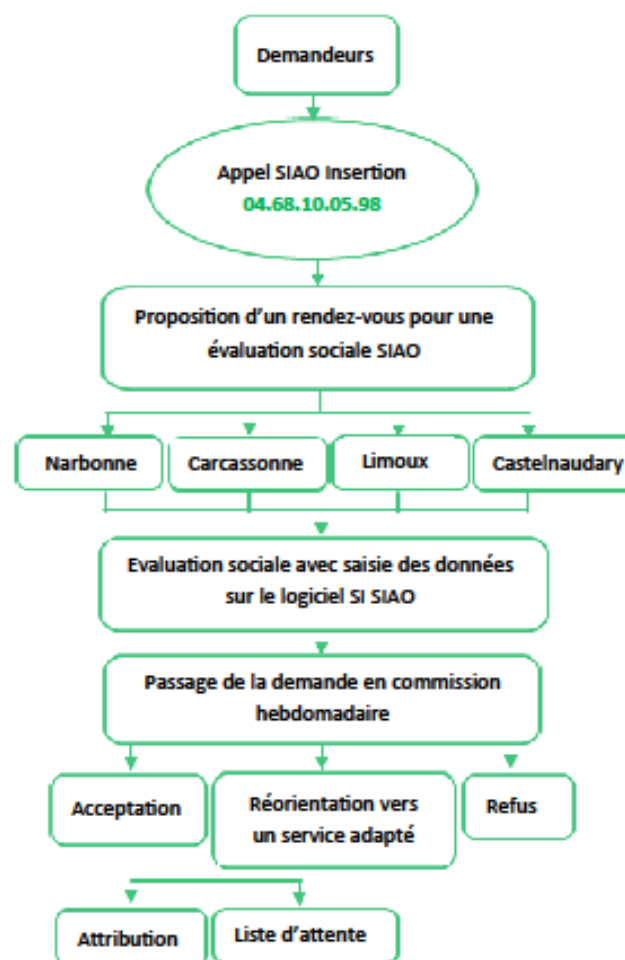
. Participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Traitement d'une demande d'hébergement d'urgence : demande de mise à l'abri



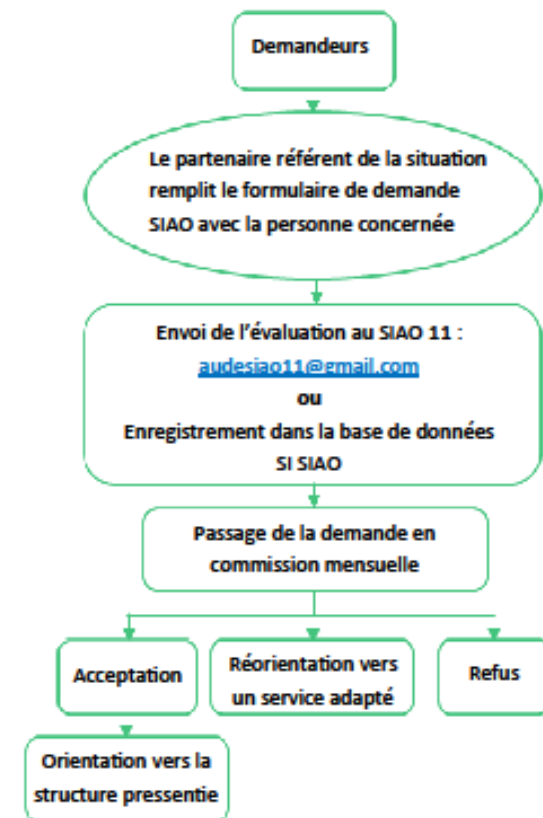
SI SIAO : Logiciel validé par la CNIL

Traitement d'une demande d'hébergement d'insertion : CHR, CHS



NB : Le travailleur social référent peut également enregistrer une demande directement sur SI SIAO. A la suite, un entretien au sein des permanences SIAO sera proposé à la personne afin de compléter la demande et présenter les structures.

Traitement d'une demande en logement adapté : Pension de Famille, Résidence Sociale, InterMédiation Locative, Appartement thérapeutique relais, ...



NB : Pour les personnes n'ayant pas de référent social, la procédure est identique à celle préconisée pour les places insertion CHR/CHS.

SIAO 11

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Aude

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale SIAO11



Sommaire

➤ PRESENTATION DU DISPOSITIF SIAO 11	page 3 à 6
▪ Les missions du SIAO	page 3
▪ Le fonctionnement du SIAO	page 4
▪ Cartographie des établissements proposant hébergement/ logement adapté	page 5
▪ Tableau de recensement des dispositifs	page 6
➤ SIAO URGENCE	page 7 à 13
▪ Informations sur les CHU et Accueil de jour	page 8
○ CHU – AUA	page 9
○ Accueil de jour – AUA	page 10
○ CHU spécialisé – AUA	page 11
○ HUDC - FAOL	page 12
○ RHJ - FAOL	page 13
➤ SIAO INSERTION : CHRS/CHS	page 14 à 18
▪ Informations sur les CHRS /CHS	page 15
○ CHRS - AUA	page 16
○ CHRS - ADAFF	page 17 – 18
➤ SIAO INSERTION : LOGEMENT ADAPTE	page 19 à 30
▪ Pension de Famille – ADAFF	page 20 – 21
▪ Pension de Famille – CDC Habitat / ADOMA	page 22
▪ Résidence Sociale – CDC Habitat / ADOMA	page 23 – 24
▪ IML – SOLIHA	page 25
▪ IML – ADAFF	page 26
▪ ALT 1 – CCAS Narbonne	page 27
▪ ATR – AIDea11	page 28
▪ ATR – Intermède	page 29
➤ MESURE D’ACCOMPAGNEMENT POUR LE LOGEMENT	page 30 à 31
▪ AVDL – ADAFF	page 30
▪ AVDL – SOLIHA	page 31
➤ ETABLISSEMENTS AVEC PLACES D’HEBERGEMENT – HORS SIAO	page 32 à 40
▪ Résidence Habitat Jeunes – FAOL	page 33 – 34
▪ CAO – FAOL / SOLIHA	page 35
▪ Dispositif d’hébergement pour les demandeurs d’asile	page 36 – 39
○ HUDA - FAOL	page 36
○ CADA - FAOL	page 37
○ CADA – France Terre d’Asile	page 38
○ CPH – FAOL	page 39
▪ Appartements de Coordination Thérapeutique	page 40
○ Groupe SOS Solidarités	page 40
➤ SIGLES	page 41 à 42

PRESENTATION DU DISPOSITIF SIAO

En novembre 2009 fut initiée une nouvelle stratégie de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées : la Refondation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion. La finalité de cette politique publique était de favoriser l'accès au logement pour tous les ménages. Un logement pérenne, de droit commun, adapté avec un accompagnement social chaque fois que nécessaire.

Les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO), définis par la circulaire du 8 avril 2010, constituent un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement, qui repose sur trois principes cardinaux :

- La continuité de la prise en charge des personnes
- L'égalité face au service rendu
- L'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes

Outil clé de la Refondation, ce nouveau service a pour objet, sous l'autorité du Préfet, de devenir une plateforme unique et intégrée d'accueil, d'évaluation et d'orientation afin de favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion et le logement ordinaire. Il doit permettre d'éviter les ruptures de prise en charge des usagers et apporter une réponse adaptée et continue en fonction des besoins des demandeurs.

I. LES MISSIONS DU SIAO

Les missions assignées aux SIAO sont les suivantes :

1. **Organiser et centraliser sur le territoire départemental**, l'ensemble des demandes de prise en charge de personnes ou de ménages privés de chez soi ou risquant de l'être
2. **Mobiliser, pour répondre à ces demandes, l'ensemble de l'offre** qu'elle soit « d'urgence » ou « d'insertion » (comprenant les structures d'hébergement et de logement accompagné), ainsi que les dispositifs permettant chaque fois que cela est possible un accès direct au logement
3. **Garantir la continuité de la prise en charge et la continuité des parcours** des personnes, en organisant notamment la fonction de référent personnel
4. **Organiser la coopération et le travail partenarial entre les acteurs**, pour améliorer la connaissance réciproque et proposer les outils nécessaires à cette collaboration
5. **Participer à la constitution d'observatoires locaux**, afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées

La loi ALUR de Mars 2014, consacre l'existence des SIAO au plan législatif (ils n'avaient jusqu'alors qu'une existence par circulaire) et leur donne un cadre visant une unité sur les territoires. Cette reconnaissance législative lui donne toute sa légitimité, renforce son effectivité pour qu'il devienne l'instance de coordination départementale incontournable en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans domicile. Les missions et le cadre d'intervention du SIAO sont dorénavant inscrits dans le code d'action sociale et des familles. (Art. L345-2 du CASF). La loi ALUR réaffirme le principe d'un SIAO unique par département compétent pour toutes les demandes d'hébergement et pose l'intégration du 115 dans le service.

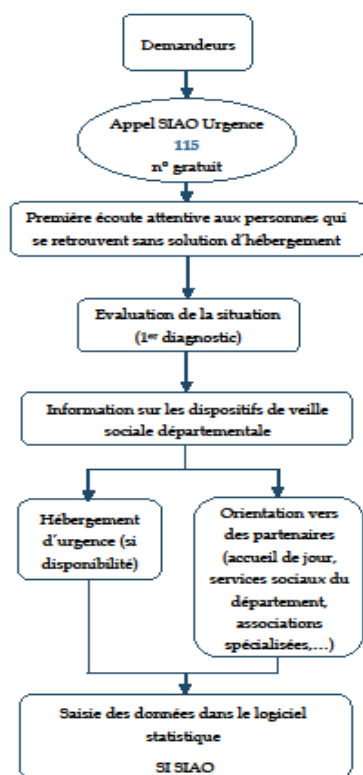
II. FONCTIONNEMENT DU SIAO DANS L'AUDE

Coordonnées : SIAO Urgence 115 (ouvert 24h/24h, 7j/7j)

SIAO Insertion **04.68.10.05.98/ audesiaoi1@gmail.com**

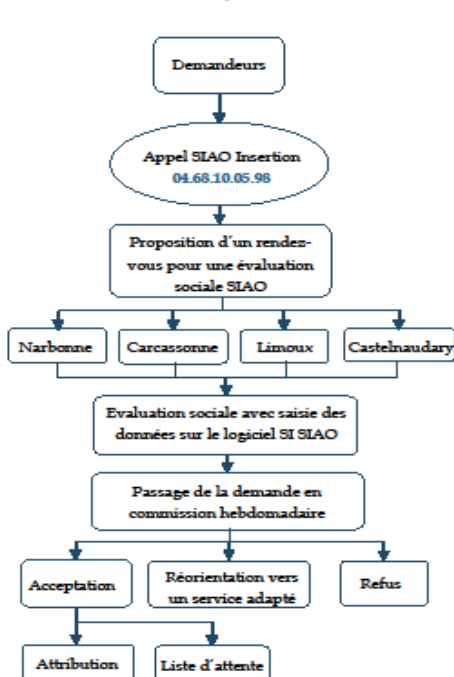
La plateforme d'accueil téléphonique du SIAO Insertion est ouverte du lundi au vendredi 9h00/12h00 – 14h00/17h00, assurée par les membres des équipes éducatives d'Aude Urgence Accueil et de l'ADAFF.

Traitement d'une demande d'hébergement d'urgence : demande de mise à l'abri



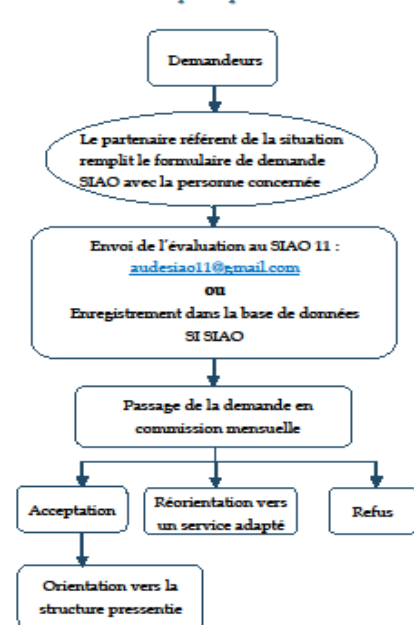
SI SIAO : Logiciel validé par la CNIL

Traitement d'une demande d'hébergement d'insertion : CHRS, CHS



NB : Le travailleur social référent peut également enregistrer une demande directement sur SI SIAO. A la suite, un entretien au sein des permanences SIAO sera proposé à la personne afin de compléter la demande et présenter les structures.

Traitement d'une demande en logement adapté : Pension de Famille, Résidence Sociale, InterMédiation Locative, Appartement thérapeutique relais



NB : Pour les personnes n'ayant pas de référent social, la procédure est identique à celle préconisée pour les places Insertion CHRS/CHS.

Permanence des évaluations SIAO :

Carcassonne : Entretien le vendredi de 9h00 à 12h00 à Aude Urgence Accueil

Entretien le lundi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF

Narbonne : Entretien le mardi de 14h00 à 17h00 à Aude Urgence Accueil

Entretien le jeudi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF

Castelnaudary : Entretien le jeudi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF

Limoux : Entretien le mardi de 14h00 à 17h00 à Aude Urgence Accueil

L'évaluation SIAO dure en moyenne une heure (en fonction de la situation).

Cartographie des établissements proposant de l'hébergement/logement adapté dans l'Aude

(Financement Etat)

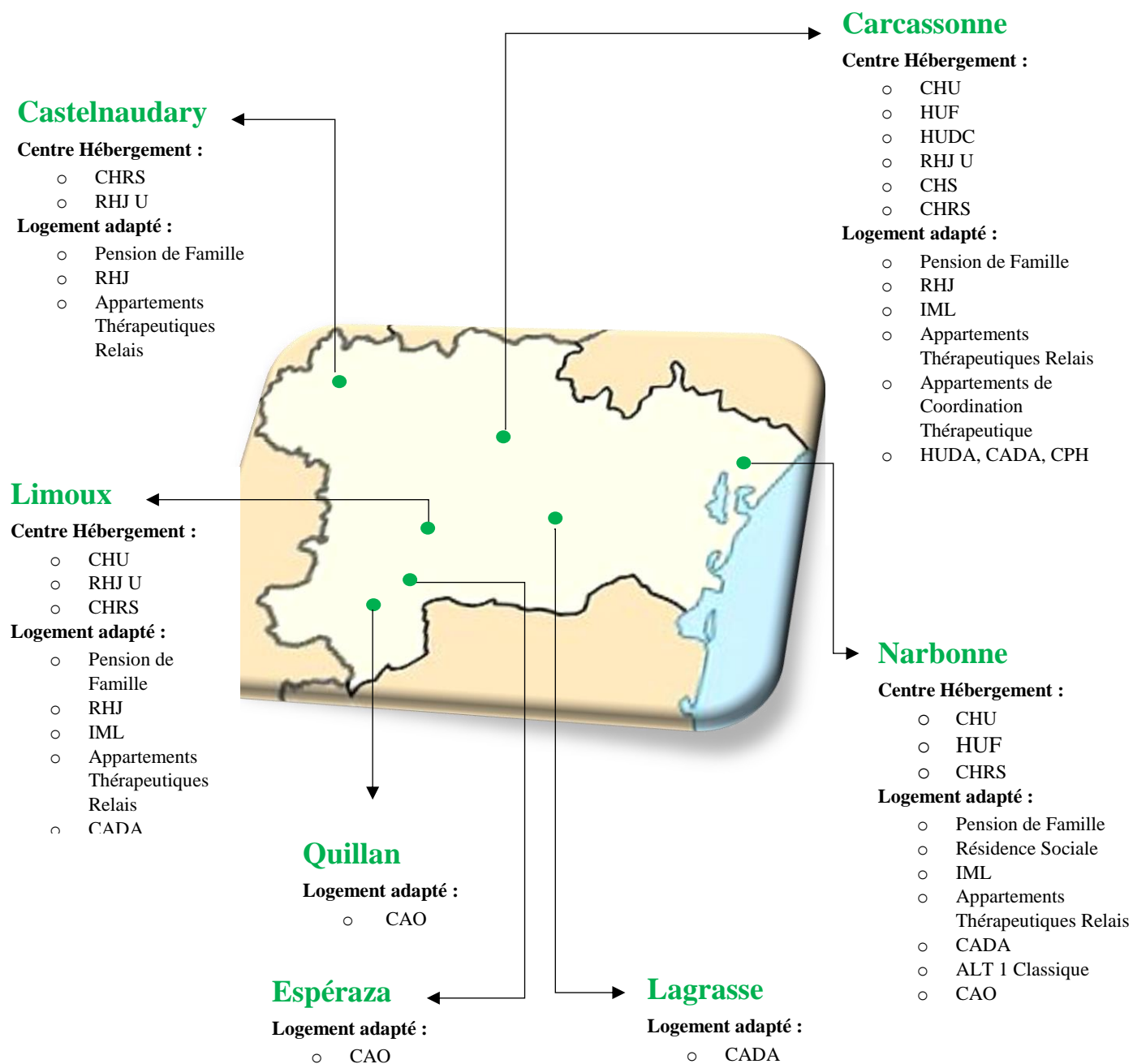


Tableau de recensement des dispositifs dans l'Aude

Dispositifs/ Villes		CARCASSONNE	NARBONNE	LIMOUX	CASTELNAUDARY	AUTRES
Urgences	CHU	AUA	AUA	AUA		
	HUF	AUA	AUA			
	HUDC	FAOL				
	RHJ	FAOL		FAOL	FAOL	
	Nuitées hôtels	AUA	AUA	AUA	AUA	
CHRS	Collectif	AUA				
	Regroupé	ADAFF	ADAFF		ADAFF	
	Appartement	AUA	AUA	AUA	ADAFF	
ADAFF		ADAFF				
CHS		AUA				
Pension de Famille		ADAFF	ADAFF	ADAFF	ADAFF	
Résidence Sociale			ADOMA			
RHJ		FAOL		FAOL	FAOL	
IML		SOLIHA	SOLIHA	SOLIHA		
			ADAFF			
CADA		FAOL	FAOL	France Terre d'Asile	FAOL	FAOL
HUDA		FAOL				
CPH		FAOL				
CAO			SOLIHA			FAOL
ALT 1 Classique			CCAS			
Appartements thérapeutiques relais		AIDeA11	AIDeA11	Intermède	Intermède	
Appartements de coordination thérapeutique		Groupe SOS Solidarités				

SIAO

URGENCE

INFORMATIONS SUR LES CENTRES D'HEBERGEMENT D'URGENCE (CHU) ET LES ACCUEILS DE JOUR

Missions CHU : Ces centres sont destinés à apporter des solutions immédiates et de courte durée à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (abri de nuit, couvert, hygiène...) à des personnes sans-abri ou brutalement confrontées à une absence de logement. L'hébergement en CHU se fait sans conditions réglementaires de ressources. Il s'agit d'un accueil « inconditionnel » c'est-à-dire sans sélection des publics accueillis, et sans condition de régularité de séjour. Au-delà de la mise à l'abri, les CHU peuvent aussi proposer une évaluation de la situation des personnes et une orientation vers des structures d'insertion adaptées.

Publics : Hommes en situation d'errance, femmes victimes de violences, familles, sortant de prison, d'institution, d'hôpital psychiatrique, jeunes sortant d'institution, sans domicile fixe qui souhaite se mettre à l'abri durant les périodes froides ou en cas de problèmes de santé, demandeurs d'asile déboutés...

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation **en fonction des places disponibles**, sans réservation possible. Le 115 a à sa disposition la possibilité de déclencher des nuitées d'hôtel en cas de situation d'urgence.

Missions de l'accueil de jour : Premier maillon du réseau de resocialisation, son but est d'accueillir, écouter, réconforter, orienter, proposer des services pratiques (collation, douche, machines à laver,...), permettre d'identifier des espaces, de se réappropriier le « sens » de la citoyenneté. L'accueil de jour est un lieu d'accueil inconditionnel, anonyme et gratuit, visant à répondre aux besoins élémentaires de la vie et à permettre l'accès aux droits fondamentaux.

CHU : Aude Urgence Accueil

Directeur : M. Bernard BOTET

Président : M. Bernard CANONGE

Financement : DDCSPP

Modalités d'admission : hors circonstances exceptionnelles, l'entrée se fait via le 115.

CARCASSONNE

19 rue Joseph Poux, 11000 CARCASSONNE / administratif 04.68.47.70.40 / éducatif 04.68.47.14.20

Coordinatrice technique : Mme Anne CAPDEQUI

Places : Collectif mixte : 4 places (dans des situations exceptionnelles l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Appartements CHU : 6 places financées, 1 T4 / 1 T5

Accès aux personnes à mobilité réduite : 2 places (avec aide au franchissement du seuil d'entrée)

Chiens : 2 niches sont mises à disposition

LIMOUX

Maison de l'Amitié 9 Impasse de l'Amitié, 11300 LIMOUX / 04.68.20.41.13

Coordinatrice technique : Mme Anne CAPDEQUI

Educateur spécialisé coordinateur : M. Jean-Sébastien JALBEAUD

Places : Collectif mixte : 16 places d'urgence (dans des situations exceptionnelles l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Accès aux personnes à mobilité réduite : toutes les chambres sont adaptées

Chiens : 4 des chambres donnent accès à une niche

NARBONNE

Maison de l'Amitié avenue de Gruissan, 11100 NARBONNE / 04.68.90.70.04

Cadre de coordination : M. Benoît VACHON

Places : Collectif mixte : 20 places CHU (dans des situations exceptionnelles, l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Accès aux personnes à mobilité réduite : une chambre au rez-de-chaussée

Chiens : chenil de 3 places

Accueils de jour : Aude Urgence Accueil

Directeur : M. Bernard BOTET

Président : M. Bernard CANONGE

Financement : DDCSPP

Modalités d'admission : les lieux d'accueil de jour sont ouverts aux personnes sans-abris à la seule condition du respect du règlement, c'est-à-dire un comportement ni agressif, ni violent et l'interdiction d'entrée d'armes, de drogues ou d'alcool.

CARCASSONNE

La Patte d'Oie 1 av. des berges de l'Aude, 11000 CARCASSONNE / 09.51.05.46.82

Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 14h30 à 17h15. L'accueil est composé d'une salle avec des tables et des chaises, les personnes ont accès aux sanitaires (douches, toilettes), une laverie, accès internet, jeux, bibliothèque, et peuvent prendre une collation.

Des éducateurs sont également présents afin de les aider dans leurs démarches administratives, accès aux droits, orientations vers les partenaires... La domiciliation postale est possible au 17 rue Joseph Poux à Carcassonne.

LIMOUX

Maison de l'Amitié 9 Impasse de l'Amitié, 11300 LIMOUX / 04.68.20.41.13

Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (fermeture les jours fériés sauf en période hivernale). L'accueil est composé d'une salle avec des tables et des chaises, les personnes ont accès aux sanitaires (douches, toilettes), une laverie, accès internet, salle télévision, bibliothèque, et peuvent prendre une collation.

Des éducateurs sont également présents afin de les aider dans leurs démarches administratives, accès aux droits, service de domiciliation...

NARBONNE

Maison de l'Amitié avenue de Gruissan, 11100 NARBONNE / 04.68.90.70.04

Les heures d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. L'accueil de jour est composé d'une salle avec des tables et des chaises. Les personnes accueillies ont accès à internet, à une bibliothèque, à une laverie et à des douches.

Des éducateurs sont également présents afin de les aider dans leurs démarches administratives, accès aux droits, service de domiciliation...

CHU Spécialisé : Aude Urgence Accueil

HUF (Hébergement d'Urgence Femmes)

Directeur : M. Bernard BOTET

Président : M. Bernard CANONGE

Financement : DDCSPP

Modalités d'admission : le dispositif est réservé à des femmes en grande difficulté (dont les femmes victimes de violences intrafamiliales) et leurs enfants.

Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation **en fonction des places disponibles**, sans réservation possible. Le 115 a à sa disposition la possibilité de déclencher des nuitées d'hôtel en cas de situation d'urgence.

CARCASSONNE

19 rue Joseph Poux, 11000 CARCASSONNE / administratif 04.68.47.70.40 / éducatif 04.68.47.14.20

Coordinatrice technique : Mme Anne CAPDEQUI

Places : 15 places en logements diffus (du T1 au T4)

Public : Femme isolée ou femme avec enfant(s)

Dispositif dédié aux femmes et familles en situation de précarité et/ou victimes de violences conjugales, pour lesquelles un hébergement d'urgence transitoire est nécessaire.

Public non concerné : Femme enceinte (à compter de la déclaration), ou avec enfant(s) de moins de 3 ans.

NARBONNE

Ouverture fin d'année 2018 de 15 places en logement diffus.

HUDC : Hébergement d'Urgence de Droit Commun

FAOL – Ligue de l'Enseignement

51 Avenue Jules Verne - BP 2005, 11000 CARCASSONNE / 04.68.26.10.33 / hudc@ligue11.org

Responsable HUDC : Magali BETEILLE

Adjointe HUDC : Eva BONHOMME

Composition de l'équipe : 3 Travailleurs sociaux

Places HUDC : 90 places. Appartements en diffus à Trèbes, Carcassonne

19 logements studio au T5 en diffus et occasionnellement cohabitation.

Public : Couple et famille sans logement en situation de grande précarité.

Missions de l'HUDC : Ce dispositif est destiné à apporter des solutions immédiates à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (mise à l'abri, colis alimentaire, hygiène...) à des ménages sans-abri ou brutalement confrontés à une absence de logement. L'hébergement se fait sans conditions réglementaires de ressources. Il s'agit d'un accueil « inconditionnel » c'est-à-dire sans sélection des publics accueillis, et sans condition de régularité de séjour. Au-delà de la mise à l'abri, les travailleurs sociaux peuvent, après évaluation, accompagner les personnes dans des démarches d'insertion (ouverture/rétablissement des droits *AME*, *PUMA*, *CMU-C*, *CAF*, régularisation du droit au séjour, recherche de logement...) ou proposer une orientation vers des structures d'insertion adaptées.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation en fonction des places disponibles, sans réservation possible.

PLACES URGENCE RHJ

FAOL – Ligue de l'Enseignement

Places : 2 places à Carcassonne
1 place à Castelnaudary
1 place à Limoux

Missions : Ces places d'urgence permettent une mise à l'abri de jeunes sans solution d'hébergement et avec un projet d'insertion professionnel. Le contrat est signé pour une durée d'un mois (renouvelable si la personne est en attente d'attribution d'une place en RHJ). Les personnes accueillies n'ont pas de participation financière à payer durant cette période.

Public : Accueil mixte d'usagers âgés de 16 à 25 ans souvent en rupture familiale (possibilité d'accueil jusqu'à 30 ans mais il est imposé que le pourcentage des plus de 26 ans ne dépasse pas le plafond de 25 % du total des locataires, ni plus de 25 % de scolaires et d'étudiants). Il est nécessaire que ces jeunes soient dans une dynamique d'insertion professionnelle ou de formation. Ils sont le plus souvent apprentis ou en cours de scolarité, en formation en alternance, demandeur d'emploi, stagiaire, ou en contrat de travail.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation en fonction des places disponibles.

Les orientations sont faites par le 115, et soumises au sein de la RHJ à une évaluation de préadmission. Les accueils sont possibles du lundi au vendredi.

SIAO
INSERTION
-
CHRS/CHS

INFORMATIONS SUR LES CENTRES D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE (CHRS) ET CENTRES D'HEBERGEMENT ET DE STABILISATION (CHS)

Missions des CHRS : Ces centres offrent aux personnes (isolées ou en famille) connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social, un hébergement transitoire ainsi qu'une prise en charge socio-éducative individualisée et globale (hébergement, accès aux droits : citoyenneté, insertion professionnelle, logement, culture...). L'objectif est d'aider les personnes à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Missions des CHS : Ce type de dispositif vise avant tout un public très désocialisé, parfois à la rue depuis plusieurs années et souvent en rupture avec les structures classiques. Il propose un accompagnement social qui doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se soigner, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.

Public accueilli : Ce sont des personnes sans hébergement ou mal logées, sans ressources pour la plupart avec des problématiques sociales (demandeur d'emploi, santé, justice, endettement, ...) en rupture ou sans véritable lien social ou familial pour soutien. Le public est mixte, majoritairement isolé, en couple avec ou sans enfant(s), et les demandeurs doivent obligatoirement être majeurs. Ces publics peuvent avoir fait l'objet de maltraitements, présenter des carences (affectives, éducatives,), des problématiques récurrentes d'alcoolisme et de toxicomanie, de souffrances psychiques, ou plus généralement des difficultés à s'insérer dans la société.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Insertion

Dispositifs des CHRS : Il existe dans l'Aude au moins 3 moyens permettant d'héberger les personnes admises en CHRS selon leur profil (typologie du ménage, autonomie...)

- Le CHRS en collectif : personnes isolées, en couple, sans enfant. Hébergement dans des chambres doubles avec sanitaire, salle d'eau et placards individuels (pour le CHRS de Carcassonne). Les pièces de vie (salon, cuisine) sont en commun, et la prise des repas également. Présence de professionnels 24h/24, 7j/7.
- Le CHRS en regroupé : personnes isolées, en couple avec ou sans enfant. Hébergement en logement équipé, dans un bâtiment dédié aux logements CHRS. Présence éducative la journée du lundi au samedi (astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7).
- Le CHRS en diffus : personnes isolées, en couple, avec ou sans enfant. Hébergement dans des appartements équipés en ville. Présence éducative la journée du lundi au samedi (astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7).

CHRS : AUDE URGENCE ACCUEIL

Directeur : M. Bernard BOTET

Président : M. Bernard CANONGE

Financement : DDCSPP

CARCASSONNE

19 rue Joseph Poux, 11000 CARCASSONNE / administratif 04.68.47.70.40 / éducatif 04.68.47.14.20

Coordinatrice technique : Mme Anne CAPDEQUI

Composition de l'équipe : DEES (dont 1 éducatrice référente SIAO Urgence), DEME (dont 1 éducatrice référente SIAO Insertion), maîtresse de maison, animateurs, surveillants de nuit

Deux places sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec la possibilité d'accueillir 2 chiens.

Places : Collectif : 3 places CHS / 11 places CHRS

Diffus : 19 places, du T1 au T4

LIMOUX

Maison de l'Amitié 9 Impasse de l'Amitié, 11300 LIMOUX / 04.68.20.41.13

Coordinatrice technique : Mme Anne CAPDEQUI

Educateur spécialisé coordinateur : M. Jean-Sébastien JALBEAUD

Composition de l'équipe : DEES, DEME, maîtresse de maison, agents d'accueil, surveillants de nuit

Places : Diffus : 9 places, du studio au T2

NARBONNE

Maison de l'Amitié avenue de Gruissan, 111000 NARBONNE / 04.68.90.70.04

Cadre de coordination : M. Benoît VACHON

Composition de l'équipe : DEES, DEME, maîtresse de maison, surveillants de jour et de nuit

Places : Diffus : 17 places, du T1 au T4

CHRS : ADAFF

Présidente ADAFF : Mme Marie-Christine MUNOZ

Directrice ADAFF : Mme Céline CALVAYRAC

Les Prestations d'accompagnement socioéducatif du CHRS ADAFF se déclinent sous la forme de :

- D'un accompagnement socioéducatif individualisé : accompagnement physique dans les démarches et dans l'apprentissage de l'autonomie, entretiens éducatifs (construction projet de vie et d'insertion, relecture et renforcement des compétences sociales et personnelles, ...),
- D'actions collectives : réunions d'expression, ateliers de socialisation, ateliers thématiques (nutrition, loisirs, culture, détente, ...)
- D'Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AVA) : mise en activité rémunérée dans un objectif de redynamisation et valorisation des compétences sociales

L'accompagnement est un accompagnement socioéducatif global et personnalisé :

- Global : il vise l'accès aux droits administratifs, l'accès à la vie autonome, l'accès à la nutrition et à l'alimentation, la prévention et l'accès à la santé, l'accès à l'emploi, l'accès au logement, le soutien à la parentalité, l'accès à la vie sociale, la culture et la citoyenneté.
- Intensif : accompagnement quotidien du fait d'une présence et d'une disponibilité éducative renforcée.
- Pluridisciplinaire : accompagnement dispensé par une équipe pluridisciplinaire en interne (éducateur spécialisé, CESF, Moniteur éducateur, encadrant technique, psychologue) et en réseau (professionnels de la santé, spécialistes emploi, travailleurs sociaux, ...).

Cet accompagnement est dispensé quel que soit les modalités d'hébergement proposé.

CARCASSONNE

272 avenue du Général Leclerc 11000 CARCASSONNE / 04.68.72.33.88

Chef de service psychologue : Mme Marie-Pierre GARZONE

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés, veille de nuit

Places : Regroupé : 12 places, du studio au T3

1 logement est conventionné avec les SPIP pour les personnes en placement extérieur

Diffus : 18 places, du studio au T4

CASTELNAUDARY

62 Avenue Monseigneur de Langle, 11400 CASTELNAUDARY / 04.68.23.25.16

Chef de service psychologue : Mme Marie-Pierre GARZONE

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés

Places : Regroupé : 7 places, du studio au T3

Diffus : 6 places, du studio au T3

NARBONNE

Accueil : 9 Bd Maréchal Joffre, 11100 NARBONNE

Adresse postale : 14 rue ancienne porte de Perpignan, 11100 NARBONNE / 04.68.42.14.99

Chef de service : Mme Valérie FONQUERNE

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés, veille de nuit

Places : Regroupé : 13 places, du studio au T3

Diffus : 11 places, du studio au T3

SIAO
INSERTION
=
LOGEMENT
ADAPTE

PENSION DE FAMILLE _ ADAFF

Directrice : Mme Céline CALVAYRAC

Présidente : Mme Marie-Christine MUNOZ

Chef de service : Mme Michèle LAZZARIN

Financements : Convention avec la DDCSPP, convention APL, financement des résidents eux-mêmes avec les loyers

Composition de l'équipe sur chaque site : Equipe pluridisciplinaire de professionnels qualifiés dans le secteur social et (où) de l'animation, dénommés « hôtes ».

Missions des pensions de famille : La pension de famille est un lieu de vie favorisant l'échange et le lien entre les usagers par le biais d'un habitat semi-collectif, permettant de développer l'autonomie de chacun et la socialisation. La pension de famille s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limite de durée, et offre un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. L'accueil peut également y être transitoire. L'architecture des pensions de famille est conçue telle une maison familiale associant logement personnel privé à un espace de vie collective.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté

Public accueilli : Mixité du public : adultes isolés, hommes, femmes et familles avec enfants en difficultés sociales et économiques.

« Personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Les pensions de famille s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas de structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome ».

Chaque personne pourra selon ses besoins bénéficier, grâce aux partenaires qualifiés, d'un accompagnement social, médico-social ou sanitaire.

Statut des occupants : Ils ont le statut de résidant, assimilé à celui de locataire. Les personnes doivent en outre s'acquitter d'une redevance mensuelle représentant le loyer (ouvrant droit aux APL foyer), leur contribution aux frais liés aux prestations diverses (animations et entretien). Les consommations d'énergie pour chaque logement sont à la charge de l'occupant.

Cadre de vie :

- **Des appartements individuels** : Tous les logements sont équipés de kitchenettes, d'une salle de bain, d'un interphone, de placards de rangement. Les logements ne sont pas meublés. Des logements sont entièrement adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- **Des lieux collectifs** : Une cuisine/salle à manger - cœur de vie de la maison - Un salon bibliothèque /espace TV, une laverie, des espaces extérieurs.
- **Des activités de groupe** : Visant à restaurer les liens sociaux entre pairs et vers l'extérieur, 3 sont d'ailleurs obligatoires : la réunion hebdomadaire des résidents, l'atelier cuisine (course, préparation et prise du repas en commun, nettoyage) ainsi que l'entretien des parties communes (effectué selon un roulement entre résident). D'autres activités sont initiées : jardinage, bricolage, nutrition, jeux de société, gym douce, ...

CARCASSONNE

Pension de famille 17 quai Riquet, 11000 CARCASSONNE / 04.68.47.83.04

Places : Semi-collectif : du studio au T2

Diffus : 2 studios/ 1 T3

Total : 21 places

CASTELNAUDARY

« Bel Ostal », 10 Impasse des Lilas, 11400 CASTELNAUDARY / 04.68.23.91.29

Places : Semi-collectif : du T1 au T2

Diffus : des T2

Total : 20 places

Accès aux personnes à mobilité réduite : 6 logements en rez-de-chaussée dont 1 logement adapté

LIMOUX

20 rue Casimir Lacroux, 11300 LIMOUX / 04.68.74.46.80

Places : Semi-collectif : du T1 au T2

Diffus : 1 studio

Total : 20 places

Accès aux personnes à mobilité réduite : 3 logements en rez-de-chaussée

NARBONNE

20/22 enclos St Vincent, 11100 NARBONNE / 04.68.42.03.33

Places : Semi-collectif : du studio au T2

Diffus : T3

Total : 20 places

CDC HABITAT - ADOMA

Pour les deux dispositifs ADOMA, il est indispensable d'être majeur et solvable

Pension de Famille

32 Rue Francis Marcéro, 11100 NARBONNE / 04.68.46.17.03

Responsable de Résidences : Mme Nadia SAHLAOUI ; mail : nadia.sahlaoui@adoma.cdc-habitat.fr

Permanences/accueils : Lundi et Mercredi 10h à 13h les après-midis sur RDV, fermé le Vendredi après midi

Composition de l'équipe : 1 agent d'accueil et de service et 1 technicien d'entretien et de maintenance

Financement : Convention DDCSPP, convention APL, financement des résidents avec les loyers

Nombre de places et description de la pension : 18 logements de 21 à 31 m², en semi-collectif (15 logements pour personnes seules et 3 avec accès pour les personnes à mobilité réduite), soit 21 places au total. Les logements se composent d'une kitchenette, un espace de vie avec table, chaises, un espace couchage et un espace repas/TV, une salle d'eau/WC. Les studios sont entièrement meublés. Un service blanchisserie est mise à disposition des résidents deux fois /mois. Les locaux comportent également des espaces collectifs, avec une présence de l'équipe du lundi au vendredi.

La redevance varie entre 409.87 euros/mois le studio et 482.87 euros le T1bis (avec caution égale) et comprend : le logement adapté avec loyer et charges comprises et veille sociale. Le logement est transitoire ou définitif, selon le projet de la personne.

Public : Ce sont des personnes en situation d'isolement et de grande exclusion, éprouvant des difficultés à vivre totalement seules mais néanmoins « stabilisées » en capacité à vivre en logement autonome sans grande difficulté : hommes, femmes, couples, famille monoparentale :

- Public plus ou moins autonome dans la gestion quotidienne avec un soutien ponctuel
- Personnes nécessitant un lien régulier avec un référent
- Personnes dont le parcours et la situation rendent indispensable un suivi spécifique
- Personnes solvables, avec des ressources mensuelles (minima sociaux, AAH, petit salaire...), ne dépassant pas les plafonds P.L.A.I.

Les animaux ne sont pas acceptés au sein de la pension de famille.

Missions : Logement adapté avec un projet éducatif : Accompagnement à l'autonomie, développement de projets, insertion sociale, création de liens, temps d'animation sur la pension et à l'extérieur. Il y a une veille technique le week-end sous forme d'astreintes téléphoniques. La résidence est sécurisée. La pension de famille permet de travailler autour de la stabilisation de la personne, en respectant son projet de vie avec son référent.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté

Résidence sociale Pierre Sépard

39 Av. Pierre Sépard, 11100 NARBONNE / 04.68.32.97.18

Responsable de Résidences : Mme Nadia SAHLAOUI ; mail : nadia.sahlaoui@adoma.cdc-habitat.fr

Permanences/accueils : Mardi et Jeudi de 10h à 13h les après-midis sur RDV, Fermé le Lundi, Mercredi, Vendredi

Nombre de logements et description des locaux : Ancien hôtel réhabilité : 22 logements dont 4 studios de 16m² et 9 de 20m², 7 T1 de 25m² et 2 T1 Bis de 32m². Les logements sont meublés. Ils se composent d'une kitchenette, un espace de vie avec table, chaises, un espace couchage et un espace repas/TV, une salle d'eau/WC.

Le résident paie une redevance mensuelle (incluant la totalité des charges : EDF, eau, chauffage, ... et services : blanchisserie et maintenance). Un dépôt de garantie correspondant à un mois de redevance est exigé à l'entrée. La personne signe un contrat de résidence sociale, conclu pour une durée d'un mois minimum et selon le projet social d'une durée de 9 mois renouvelable une fois.

Son rôle : Elle constitue un élément complémentaire du parc de logements et d'hébergements, susceptible d'apporter une solution temporaire dans le parcours des personnes en attente d'un logement définitif. Logement tremplin à l'insertion, elle permet aux résidents de démarrer dans la vie active ou se stabiliser après une rupture du lien social.

Public : Les personnes demandeuses doivent obligatoirement être solvables, avoir des ressources mensuelles et être autonomes.

Ce sont essentiellement des salariés précaires, personnes en formation, en contrat jeune, au RSA, avec le projet d'intégrer un logement temporaire dans le but de se stabiliser pour ensuite pouvoir accéder à un logement autonome :

- Jeunes ou adultes isolés avec un projet d'insertion par le travail ou par le biais de l'accès aux soins.
- Couples ou familles monoparentales (1 parent/1 enfant).

Missions : Les résidences sociales se distinguent des logements ordinaires par le fait qu'un gestionnaire, responsable de résidence, assure une gestion locative et une gestion locative sociale telle que définie par la circulaire du 30 mai 2013.

La gestion locative sociale est assurée par le CCAS les permanences / Accueil le mardi de 10h à 12h et le jeudi de 15h à 17h.

- **La régulation de la vie collective au sein de la résidence** : *accueil et intégration des nouveaux résidents, présentation et explication du règlement intérieur et du contrat d'occupation, veille et suivi au quotidien, prévention et gestion des incidents. L'intégration d'un nouveau résident implique également de prendre connaissance de la situation de la personne et de dresser un diagnostic de ses besoins et des problématiques rencontrées. Ces actions peuvent être individuelles ou collectives ;*
- **La prévention et la gestion des impayés** : *suivi des dossiers d'aide au logement, suivi rapproché des dettes et plan d'apurement, orientation vers les services sociaux ;*
- **La lutte contre l'isolement** : *écoute individuelle, actions favorisant le lien social à l'intérieur de la résidence, inscription de la structure dans la vie sociale locale ;*
- **La médiation vers les services extérieurs mobilisables pour résoudre les difficultés des résidents** : *aide aux démarches administratives et aux procédures d'accès au logement, mise en contact des résidents avec les services extérieurs (éducatifs, sanitaires, sociaux, culturel).*

- **L'aide à la gestion locative sociale (AGLS)**, calculée en fonction du nombre de logement, permet à la résidence sociale d'assurer son rôle d'insertion par le logement. **Elle s'articule avec l'accompagnement social mais ne s'y substitue pas**

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté (pour 7 places de la résidence).

Lorsqu'une demande a été reconnue admissible en résidence sociale, la personne (ou son travailleur social) doit enregistrer sa demande sur www.adoma.fr, et communiquer au SIAO son numéro d'inscription (la demande à une durée de validité de 6 mois). Si la demande est retenue par la commission ADOMA, un SMS et/ou un mail sera envoyé automatiquement vers le candidat pour l'enregistrement de sa demande. Si un logement se libère, Il aura 48H pour se manifester sinon il sera informé que sa demande ne peut recevoir une suite favorable car son délai de réponse est arrivé à expiration. Pour que son admission soit validée, il devra fournir, lors du rendez-vous, tous les documents attestant de sa situation conformément à la déclaration faite lors de sa demande.

INTERMEDIATION LOCATIVE (IML) _ SOLIHA

IML « Classique », IML « Expulsion », IML « Justice », IML « Psy », IML « Réfugié »

Directeur Général : M. Pierre CASTERAS

Directrice adjointe SOLIHA : Mme Anissa ESCUR

Financement : DDCSPP

Places : Total : 57 places, logement du studio au T4

32 logements « IML Classique » sur Carcassonne, Narbonne, Limoux et Castelnaudary

5 logements IML « Justice » sur Carcassonne et Narbonne

10 logements IML « Expulsion » sur Carcassonne et Narbonne

10 logements IML « Psy » sur Narbonne et Lézignan-Corbières

17 logements IML « Réfugié » sur Narbonne et Carcassonne

Public : Le public est orienté par la commission DALO, la commission SIAO ou les services de justice. Ce sont des personnes sans-abris, mal logées, ou hébergées, en situation de précarité cumulant souvent des problématiques d'ordre économique et social (dettes, isolement, avec des fragilités psychiques, des problématiques addictives, sortant de prison...), mais avec assez d'autonomie et de stabilité pour investir un logement. Les personnes doivent obligatoirement avoir des ressources.

Spécificités :

- IML Justice : personne sous-main de justice et/ou sortante de prison
- IML Expulsion : personne pour laquelle une procédure d'expulsion est en cours, avec ouverture sur le dispositif à compter du commandement de payer
- IML Psy : personnes atteintes de troubles psychiques et/ou psychiatriques, suivi par le secteur 4 (USSAP) ou le secteur 5 (Clinique Sainte Thérèse)
- IML Classique : personnes sortantes d'un parcours de vie dans la rue, d'habitat précaire, de centres d'hébergement, de logements indécents, sur-occupés ou d'hébergement chez des tiers.
- IML Réfugié : personnes statutaires « réfugié ou en protection subsidiaire », sortantes d'HUDA, CADA, ...

Missions : Le logement est loué par SOLIHA et sous loué à une personne, un ménage. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement. Le service d'IML propose un logement temporaire et un accompagnement spécifique à ces familles (stabilisation, budget, santé, emploi, administratif...). La mission principale est de favoriser l'accès à un logement pérenne et autonome par le biais d'un projet relogement, d'activer le contingent préfectoral ainsi que les bailleurs sociaux présents aux commissions logement social du SIAO. La durée de prise en charge ne peut excéder 18 mois, avec pour finalité la sécurisation du parcours résidentiel par l'accès à un logement autonome et pérenne.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté

INTERMEDIATION LOCATIVE (IML) _ ADAFF

18 allée du Répudre, 11100 NARBONNE / 07.86.09.25.96

Directrice : Mme Céline CALVAYRAC

Cadre référent du service : Mme MALBERT Emilie

Composition de l'équipe : 1 travailleur(e) socia(le) qualifié(e)

Financement : DDCSPP - action inscrite dans le PDALHPD

Places : 5 logements - du studio au T2- situés à Narbonne

Public : Le public se compose d'homme(s) et de femme(s) isolé(es) ou en couple, sans enfant, avec des ressources, sans domicile fixe nécessitant un accompagnement soutenu.

Missions : Le parc locatif social ne peut répondre seul aux besoins de logements des ménages en difficulté ; le programme d'IML, inscrit au plan pauvreté précarité a pour objet de développer une offre nouvelle de logements à partir du parc privé pour des ménages inscrits dans un parcours d'insertion et pour lesquels il convient de proposer une alternative à l'hébergement et faciliter leur accès au logement de droit commun par un accompagnement adapté.

L'offre de logements sociaux sur l'agglomération Narbonnaise est tendue, des dispositifs existent en matière d'hébergement et de logement adapté mais l'accompagnement et le relogement des personnes sans domicile fixe requiert un accompagnement adapté aux rythmes et étapes singulières dans les parcours et processus d'insertion très variables en fonction des difficultés rencontrées.

Ce dispositif représente une aide aux sans-abri, consistant à louer des logements dans le parc privé à des associations qui les sous-louent temporairement à des personnes en difficulté afin de préparer, favoriser l'accès au logement autonome.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté

ALT 1 _ CCAS Narbonne

29 rue Mazzini, 11100 NARBONNE / 04.68.90.30.70

Président : M. Didier MOULY

Chef de service : M. Rémy KAMMERER

Places : 1 studio/ 1 T5

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté. (Le CCAS se réserve le droit d'admettre directement, sans passage par SIAO, des situations relevant de situation d'urgence et correspondant à ses missions dans le dispositif d'astreinte d'aide aux sinistrés et du Plan Communal de Sauvegarde).

Publics : Les logements temporaires sont réservés en priorité pour les personnes relevant du territoire de Narbonne et son agglomération.

- Personnes vulnérables où les situations nécessitent une protection au titre de l'enfance, la famille (sauf les femmes enceintes plus de sept mois et les ménages ayant un ou plusieurs enfants moins de trois ans), l'âge, le handicap ;
- Personnes subissant des violences conjugales ;
- Personnes en attente d'une place en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ou en logement adapté (intermédiation locative ou pension de famille) sur le secteur de Narbonne.

Missions : Favoriser l'accès à un logement temporaire, dit de transition, pour les personnes vulnérables, en attente d'un logement ou d'une place en logement adapté ou en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Les contrats d'hébergements sont établis de façon hebdomadaire, renouvelable par le CCAS. La durée d'occupation des logements ne peut excéder six mois, sauf cas exceptionnels.

APPARTEMENTS THERAPEUTIQUES RELAIS

ALT 1

AIDeA11/USSAP

46 rue Pierre Germain, 11000 CARCASSONNE / 04.68.11.92.92

3 boulevard Maréchal Joffre, 111000 NARBONNE / 04.68.42.58.58

Composition de l'équipe : DEES, psychologue, infirmier, médecin, assistante sociale

Co-financement : ARS, DDCSPP (ALT1)

Places SIAO : 2 logements à Carcassonne _ T1bis et T2

Places : 3 logements en accès direct par l'institution sur Carcassonne et Narbonne

Publics : Il se compose d'hommes et femmes isolé(e)s, sans enfant, rencontrant une problématique d'addiction, vis-à-vis de substances psychoactives licites ou illicites. Les personnes accueillies souffrent souvent de pathologies associées, aggravées par une précarité sociale et économique. Les appartements thérapeutiques intègrent des personnes qui sont dans des démarches de soins et ont connu un parcours de sevrage ou de contrôle de la consommation, et qui souhaitent le maintenir.

Missions : L'appartement thérapeutique relais est une mise à disposition d'un hébergement dans le cadre d'un projet de soins, avec une durée maximum de 24 mois. Chaque personne est accompagnée par un éducateur référent. Le suivi est médico-psycho-socio-éducatif et permet pour chaque résident, après consolidation du soin, de mettre en place un parcours visant à l'autonomisation et à l'insertion dans la vie sociale.

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté

Modalités d'admission places non SIAO : Les personnes en demande sont majoritairement accompagnées par un travailleur social ou suivi dans une structure (postcure, cure, ...). Ceux-ci doivent se mettre en contact avec la structure afin de récupérer un dossier à compléter, composé de trois volets : un rapport social, un rapport médical, ainsi qu'une lettre de motivation. La demande est alors étudiée et si le projet semble en adéquation avec l'appartement thérapeutique relais, la personne est reçue par une commission composée d'un psychologue et d'un éducateur.

Intermède

12 avenue André Chénier, 11300 LIMOUX / 04.68.31.05.99
25 avenue Paul Riquet, 11400 CASTELNAUDARY / 04.68.94.74.15

Directeur : M. Jean-Christophe CATUSSE

Composition de l'équipe : DEES, psychologues, personnels soignants (médecin, infirmier)

Co-financement : ARS, DDCSPP (ALT1)

Places SIAO : 2 logements sur la ville de Castelnaudary _ T2

Places : 10 logements du studio au T3 en accès direct par l'institution à Limoux et Castelnaudary. La durée de prise en charge est de 6 mois reconductible une fois.

Publics : Le public se compose d'hommes et femmes isolé(e)s, avec ou sans enfant, célibataire ou en couple, rencontrant une problématique d'addiction, que ce soit vis-à-vis de l'alcool ou de substances psychoactives licites ou illicites. Les personnes accueillies souffrent souvent de pathologies associées, aggravées par une précarité économique. Les appartements thérapeutiques intègrent des personnes qui sont dans des démarches de soins et ont connu un parcours de sevrage ou de contrôle de la consommation et qui souhaitent le maintenir. Possibilité d'accueil avec chiens

Le CSAPA Intermède dispose d'un service de prévention et d'intervention précoce en addictologie. Il est destiné à des jeunes âgés environs de 11 à 25 ans.

Le service Ambulatoire accueille et prend en charge toutes personnes en demande de soins se présentant sur le CSAPA (de manière anonyme et gratuite)

Le service Ambulatoire du CSAPA Intermède (Limoux et Castelnaudary) accueille des personnes adultes (de 18 à 70 ans) qui présentent des problématiques d'addiction à des produits (licites ou illicites) ou sans produits (jeux de hasard, d'argent, jeux vidéo, ...).

Les missions du CSAPA sont définies dans le décret n° 2007-877 du 14 mai 2007, qui prévoit : *l'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale et l'orientation.*

Les appartements thérapeutiques répondent tout d'abord aux problèmes de l'hébergement temporaire des usagers de produits qui veulent rompre avec les milieux, l'errance et les style de vie liés aux comportements problématiques de consommations de produits illicites (classés comme stupéfiants), de produits illicites ou des addictions sans substances facteur de décrochages multiples. L'hébergement associé à l'accompagnement médico-psycho-social permet une approche clinique et globale des problématiques des personnes accueillies. L'objectif est variable selon les personnes, allant du contrôle de la consommation, à l'aide à l'abstinence, à la consolidation d'un sevrage. Le but est également d'éviter toutes les conséquences en lien avec la consommation de produits : exclusion sociale, marginalisation, perte de logement, augmentation des risques pour la santé... L'appartement thérapeutique va permettre, après la consolidation du soin, de mettre en place un parcours visant à l'autonomisation et à l'insertion dans la vie sociétale.

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté

Modalité d'admission places non SIAO : Les personnes en demande doivent rédiger une lettre explicative qui dans le cadre d'une demande volontaire, concerne leurs besoins d'accompagnement et d'hébergement, ainsi que transmettre un rapport médical à l'attention du médecin. A la suite, un entretien leur est proposé afin de justifier de leur motivation à intégrer ce dispositif.

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE LOGEMENT

AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) - ADAFF

Directrice : Mme Céline CALVAYRAC

Cadre référent du Service en Faveur de l'Inclusion Sociale : Mme Emilie MALBERT

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés

Financement : DDCSPP

Missions :

L'AVDL se compose de 3 types de mesure : Une mesure « diagnostic », Une mesure d'aide au 1er pas dans le logement, Une mesure d'aide au maintien dans le logement, dont le but est de :

- Fluidifier les séjours en CHRS ;
- Favoriser les sorties réussies vers le logement des structures d'hébergement ;
- Favoriser le maintien dans le logement, d'un public marginalisé relogé en pension de famille ou en logement ordinaire ;
- Proposer un diagnostic approfondi de la situation de ménages sans logement ou menacé d'expulsion sans proposition de relogement.
- Accompagner l'entrée en logement

Publics :

- Personnes sortantes des structures d'hébergement de type CHRS rencontrant de multiples difficultés ;
- Personnes sans domicile orientées par des instances, dispositifs de veille, d'accompagnements et de coordination des situations de personnes sans logement ;
- Personnes fragilisées par des parcours de logement chaotiques relogées en logement ordinaire ou adaptées (résidences sociales, maison relais) et ne relevant pas des dispositifs de droit commun.
- Requéranants ou ménages reconnues prioritaire DALO

Prescripteur : Les commissions de médiation, les services de l'État chargés du relogement et/ou de la gestion du contingent préfectoral ; la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) ; Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation, les gestionnaires de structures d'hébergement et de logement adapté

Secteur géographique d'interventions : Département

AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) – SOLIHA

A destination des publics réfugiés ou sous protection subsidiaire

Directeur Général : M. Pierre CASTERAS

Directrice-adjointe SOLIHA : Mme Anissa ESCUR

Financement : DDCSPP

Missions :

- Répondre à un déficit d'inventivité d'insertion globale par de l'innovation partenariale mutualisante et complémentaire
- Soutenir l'insertion globale par une insertion au logement dédié et spécialisé aux besoins des publics recensés
- Créer un partenariat référencé et mutualisé autour de l'insertion globale des nouveaux publics issus des guerres et des crises migratoires ayant un statut administratif en règle
- Innover le parcours résidentiel de ces personnes dites réfugiées ou demandeurs d'asile par le logement ordinaire adapté, accompagné et d'insertion dans une démarche préventive et curative
- Favoriser un accompagnement social évolutif et préventif (prévenir les ruptures)
- Promouvoir l'insertion au droit au logement de ces nouveaux publics en favorisant la dialectique droit-devoir et l'accès aux droits communs
- Observer, diagnostiquer, anticiper les besoins des nouveaux publics en termes d'accès et de maintien au logement

Publics :

- Personnes hébergées en CAO ayant accédé aux droits communs pouvant prétendre à un relogement
- Personnes demandeurs d'asile souhaitant bénéficier d'un soutien à l'élaboration de son parcours logement (en lien et cohérence avec les structures d'hébergement)
- Personnes ayant le statut de réfugiés ou de protection subsidiaire sortant de CADA ou d'IML
- Personnes réfugiées relogées en milieu ordinaire souhaitant bénéficier d'un accompagnement au maintien
- Personnes demandeurs d'asile ou réfugiés hébergées chez des tiers ou en CHU ou nuitée d'hôtel.

Secteur géographique d'interventions : Département

*ETABLISSEMENTS
AVEC PLACES
D'HEBERGEMENT*

-

HORS SIAO

RESIDENCE HABITAT JEUNES

FAOL – Ligue de l'Enseignement

Financements : CAF pour la prestation socio-éducative à destination des usagers, FONJEP, DDCSPP, ASE

Publics : Accueil mixte d'usagers âgés de 16 à 25 ans souvent en rupture familiale (possibilité d'accueil jusqu'à 30 ans mais il est imposé que le pourcentage des plus de 26 ans ne dépasse pas le plafond de 25 % du total des locataires, ni plus de 25 % de scolaires et d'étudiants). L'équipe remarque une précarité de plus en plus importante chez les jeunes locataires ; 75% vivent avec des ressources en dessous du seuil de pauvreté. Il est impératif d'avoir une source de revenu et un projet professionnel ou de formation. Les jeunes sont le plus souvent apprentis ou en cour de scolarité, en formation en alternance, demandeur d'emploi, stagiaire, ou en contrat de travail.

Missions : Accueillir des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle, en offrant une résidence adaptée à leurs besoins. Cela est permis grâce à un habitat diversifié (différent type de logement), des services résidentiels (restauration, laverie, wifi, ...), des supports d'animation ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif.

Modalité d'admission : Les usagers sont orientés le plus souvent par les partenaires : la MLI, les travailleurs sociaux, les centres de formation. Le site internet des Résidences attirent aussi un public de toute la France.

L'admission est soumise à des ressources et au fait d'être en recherche active de travail ou de formation. Les jeunes remplissent un formulaire de demande, qui est ensuite examiné en commission. Quelques places sont réservées à des jeunes ayant un suivi ASE, ainsi que pour les mineurs isolés étrangers, en difficulté et ayant besoin d'un étayage plus conséquent.

Limoux

RHJ « Louise Michel », 6 Impasse André Chénier, 11300 LIMOUX / 04.68.74.70.70

Directrice : Mme Lucie PICCOLO

Composition de l'équipe : DEES, veilleurs de nuit, agent d'entretien

Places : 54 places (dont une place urgence)

Carcassonne

RHJ « Jules Verne » 51 avenue Jules Verne, 11000 CARCASSONNE / 04.68.25.13.93

RHJ « Condorcet » 41 rue Armagnac, 11000 CARCASSONNE / 04.68.25.03.88

Directeur : Mme Mélanie WEBER

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux (animateurs, CESF, ...), veilleurs de nuit

Places : 32 places à la résidence Jules Verne, 40 places à la résidence du Condorcet, soit un total de 72 places (dont 2 places urgence)

Castelnaudary

RHJ « Jean Macé » 70 av. du 8 mai 1945, 11400 CASTELNAUDARY / 04.68.23.65.60

Adjointe de direction : Mme KERAUTRET Clémence

Composition de l'équipe : DEES, ASS, veilleurs de nuit, agent polyvalent de restauration, agent d'entretien

Places : 60 places (dont 1 place urgence)

Restaurant associatif « Accueil et restauration – Jeunes en insertion » : Cette action s'adresse en priorité aux jeunes inscrits à la MLI, en grande difficulté, isolés et/ou en rupture familiale, dont les ressources sont absentes ou très limitées.

Ouverture à tous du lundi midi ou jeudi midi de 12h à 13h00 sur réservation.

Ce restaurant permet non seulement de subvenir aux besoins alimentaires mais aussi de découvrir une structure en faveur de l'habitat des jeunes. Le jeune peut également être accueilli par du personnel socio-éducatif s'il le désire, en vue d'une demande de logement.

CAO : Centre d'Accueil et d'Orientation

FAOL – Ligue de l'Enseignement

51 Avenue Jules Verne - BP 2005, 11000 CARCASSONNE / 04.68.26.10.33 / cao@ligue11.org

Responsable CAO : Magali BETEILLE

Adjointe CAO : Eva BONHOMME

Composition de l'équipe : 3 Travailleurs sociaux

Places : 60 (50 places « Isolé » et 10 places « Famille »), sur les villes d'Espéraza et Quillan
17 Logements studio T4 et T5 en diffus et en cohabitation

Public : Personne isolée, couple et famille sans logement

Mission : Accueil, hébergement, suivi administratif, sanitaire et social de Migrants demandeurs d'asile le plus souvent en procédure « Dublin ».

Modalité d'admission : Orientation OFII Région via le CAES Montpellier

SOLIHA

Directeur Général : M. Pierre CASTERAS

Directrice-adjointe SOLIHA : Mme Anissa ESCUR

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux et juriste

Places : Nombre variable, sur la ville de Narbonne
Logements en regroupé et diffus

Public : Personne isolée, couple et famille sans logement

Mission : Accueil des migrants issus des campements de Calais, Grande Synthe, Paris

Modalité d'admission : Orientation Nationale

DISPOSITIF D'HEBERGEMENT POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile (HUDA) - FAOL

51 Avenue Jules Verne - BP 2005, 11000 CARCASSONNE / 04.68.71.96.00

Responsable : Danièle LARROQUE

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux.

Financement : DDSCPP

Places : 31 places sur Carcassonne. Appartements en cohabitation. Les logements vont du T3 au T5
24 places sur Castelnaudary, Alzonne et Bram prévue avec une ouverture échelonnée d'ici la fin de l'année 2018.

Publics : Hébergement dédié en priorité :

- Aux demandeurs d'asile en procédure accélérée (ancienne prioritaire) (D.A d'un pays considéré « sûr » par l'OFPRA.
Les dossiers de ces personnes doivent être étudiés, en principe, plus rapidement par l'OFPRA.
- Aux demandeurs d'asile relevant de la convention Dublin (dont la demande d'asile relève d'un autre état que la France).

L'accompagnement de ce public consiste essentiellement à l'ouverture des droits sociaux.

Les personnes relevant de cette convention ne sont pas admissibles en CADA.

Modalité d'admission : Orientation faite par l'OFII Territorial Montpellier (Office Français de l'Intégration et de l'Immigration).

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) _ FAOL

Carcassonne

51 Avenue Jules Verne - BP 2005, 11000 CARCASSONNE / 04.68.71.09.93

Directrice : Mme Danièle LARROQUE

Financement : DDCSPP

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places : 70 places en diffus, du T3 au T5.

Mode d'hébergement en diffus dans les quartiers de La Conte, cité Saint-Jacques, au Viguier, Ozanam

Publics : Les personnes sont accueillies en CADA le temps de leur procédure de demande d'asile. Les résidents sont de toutes origines, avec des typologies de ménages diverses (en famille, isolé...).

Missions du CADA : Accueil et hébergement, suivi administratif, aide au dossier de demande d'asile, accès à la santé, scolarisation des enfants, gestion de la sortie du centre.

Modalité d'admission : Orientations faites par l'OFII Territorial. (Montpellier)

Narbonne

14 Boulevard Gambetta, 11100 NARBONNE / 04.68.43.69.08

Directeur : Xavier PERSIANI

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places : 40 places en diffus, correspondant à 8 logements du T3 au T5

Ce service a été rattaché au CADA de Lagrasse au 01/09/2017.

Modalité d'admission : Orientations faites par l'OFII Territorial (Montpellier).

Lagrasse

Le clos d'Orbieu, 11200 LAGRASSE / 04.68.43.17.19

Directeur : M Xavier PERSIANI

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places : 50 places _ du studio au T3 Semi collectif

Modalité d'admission : Orientations faites par l'OFII National.

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) France Terre d'Asile

Rue Blériot ZAC des Pyrénées, 11300 LIMOUX / 04.68.69.77.90

Directeur : M. BESSE Brice

Financement : DDCSPP

Composition de l'équipe : Intervenants sociaux

Places : 90 places

Mode d'hébergement en diffus dans la ville de Limoux.

Publics : Les personnes sont accueillies en CADA le temps de leur procédure de demande d'asile. Les résidents sont de toutes origines, avec des typologies de ménages diverses (en famille, isolé...).

Missions du CADA : Accueil et hébergement, suivi administratif, aide au dossier de demande d'asile, accès à la santé, scolarisation des enfants, gestion de la sortie du centre.

Modalité d'admission : Orientations faites par l'OFII National

Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

FAOL -- Ligue de l'Enseignement 11

51 Avenue Jules Verne - BP 2005, 11000 CARCASSONNE / 04.68.71.19.82 / cph@ligue11.org

Responsable du CPH : Magali BETEILLE

Composition de l'équipe : 6 Travailleurs sociaux

Financement : DDSCPP

Places : 60 places (42 places « Familles et 18 places « Isolés »)

Hébergement diffus avec cohabitation possible, dans 16 logements T4 ou T3 à Carcassonne dans les quartiers Saint-Jacques, le Viguié.

Publics : Les familles ayant obtenu une Protection Internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire). Ces personnes sont éligibles au droit commun, excepté le droit de vote (RSA, prestations familiales,).

Missions : Prise en charge sur une durée moyenne de 9 mois, prolongation possible sur prescription de l'OFII Région.

Les personnes sont accompagnées dans l'ensemble de leurs démarches d'insertion (administratif, professionnel, logement...).

Modalité d'admission : Le CPH est en gestion nationale (nous déclarons nos places vacantes à l'OFII Direction de l'asile), mais en lien avec la déconcentration de cette gestion qui vient de s'amorcer, l'OFII Région, la DT Montpellier, devient notre interlocuteur principal pour le suivi de nos effectifs, et les demandes de prolongations de prise en charge.

APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE (ACT)

Groupe SOS Solidarités

61 rue de Génévriers, 11000 CARCASSONNE / 04.68.72.02.71 / fax : 04.68.25.36.15 /
act.carcassonne@groupe-sos.org

Directeur : M. Jean-Christophe CATUSSE

Composition de l'équipe : Educateurs, AMP, infirmiers, médecin coordinateur, assistant administratif

Financement : Assurance maladie

Places : 16 places avec des hébergements en diffus individuels ou en collocations (2 personnes) dans la ville de Carcassonne.

Publics : Les ACT s'adressent à des personnes atteintes de pathologies chroniques et invalidantes, en situation de rupture sociale et/ou familiale. Ils accueillent des adultes hommes et femmes, célibataires ou en couple, avec ou sans enfant.

Missions :

- Permettre l'accès aux soins, le prolongement de la prise en charge médicale, et faciliter la complémentarité des soins dans le cadre d'un projet thérapeutique global.
- Offrir un accompagnement social individualisé, une aide dans l'accès et le maintien des droits et des liens sociaux et familiaux.
- Apporter un soutien dans la gestion de la vie quotidienne, adapté aux besoins et aux compétences de chacun.
- Favoriser un gain d'autonomie, et l'orientation vers des conditions d'existence appropriées à chacun.

Modalité d'admission : Les principaux prescripteurs sont les services sociaux des hôpitaux, et des structures médico-sociales.

Un dossier d'admission comportant une lettre évoquant le projet de la personne, doit être rempli et un dossier médical complet doit être fourni. Une rencontre de préadmission est ensuite organisée au sein de l'établissement ou grâce à un entretien téléphonique. A la suite, une commission hebdomadaire se réunit afin d'évaluer la recevabilité de la demande, le médecin statue sur le volet médical et les travailleurs sociaux sur le projet. Quand une place se libère, les demandes du département sont prioritaires en fonction de leur ancienneté.

SIGLES

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACT	Appartement de Coordinatrice Thérapeutique
ADAFF	Association Départementale d'Aude aux Femmes et Familles
AGLS	Aide à la Gestion Locative Sociale
AIDeA	Accueil Info Drogue et Addiction
ALT	Allocation Logement Temporaire
ALUR	Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
AMP	Aide Médico-Psychologique
APL	Aide Pour le Logement
ARS	Agence régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ATR	Appartement Thérapeutique Relais
AUA	Aude Urgence Accueil
AVA	Atelier à la Vie Active
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CESF	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHS	Centre d'Hébergement et de Stabilisation
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CL3P	Commission Logement des Publics Prioritaires du PDALHPD
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CPIP	Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
DA	Demandeurs d'Asile
DALO	Droit Au Logement Opposable
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DEES	Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

DEME	Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
DNA	Dispositif National d'Accueil
EJE	Educateur de Jeunes Enfants
FAOL	Fédération Audoise des Œuvres Laïques
FONJEP	Fond de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HUDA	Hébergement d'Urgence de Demandeurs d'Asile
HUDC	Hébergement d'Urgence de Droit Commun
IML	Inter Médiation Locative
MLI	Mission Locale d'Insertion
OFII	Office Français de l'Immigration et l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
PDALHPD	Plan Départemental d'Accueil pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisés
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
RHJ	Résidence Habitat Jeunes
RHJ U	Résidence Habitat Jeunes Urgence
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SI-SIAO	Service Informatique du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
TESF	Technicien en Economie Sociale et Familiale

9.5. Réseau solidarité audois - période estivale

Voir tableaux ci-dessous

Carcassonne

	ADAFF - SAIS	AiDea11 CAARUD	AiDea11 CSAPA	AUA - Accueil de jour	AUA - CHU	Carcassonne Solidarité	CIAIS - Carcassonne Agglo Solidarité	CIDFF	Croix Rouge Française	EMMAUS	Epicerie Solidaire	PASS	PASS PSY	Restos du Cœur Accueil de jour	Restos du Cœur Distribution	Saint-Vincent de Paul	Secours Catholique	Secours Populaire		
Ecoute/Orientation																				
Domiciliation																				
Aide accès aux droits sociaux																				
Aide accès aux soins																				
Hébergement																				
Déjeuner/ Repas																				
Aide alimentaire																				
Lave-Linge/ Sèche-Linge																				
Douche/ Sanitaires																				
Vêtements																				
Produits d'hygiène																				
Point échange seringue																				
Aide administrative																				
Atelier de Français																				
Distribution bouteille d'eau																				
Jours et heures d'ouverture	<p>Maraudes Educateur de rue / Infirmière Rue Jours non renseigné Permanences: Locaux Croix Rouge: Jours non renseigné Restos du cœur: Jours non renseigné Permanences DEOA sur RDV: Lundi 9h30/13h-14h/18h, Mardi 8h30/13h, Vendredi 9h30/13h/14h-16h</p>	<p>Accueil: Lundi 8h30/11h30-13h30/17h, Mardi 10h30/11h30-14h30/17h, Mercredi 8h30/11h30-13h30/16h30, Jeudi 8h30/11h30-13h30/17h (après-midi spécifique <i>fermes 1 fois par mois</i>) Vendredi 8h30/11h30-13h30/15h puis occupationnel de 15h à 17h (sur inscription: vidéos,...) Déjeuner + Collation: Pour usagers uniquement Fermé jours fériés</p>	<p>Accueil: 8h/12h - 14h/17h Fermé jours fériés</p>	<p>Lundi au Vendredi 14h30/17h15 + Espace détente et espace sécurisé pour animaux + Collation tous les jours Fermé jours fériés</p>	<p>Accueil pour hébergement d'urgence: (pas de possibilité de réservation) à partir de 18h15 + possibilité de petit-déjeuner et de repas le soir (pour les hébergés au CHU uniquement)</p>	<p>Côtisation annuelle de 10 euros</p> <p>Lundi au Vendredi 9h/12h - 14h/17h Fermé jours fériés et du 14/07/18 au 20/08/18</p>	<p>Lundi au Jeudi 8h/12h30-13h30/18h, Vendredi 8h/12h30 - 13h30/17h</p> <p>Service domiciliation / RSA: 04.68.26.79.52 Fermé jours fériés</p>	<p>N° national Victimes Violence: 3919 Permanences violences SUR RDV Accueil de jour SANS RDV: Lundi, Jeudi 10h/16h Fermé jours fériés et du 13/08/18 au 26/08/18</p>	<p>Vesti-boutique: Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 14h30/17h</p> <p>Colis alimentaire SUR RDV distribution 15h/16h tous les jours sauf Mercredi</p> <p>Aide alimentaire SDF: Mardi, Vendredi 17h/18h Maraudes jusqu'à fin juillet : Lundi, Mercredi 18h/20h Fermé jours fériés et du 01/08/18 au 31/08/18</p>	<p>Boutique: Mardi 9h30/11h30 - 13h30/16h30, Vendredi 13h30/16h30</p> <p>Fermé jours fériés et du 11/07/18 au 20/08/18</p>	<p>Acceptation SUR DOSSIER uniquement (SAUF si possession de bon alimentaire + revenus) Mardi 9h/11h30, Jeudi 14h30/17h30, Vendredi 9h/11h30</p> <p>Fermé jours fériés et du 13/07/18 au 20/08/18</p>	<p>Consultation à l'hôpital SUR RDV: Lundi au Vendredi 9h/16h30 Fermé jours fériés</p>	<p>Equipe mobile: Mardi et Jeudi (secteur Carcassonnais, Lauraguais, Haute-Vallée) Interventions chez particuliers, rue... Fermé jours fériés</p>	<p>Tous publics Accueil de jour: Mercredi, Vendredi 6h30/13h00 Repas: 11h30 à 12h30 Coiffeur: Mercredi Permanence Médecin: Mercredi Fermé jours fériés</p>	<p>Public avec logement Colis Alimentaire SUR DOSSIER Mercredi, Jeudi 8h30/11h Fermé jours fériés et tout les 15 jours au mois de juillet + fermé du 01/08/18 au 31/08/18</p>	<p>Demande colis alimentaire SUR RDV: Mercredi 9h/12h Distribution colis alimentaire SUR DOSSIER: Mercredi 14h/16h Fermé jours fériés et pas d'informations si fermeture en été</p>	<p>Aide financière (courrier travailleur social) Boutique solidaire Point"O" (espace détente, douche, ...) Tous publics Mardi, Vendredi, 14h/17h Fermé jours fériés et du 16/07/18 au 20/08/18</p>	<p>Epicerie solidaire (sur dossier d'inscription sur RDV) Colis Urgence (participation financière de 2 euros + courrier du travailleur social) Vesti boutique + produits hygiène: Tous public Horaires du 01/07/18 au 31/08/18: Lundi, Mercredi, Jeudi 9h30/12h - 13h/16h30 Horaires au 01/09/18: Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 9h30/11h30 - 13h/16h30 Fermé jours fériés</p>		
Adresses	DEOA: 13 bis rue Jules Valles	46 rue Pierre Germain	46 rue Pierre Germain	1 allée des Berges de l'Aude	19 rue Joseph Poux	Maison des associations - Place des anciens combattants	66 rue Albert Tomey	7 enclos caminade	2 rue Charles Fourier	80 rue de la Coustoune	1 allée d'iena	Centre hospitalier Carcassonne	18 Avenue Bunau Villa 11000 CARCASSONNE	2 rue Montesquieu	2 rue Hugues Bernard	4 place Joseph Poux	45 rue du 24 Février 22 rue Laperrine	3 rue Joseph François Duplex		
Téléphones	Educateur rue: 06.34.43.24.07 Infirmière rue: 06.46.88.67.76 DEOA: 06.28.59.80.68	04.68.11.92.96	04.68.11.92.92	09.51.05.46.82	N°d'urgence sociale: 115 (gratuit)	04.68.26.86.76	04.68.26.79.00	04.68.72.47.37	04.68.25.11.90	09.66.92.67.30	04.68.72.33.52	CH Carcassonne: 04.68.24.24.24 AS PASS: 04.68.24.27.39	06.34.87.58.27	04.68.71.83.91	04.68.72.60.93	04.68.72.49.79	04.68.25.21.52	04.68.72.57.37		

Narbonne

	ADAFF - SAIS	AiDea11 CSAPA	AiDea11 CAARUD	AUA - Accueil de jour	AUA - CHU	CCAS	CIDFF	Croix Rouge Française	EMIPP	Epicerie Sociale Entr'Aide	PASS	PIMMS du Narbonnais	Restos du Cœur	Secours Catholique	Secours Populaire	Table ouverte
Ecoute/ Orientation																
Domiciliation																
Aide accès aux droits sociaux																
Aide accès aux soins																
Hébergement																
Petit-Déjeuner/ Déjeuner / Repas																
Aide alimentaire																
Lave-linge/ Sèche-linge																
Douche																
Vêtements																
Produits d'hygiène																
Point échange seringue																
Aide administrative																
Atelier de Français																
Distribution bouteille d'eau																
Jours et heures d'ouverture	<p>Maraudes Educatrice rue / infirmière rue : Jour non renseigné, (centre ville, Squatt,...)</p> <p>Permanences: Accueil de jour AUA: Jour non renseigné CARRUD AiDea11: Jour non renseigné Table Ouvertes: Jour non renseigné DEOA SUR RDV : Lundi 8h/13h-14h/17h30, Mardi 14h/17h30, Vendredi 14h/17h30</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Accueil: Lundi au Vendredi 8h/17h</p> <p>Fermé jours feriés et du 16/07/18 au 22/07/18 (déménagement)</p>	<p>Accueil de jour: Lundi au Jeudi 8h30/11h30, Vendredi 8h30/15h</p> <p>Petit-déjeuner (pour usager uniquement) Accompagnement/ réduction des risques (échange matériel) Lundi, Mardi, Jeudi 13h45/16h30</p> <p>Permanence infirmière: Lundi, Mercredi 8h30/11h30 Vendredi 10h30/16h</p> <p>Permanence psycho: Lundi 10h/11h30</p> <p>Permanence Accueil de jour AUA: Mercredi</p> <p>Fermé jours feriés et du 16/07/18 au 22/07/18 (déménagement)</p>	<p>Lundi au Vendredi 9h30/11h30 - 14h00/17h30 sauf 1 jeudi matin par mois</p> <p>Collation tous les jours</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Accueil pour hébergement d'urgence: (pas de possibilité de réservation) à partir de 18h30 jusqu'à 8h + possibilité de petit-déjeuner et repas le soir (pour les hébergés au CHU uniquement)</p>	<p>Lundi au Vendredi 9h/12h30 - 13h30/17h</p> <p>Service domiciliation: 04.68.90.30.70</p> <p>Récupération courrier: Tous les jours</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>N° National victimes violence: 3919</p> <p>Cours alphabétisation SUR RDV</p> <p>Accueil de jour SANS RDV Mardi 10h/16h</p> <p>Permanence Violence SUR RDV</p> <p>Fermé jours feriés et du 13/08/18 au 26/08/18</p>	<p>Aide Alimentaire SUR DOSSIER / RDV) + Vestiboutique Mercredi et Vendredi 14h/16h30</p> <p>Maraudes: Jusqu'à fin Juillet Mercredi 17h/19h</p> <p>Fermé jours feriés et du 01/08/18 au 31/08/18</p>	<p>Equipe mobile (Secteur Narbonnais uniquement)</p> <p>Interventions chez associations, rue, accueil de jour, CMS, médecins...</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Aide Alimentaire + Produits hygiène SUR DOSSIER Mardi, Vendredi 14h/16h</p> <p>Fermé jours feriés et du 02/07/18 au 31/08/18 ouverture un vendredi sur 2</p>	<p>Consultation à l'hôpital: Lundi au Vendredi 9h/16h</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Accueil tous public: Lundi, Mercredi, Vendredi 8h30/12h - 14h/17h</p> <p>Mardi, Jeudi 14h/17h</p> <p>Démarche carte grise et permis de conduire SANS RDV Lundi, Mercredi, Vendredi 8h30/12h</p> <p>Fermé jours feriés et du 28/07/18 au 15/08/18</p>	<p>Distribution alimentaire SUR DOSSIER Mercredi 9h30/11h30</p> <p>Fermé jours feriés et du 25/07/18 au 07/09/18</p>	<p>Boutique Solidaire SUR DOSSIER Mardi, Jeudi, Vendredi 14h/16h30</p> <p>Aides diverses SUR DOSSIER: 14h15/16h30 (accompagnement scolaire, contrat d'accompagnement, aide financière)</p> <p>Fermé jours feriés et du 07/07/18 au 28/08/18</p>	<p>Epicerie solidaire (sur dossier d'inscription sur RDV)</p> <p>Aide alimentaire (participation financière de 2 euros + courrier du travailleur social)</p> <p>Vesti boutique + produits hygiène: Tous public</p> <p>Colis urgence à titre exceptionnel Jeudi 10h/16h</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Petit-déjeuner: Lundi au Vendredi 7h30/9h (gratuit)</p> <p>Déjeuner: Lundi au Vendredi 11h/11h50 (participation 1€ + remise colis alimentaire pour repas du soir)</p> <p>Fermé jours feriés et du 06/07/18 au 01/09/18</p>
Adresses	18 allée du Répudre	3 boulevard Maréchal Joffre A partir du 23/07/18: Avenue Anatole France	Ancienne route de Cuxac d'Aude A partir du 23/07/18: Avenue Anatole France	Maison de l'amitié avenue de Gruissan	Maison de l'amitié avenue de Gruissan	29 rue Mazini	37 Avenue des Pyrénées	28 rue Auguste Limouzy	18 quai Vallière	2 rue Réaumur	Centre hospitalier, Boulevard Dr Lacroix	8 Avenue Maréchal Foch	2 rue Réaumur	1 bis rue Guiraud Riquier	10 rue Kléber	Place des Cévennes
Téléphones	Educateur rue: 06.34.43.24.07 Infirmière rue: 06.46.88.67.76 DEOA: 07.86.09.13.43	04.68.42.58.58	09.63.57.47.72 04.68.49.65.35	04.68.90.70.04	N°d'urgence sociale : 115 (gratuit)	04.68.90.30.70	04.68.42.51.33	04.68.32.05.65	06.12.08.33.74	04.68.42.48.08	04.68.42.60.00	04.68.43.68.93	04.68.45.64.04	04.68.32.13.01	04.68.65.31.81	09.64.48.52.14

Castelnaudary

	ADAFF - SAIS	CIAS	Croix Rouge Française	EMMAUS	Intermède CSAPA	PASS	PASS PSY	Passage Chaurien	Restos du Cœur	Secours Populaire	Secours Catholique	Sœurs
Ecoute/ Orientation												
Domiciliation												
Aide accès aux droits sociaux												
Aide accès aux soins												
Aide alimentaire												
Lave linge / Sèche-linge												
Douche / Toilettes												
Produits d'hygiène												
Vêtements												
Aide administrative												
Atelier de Français												
Distribution bouteille d'eau												
Jours et heures d'ouverture	<p>Maraudes Educateur de rue / Infirmiere Rue Rue Jours non renseigné</p>	<p>Lundi au Vendredi 9h/12h - 13h30/16h30</p> <p>Service domiciliation: 04.68.94.58.07</p> <p>Récupération courrier: Lundi au Vendredi 9h/12h -</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Vesti-boutique: Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30/17h</p> <p>Aide alimentaire: (sur dossier + participation financière) Mercredi, Jeudi 13h30/17h</p> <p>Possibilité de Colis Urgence: 06.25.84.42.60 (sous justificatif)</p> <p>Maraude: (si plan canicule activé)</p> <p>Fermé jours feriés et du 07/07/18 au 27/08/18</p>	<p>Vente Vêtements/ objets materiels: Jeudi 9h/12h, 2eme et 4eme Samedi du mois 14h/18h</p> <p>Dépôt de vêtements: Mardi, Vendredi 8h/12h - 13h30/17h30</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Accueil Public: Lundi, Mardi 9h/13h - 14h/17h, Mercredi 9h/13h- 14h/18h, Jeudi 14h/19h, Vendredi 9h/13h</p> <p>Consultation jeunes consommateurs sur RDV 06.32.71.79.84</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Consultation à l'hôpital</p> <p>Permanence Assitante sociale: Lundi, Mardi, Jeudi 13h30/17h30 1 Mercredi sur 2 : 13h30/16h30 Vendredi 13h30/16h</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Equipe mobile</p> <p>Mardi et Jeudi (secteur Carcassonnais, Lauraguais, Haute-Vallée)</p> <p>Interventions chez particuliers, rue...</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Vesti-Boutique: Lundi au Vendredi 9h/12h - 14h/17h45</p> <p>Fermé jours feriés et du 11/08/18 au 19/08/18</p>	<p>Aide alimentaire Lundi, Mardi, 9h/11h</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Epicerie solidaire SUR DOSSIER</p> <p>Aide alimentaire + Colis urgence (1 fois par an, participation financière 2€ + courrier d'un travailleur social)</p> <p>Vesti-boutique + Produits Hygiène + Tous publics (participation financière de 2 euros) Lundi 9h/12h, Mercredi 14h/17h (vesti-boutique uniquement) Jeudi 9h/16h, Vendredi 9h/12h</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Aide alimentaire: Mardi, Jeudi 9h/11h30</p> <p>Friperie: Mardi 9h/11h30, Mercredi, Jeudi 9h/11h30 - 14h/16h</p> <p>Point "O" (espace détente, laverie, douche,...): Tous publics Tous les jours sauf Samedi 9h30/11h30</p> <p>Cours de Français: Mardi 9h/12h</p> <p>Cours d'informatique: Mercredi 14h/16h</p> <p>Cours cuisine: Jeudi 9h/11h</p> <p>Fermé jours feriés et pas d'informations si fermeture en été</p>	<p>Distribution de sandwiches: Lundi au Dimanche 10h/10h30</p>
Adresses	Equipe mobile	17 quater cours de la République	45, rue de l'hôpital	14 avenue Martin Dauch	25, Avenue Paul Riquet	Centre hospitalier Jean-Pierre CASSABEL	Avenue Bunau Villa 11000 CARCASSONNE	38, rue du 11 novembre	42, avenue Frédéric Mistral	40 bis, avenue François Mitterrand	17 bis rue Georges Pompidou	10 rue Pasteur
Téléphones	Infirmiere rue: 06.46.88.67.76	04.68.94.58.08	09.67.36.89.80	09.81.95.15.64	04.68.94.74.15	04.68.94.56.56	06.34.87.58.27	04.68.23.47.97	04.68.94.07.15	04.68.94.09.95	04.68.94.12.04 06.99.49.40.55	04.30.35.00.29

Limoux

	AUA - Accueil de jour	AUA - CHU	CIDFF	Croix Rouge Française	Intermède CSAPA	PASS	PASS PSY	Restos du Cœur	Secours Catholique
Ecoute/ Orientation									
Domiciliation									
Aide accès aux droits sociaux									
Aide accès aux soins									
Hébergement									
Petit-déjeuner / Déjeuner / Repas									
Aide alimentaire									
Lave-Linge / Sèche-linge									
Douche/ Toilettes									
Vêtements									
Produits d'hygiène									
Aide administrative									
Apprentissage du Français									
Distribution bouteille d'eau									
Jours et heures d'ouverture	<p>Accueil: Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 8h30/11h30 - 14h/16h45 Mardi 8h30/11h - 14h/16h45 (1er mardi du mois 8h30/11h) Aide accès aux soins: Jeudi après-midi - Fermé jours fériés</p>	<p>Accueil pour hébergement d'urgence: (pas de possibilité de réservation) à partir de 18h45 jusqu'à 8h + possibilité de petit-déjeuner et repas le soir (pour les hébergés au CHU uniquement)</p>	<p>N° National Victimes Violence: 3919 Permanence Violence SUR RDV Permanence SANS RDV : Mardi 9h/12h - 13h/17h - Fermé jours fériés</p>	<p>Epicierie sociale SUR DOSSIER + Colis urgence + Vesti-boutique: Tous les jours (sauf Mercredi matin) 9h30/12h - 13h30/16h30 Coiffeur SUR RDV: Mardi 14h/16h Atelier alphabétisation (pendant vacances scolaires) SUR RDV : inscription en septembre - Fermé jours fériés</p>	<p>Accueil jeunes consommateurs: Mercredi 14h/17h30 Accueil Public: Lundi 9h/13h - 14h/19h, Mardi 11h30/13h - 14h/18h, Mercredi 9h/13h, Jeudi 9h/13h - 14h/19h, Vendredi 9h/13h et sur RDV 14h/16 - Fermé jours fériés</p>	<p>Consultation à l'hôpital de Carcassonne Lundi au Vendredi 9h/16h30 - Fermé jours fériés</p>	<p>Equipe mobile Mardi et Jeudi: secteur Carcassonnais, Lauragais, Haute-Vallée Interventions chez particuliers, rue,... - Fermé jours fériés</p>	<p>Ouvert uniquement en période hivernale: du 31/10/18 au 30/03/18</p>	<p>Chapelle Flassian: Lundi, Mercredi 14h30/17h Centre ville: Lundi 14h30/17h, Vendredi 9h/12h - 14h30/17h Vesti-boutique SUR DOSSIER Point"O" (espace détente, douche,...) Tous publics - Fermé jours fériés et tous les Lundis à partir du mois de Juillet pour la Chapelle de Flassian</p>
Adresses	9, impasse de l'amitié	9, impasse de l'amitié	CFPM - 5 avenue de la Gare	49, rue du Palais	12, avenue André Chénier	Centre hospitalier Carcassonne	Avenue Bunau Villa 11000 CARCASSONNE	5 avenue de la Gare	Chapelle de Flassian, 2 rue Alsace Centre ville, 3 rue Toulzane
Téléphones	04.68.20.41.13	N°d'urgence sociale (gratuit) 115	04.68.72.47.37	04.68.31.63.06	04.68.31.05.99	CH Carcassonne: 04.68.24.24.24 AS PASS: 04.68.24.27.39	06.34.87.58.27	09.65.30.21.34	04.68.31.35.21

9.6. Réseau solidarité audois – période hivernale

Voir tableaux ci-dessous

Carcassonne

	ADAF - EMRSP/SAIS	AIDea11 CAARUD	AIDea11 CSAPA	AUA - Accueil de jour	AUA - CHU	Carcassonne Solidarité	CIAS - Carcassonne Agglo	CIDFF	Croix Rouge Française	EMMAUS	Epicerie Solidaire	PASS	PASS PSY	Restos du Cœur Accueil de jour	Restos du Cœur Distribution	Saint-Vincent de Paul	Secours Catholique	Secours Populaire
Ecoute / Orientation																		
Domiciliation																		
Aide accès aux droits sociaux																		
Aide accès aux soins																		
Hébergement																		
Déjeuner / Repas																		
Aide alimentaire																		
Lave-Linge / Sèche-Linge																		
Douche / Sanitaires																		
Vêtements																		
Produits d'hygiène																		
Point échange seringue																		
Aide administrative																		
Atelier de Français																		
Jours et heures d'ouverture	<p>Maraudes Educateur de rue / Infirmière Rue Rue / Squat: Mardi et Mercredi après-midi</p> <p>Locaux Croix Rouge + Restos du cœur: Mercredi 8h/13h</p> <p>Permanence DEOA: Lundi 9h30/13h - 14h/17h, Mardi 9h30 - 13h, Vendredi 9h30 - 13h</p> <p>Fermé jours fériés</p>	<p>Accueil: Lundi 8h30/11h30 - 13h30/17h, Mardi 10h30/11h30 - 13h30/17h, Mercredi 8h30/11h30 - 13h30/17h, Vendredi 8h30/11h30 - 13h30/17h</p> <p>Collation: Pour usagers uniquement</p> <p>Fermé jours fériés</p>	<p>Accueil: 8h/12h - 14h/17h</p> <p>Fermé jours fériés</p>	<p>Lundi au Vendredi 14h30/17h15</p> <p>Espace détente et espace sécurisé pour animaux</p> <p>Collation tous les jours</p> <p>Fermé jours fériés</p>	<p>19 rue Joseph Poux</p> <p>Fermé jours fériés</p>	<p>45 rue Aimé Ramond</p> <p>Fermé jours fériés</p>	<p>66 rue Albert Torny</p> <p>Fermé jours fériés</p>	<p>7 enclos caminade</p> <p>Fermé jours fériés et du 21/12/18 au 01/01/19</p>	<p>2 rue Charles Fourier</p> <p>Fermé jours fériés et du 24/12/18 au 06/01/19</p>	<p>80 rue de la Coustoune</p> <p>Fermé jours fériés et du 24/12/18 au 06/01/19</p>	<p>1 allée d'Iena</p> <p>Fermé jours fériés (période de vacances non définies pour le moment)</p>	<p>Centre hospitalier Carcassonne, 1090 chemin de la Madélaïne</p> <p>Fermé jours fériés</p>	<p>18 Avenue Bunau Villa 11000 CARCASSONNE</p> <p>Fermé jours fériés</p>	<p>2 rue Montesquieu</p> <p>Fermé jours fériés</p>	<p>2 rue Hugues Bernard</p> <p>Fermé jours fériés</p>	<p>4 place Joseph Poux</p> <p>Fermé jours fériés et du 24/12/18 au 02/01/18</p>	<p>45 rue du 24 Février 22 rue Lapernie</p> <p>Fermé jours fériés (période de vacances non définies pour le moment)</p>	<p>3 rue Joseph François Duplex</p> <p>Fermé jours fériés</p>
Adresses	Equipe mobile	46 rue Pierre Germain	46 rue Pierre Germain	1 allée des Berges de l'Aude	19 rue Joseph Poux	45 rue Aimé Ramond	66 rue Albert Torny	7 enclos caminade	2 rue Charles Fourier	80 rue de la Coustoune	1 allée d'Iena	Centre hospitalier Carcassonne, 1090 chemin de la Madélaïne	18 Avenue Bunau Villa 11000 CARCASSONNE	2 rue Montesquieu	2 rue Hugues Bernard	4 place Joseph Poux	45 rue du 24 Février 22 rue Lapernie	3 rue Joseph François Duplex
Téléphones	<p>Educateur rue: 06.34.43.24.07</p> <p>Infirmière rue: 06.46.88.67.76</p>	04.68.11.92.96	04.68.11.92.92	09.51.05.46.82	N° d'urgence sociale: 115 (gratuit)	04.68.26.86.76	04.68.26.79.00	04.68.72.47.37	04.68.25.11.90	09.66.92.67.30	04.68.72.33.52	<p>AS : 04.68.24.27.39</p> <p>Infirmière: 04.68.24.27.77</p>	06.34.87.58.27	04.68.71.83.91	04.68.72.60.93	04.68.72.49.79	04.68.25.21.52	04.68.72.57.37

Narbonne

	ADAFF - EMRSP/SAIS	AIDea11 CSAPA	AIDea11 CAARUD	AUA - Accueil de jour	AUA - CHU	CCAS	CIDFF	Croix Rouge Française	EMIPP	Epicerie Sociale Entr'Aide	PASS	PIMMS du Narbonnais	Restos du Cœur	Secours Catholique	Secours Populaire	Table ouverte
Ecoute/ Orientation																
Domiciliation																
Aide accès aux droits sociaux																
Aide accès aux soins																
Hébergement																
Déjeuner / Repas																
Aide alimentaire																
Lave-linge/ Sèche-linge																
Douche																
Vêtements																
Produits d'hygiène																
Point échange seringue																
Aide administrative																
Atelier de Français																
Jours et heures d'ouverture	<p>Maraudes Educateurs Rue / infirmière Rue: Rue, Squat: Lundi et Mardi après-midi</p> <p>Accueil de jour AUA: Vendredi matin</p> <p>Accueil de jour CARRUD + Table Ouverte: Vendredi 11h15/12h15</p> <p>Permanence DEOA sur RDV: Lundi 8h/13h, Mardi 13h/17h30, Vendredi 13h/17h30</p> <p>Permanence téléphonique DEOA: Lundi 13h/17h</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Accueil: Lundi au Vendredi 7h45/17h</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Accueil de jour: Lundi au Jeudi 8h30/11h30, Vendredi 10h30/15h</p> <p>Accompagnement/ Réduction des risques: Lundi, Mardi, Jeudi 13h45/16h30, Vendredi 10h30/15h</p> <p>Permanence psychologue: Lundi 10h/11h30</p> <p>Permanence infirmière: Lundi, Mercredi 8h30/11h15, Vendredi 13h45/16h30</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Lundi au Vendredi 9h30/11h30 - 14h45/17h30 +</p> <p>Collation tous les jours</p> <p>Ouvert les week-ends + jours feriés du 01/12/18 au 31/03/19</p>	<p>Accueil pour hébergement d'urgence: (pas de possibilité de réservation) jusqu'à 8h + possibilité de petit-déjeuner et repas le soir (pour les hébergés au CHU uniquement)</p> <p>A partir du 01/12/18 jusqu'au 31/03/2019 : possibilité de repas le midi (pour les hébergés au CHU uniquement)</p>	<p>Lundi au Vendredi 9h/12h30 - 13h30/17h</p> <p>Service domiciliation</p> <p>Récupération courrier: Tous les jours</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>N° National victimes violence: 3919</p> <p>Cours alphabétisation SUR RDV</p> <p>Accueil de jour SANS RDV Mardi 10h/16h</p> <p>Permanence Violence SUR RDV Vendredi 8h30/12h - 13h30/17h</p> <p>Fermé jours feriés et du 24/12/18 au 01/01/19</p>	<p>Aide Alimentaire SUR DOSSIER / RDV + Vesti-boutique Mercredi et Vendredi 14h/16h30</p> <p>Maraudes: Niveau Jaune: Lundi, Mercredi, Vendredi 18h30/20h30 (Gare, Parc de la révolution, Hôpital, Centre-ville, ...)</p> <p>Niveau Orange/Rouge: Tous les jours 18h30/20h30</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Equipe mobile (Secteur Narbonnais uniquement)</p> <p>Interventions chez associations, rue, accueil de jour, CMS, médecins...</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Aide Alimentaire + Produits hygiène SUR DOSSIER Mardi, Vendredi 14h/16h30</p> <p>Pour les Mardis 25/12/18 et 01/01/19 feriés, ouverture exceptionnelle le Lundi:</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Consultation à l'hôpital: Lundi au Vendredi 9h /16h</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Accueil tous publics: Lundi, Mercredi, Vendredi 8h30/12h - 14h/17h</p> <p>Mardi, Jeudi 14h/17h</p> <p>Permanence carte grise/permis de conduire Lundi, Mercredi, Vendredi 8h30/12h</p> <p>Fermé jours feriés et du 22/12/18 au 02/01/19</p>	<p>INSCRIPTION DU 19/11/18 au 26/11/18 de 14h à 16h</p> <p>OUVERT A PARTIR DU 27/11/17</p> <p>Distribution alimentaire (sur inscription) Lundi au Jeudi 8h30/11h30</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Boutique Solidaire Mardi, Mercredi, Jeudi au vendredi 9h/12h- 14h/17h</p> <p>Aides diverses SUR DOSSIER: Mardi, Jeudi, Vendredi 14h/16h30 (accompagnement scolaire, contrat d'accompagnement, aide financière) Tous publics</p> <p>Fermé jours feriés et du 19/12/18 au 03/01/19</p>	<p>Epicerie solidaire (sur dossier d'inscription sur RDV)</p> <p>Aide alimentaire (participation financière de 2 euros + courrier du travailleur social)</p> <p>Vesti boutique + produits hygiène: Tous public</p> <p>Jeudi 10h/16h</p> <p>Pour les jeudis feriés, ouverture exceptionnelle le mercredi</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Petit-déjeuner: Lundi au Vendredi 7h30/9h (gratuit)</p> <p>Déjeuner: Lundi au Vendredi 11h/11h45 (participation 1€ + remise colis alimentaire pour repas du soir)</p> <p>Grand Froid Niveau Orange/Rouge: Lundi au Samedi</p> <p>Fermé jours feriés</p>
Adresses	18 allée du Répudre	41 Avenue Anatole France	41 Avenue Anatole France	Maison de l'amitié avenue de gruissan	Maison de l'amitié avenue de Gruissan	29 rue Mazini	37 Avenue des Pyrénées	28 rue Auguste Limouzy	18 quai Vallière	2 rue Réaumur	Centre hospitalier, Boulevard Dr Lacroix	8 Avenue Maréchal Foch	2 rue Réaumur	1 bis rue Guiraud Riquier	10 rue Kléber	Place des Cèvennes
Téléphones	<p>Equipe mobile rue: 07.86.09.25.96, 06.34.43.24.07</p> <p>Infirmière rue: 06.46.88.67.76</p> <p>Accès aux droits: 07.86.09.13.43</p> <p>Référente RSA: 06.49.99.26.07</p>	04.68.42.58.58	04.68.42.58.58	04.68.90.70.04	N°d'urgence sociale : 115 (gratuit)	04.68.90.30.70	04.68.42.51.33	04.68.32.05.65	06.12.08.33.74	04.68.42.48.08	04.68.42.60.00	04.68.43.68.93	04.68.45.64.04	04.68.32.13.01	04.68.65.31.81	09.64.48.52.14

Castelnaudary

	ADAFF - EMRSP	CIAS	Croix Rouge Française	EMMAUS	Intermède CSAPA	PASS	PASS PSY	Passage Chaurien	Restos du Cœur	Secours Populaire	Secours Catholique	Sœurs
Ecoute/ Orientation												
Domiciliation												
Aide accès aux droits sociaux												
Aide accès aux soins												
Aide alimentaire												
Lave linge / Sèche-linge												
Douche / Toilettes												
Produits d'hygiène												
Vêtements												
Aide administrative												
Atelier de Français												
Jours et heures d'ouverture	<p>Maraudes Educateur de rue / Infirmière Rue / Squat: Jeudi matin</p> <p>Locaux Secours Catholique + Croix-Rouge + Restos du cœur : Mardi après-midi et Jeudi matin</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Lundi au Vendredi 8h/12h - 13h30/16h30</p> <p>Service domiciliation: 04.68.94.58.07</p> <p>Récupération courrier: Lundi au Vendredi 9h/12h</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Inscription: Mardi 14h/17h</p> <p>Vesti-boutique: Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30/17h</p> <p>Aide alimentaire: (sur dossier + participation financière) Mercredi, Jeudi 13h30/17h</p> <p>Possibilité de Colis Urgence: 06.28.66.46.03 (sous justificatif)</p> <p>Maraudes: Niveau Jaune: Mardi, Jeudi 18h30/20h (Place de la Liberté 18h/19h, puis mobile sur la ville) Niveau Orange/Rouge: Tous les jours 18h/20h</p>	<p>Vente Vêtements/objets matériels: Jeudi 9h/12h, 2eme et 4eme Samedi du mois 14h/17h</p> <p>Dépôt de vêtements: Mardi au Vendredi 8h/12h - 13h30/17h30</p> <p>Fermé jours feriés et du 24/12/18 au 30/12/18</p>	<p>Accueil Public: Lundi, Mardi 9h/13h - 14h/17h, Mercredi 9h/13h - 14h/18h, Jeudi 9h/13h - 16h/19h, Vendredi 9h/13h</p> <p>Consultation jeunes consommateurs sur RDV 06.32.71.79.84</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Consultation à l'hôpital</p> <p>Permanence Assitante sociale: Lundi 8h/12h30 - 13h/17h, Mercredi 8h/12h30 - 13h/17h30</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Equipe mobile</p> <p>Mardi et Jeudi (secteur Carcassonnais, Lauraguais, Haute-Vallée)</p> <p>Interventions chez particuliers, rue...</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Vesti-Boutique: Lundi 9h/12h - 14h/17h45 et du Mardi au Vendredi 14h/17h45</p> <p>Fermé jours feriés et du 24/12/18 au 30/12/18</p>	<p>Aide alimentaire Lundi, Mardi 9h/11h</p> <p>A PARTIR DU 26/11/18</p> <p>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 9h/11h</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Epicerie solidaire SUR DOSSIER Aide alimentaire (participation financière de 2 euros + courrier du travailleur social) Lundi 9h/12h, Jeudi 9h/12h - 14h/17h, Vendredi 9h/12h, Samedi 14h30/17h</p> <p>Vesti boutique + produits hygiène: Tous public Lundi 9h/12h, Mercredi 14h/17h, Jeudi 9h/12h - 14h/17h</p> <p>Samedi 14h30/17h</p> <p>Pendant les vacances scolaires: Ouvert le Lundi et Jeudi 9h/12h - 14h/17h</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Aide alimentaire: Mardi, Jeudi 9h/11h30</p> <p>Friperie + Point "O" (espace détente, laverie, douche,...): Tous publics</p> <p>Lundi au Vendredi de 9h/11h30 - 14h/16h30</p> <p>Atelier (informatique, cuisine, ...) Mercredi, Jeudi 14h/16h30</p> <p>Cours de Français: Mardi, Jeudi 9h/12h</p> <p>Fermé jours feriés</p>	<p>Distribution de sandwiches: Lundi au Dimanche 10h/10h30</p>
Adresses	Equipe mobile	17 quater cours de la République	45, rue de l'hôpital	14 avenue Martin Dauch	25, Avenue Paul Riquet	Centre hospitalier Jean-Pierre CASSABEL	Avenue Bunau Villa 11000 CARCASSONNE	38, rue du 11 novembre	42, avenue Frédéric Mistral	40 bis, avenue François Mitterrand	17 bis rue Georges Pompidou	10 rue Pasteur
Téléphones	Educateur rue: 06.49.99.26.05 Infirmière rue: 06.46.88.67.76	04.68.94.58.06	09.67.36.89.80	09.81.95.15.64	04.68.94.74.15	04.68.94.57.41	06.34.87.58.27	04.68.23.47.97	04.68.94.07.15	04.68.94.09.95	04.68.94.12.04	04.30.35.00.29

Limoux

	AUA - Accueil de jour	AUA - CHU	Croix Rouge Française	Intermède CSAPA	PASS	PASS PSY	Restos du Cœur	Secours Catholique
Ecoute/ Orientation								
Domiciliation								
Aide accès aux droits sociaux								
Aide accès aux soins								
Hébergement								
Déjeuner / Repas								
Aide alimentaire								
Lave-Linge / Sèche-linge								
Douche/ Toilettes								
Vêtements								
Produits d'hygiène								
Aide administrative								
Apprentissage du Français								
Jours et heures d'ouverture	<p>Accueil: Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 8h30/11h30 - 14h/16h45 Mardi 8h30/11h - 14h/16h45 (1er mardi du mois 8h30/11h - 15h30/16h45) Aide accès aux soins: Jeudi après-midi - Ouvert jours fériés + Week-ends du 01/12/18 au 31/03/19</p>	<p>Accueil pour hébergement d'urgence: (pas de possibilité de réservation) A partir de 18h45 jusqu'à 8h Possibilité de petit-déjeuner + repas le soir (pour hébergés au CHU uniquement) A partir du 01/12/18 jusqu'au 31/03/2019 : possibilité de repas le midi (pour les hébergés au CHU uniquement)</p>	<p>Colis urgence: Mercredi 9h/11h Vesti-boutique: Mardi et Vendredi 13h30/15h30 Coiffeur SUR RDV: Mardi Atelier alphabétisation SUR RDV: inscription en septembre Maraudes: Niveau Jaune: Mardi, Jeudi 18h30/20h (Gare, Centre-ville, Préfecture, Leader Price, ...) Niveau Orange/Rouge: Tous les jours 18h30/20h - Fermé jours fériés et du 24/12/18 au 02/01/19</p>	<p>Accueil jeunes consommateurs: Mercredi 14h/17h30 Accueil Public: Lundi 9h/13h - 14h/19h, Mardi 11h30/13h - 14h/18h, Mercredi 9h/13h, Jeudi 9h/13h - 14h/19h, Vendredi 9h/13h et sur RDV 14h/16h - Fermé jours fériés</p>	<p>Consultation à l'hôpital de Carcassonne SUR RDV Permanence Assistante sociale: Lundi au Vendredi 9h/16h30 Permanence Infirmière: Lundi au vendredi 8h30/16h00 - Fermé jours fériés</p>	<p>Equipe mobile Mardi et Jeudi: secteur Carcassonnais, Lauragais, Haute-Vallée Interventions chez particuliers, rue,... - Fermé jours fériés</p>	<p>Vestiaire, Aide Alimentaire (sur dossier): Mercredi, Vendredi 13h30/16h30, Jeudi 9h/12h - 13h30/16h30 A PARTIR DU 26/11/18 Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 13h30/16h30, Mardi 9h/12h Atelier d'alphabétisation SUR RDV: Mardi 14h30/16h30 Appui/Aide administrative SUR RDV Coiffeur SUR RDV - Fermé jours fériés</p>	<p>Chapelle Flassian: Lundi, Mercredi 14h30/17h Centre ville: Mercredi, Vendredi 9h/12h - 14h30/17h Vesti-boutique SUR DOSSIER Point"O" à la chapelle de Flassian (espace détente, douche,...) Tous publics - Fermé jours fériés</p>
Adresses	9, impasse de l'amitié	9, impasse de l'amitié	43, rue du Palais	12, avenue André Chénier	Centre hospitalier Carcassonne 1090 chemin de la madeleine	Avenue Bunau Villa 11000 CARCASSONNE	5 avenue de la Gare	Chapelle de Flassian: 2 rue Alsace Centre ville: 3 rue Toulzane
Téléphones	04.68.20.41.13	N°d'urgence sociale (gratuit) 115	04.68.31.63.06	04.68.31.05.99	AS: 04.68.24.27.39 Infirmière: 04.68.24.27.77	06.34.87.58.27	09.65.30.21.34	04.68.31.35.21

9.7. Formulaire d'inscription sur le contingent préfectoral

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU TITRE DU CONTINGENT PRÉFECTORAL POUR LES PERSONNES EN HÉBERGEMENT/LOGEMENT ADAPTÉ

Contact du secrétariat :

Secrétariat SIAO de l'Aude : 04 68 47 88 06

Référente inscription et enregistrement : Coralie BOUSQUIÉ

Référente suivi et préparation des commissions logement social : Estelle FERRASSE

Formulaire à retourner à cette adresse : siao11@outlook.fr

DONNES PERSONNELLES

Je donne mon accord pour que le SIAO puisse contacter les professionnels qui m'accompagnent dans mes démarches. → **En cas de refus, cela peut vous pénaliser dans le traitement de votre demande.**

Nous vous rappelons que votre dossier est traité grâce à un système informatique conforme aux droits des personnes, et aux exigences de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition des données vous concernant selon la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Je soussigné(e) M/Mme _____ déclare avoir pris connaissance des droits concernant les informations personnelles contenues dans ce document. J'autorise leur diffusion dans le cadre de ma demande d'inscription sur le contingent préfectoral par ma signature.

Fait à :

Le :

Visa de l'instructeur :

Signature du demandeur :

Cadre réservé au secrétariat :

Date de réception de la demande :

Date de complétude :

Date de passage en commission :

PRESCRIPTEUR

Nom du travailleur social :

Organisme :

Date :

IDENTITE

LE DEMANDEUR

Mme M.

NOM d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Tél :

Adresse postale :

Nombre d'enfant(s) à charge :

LE CONJOINT / CO-DEMANDEUR

Mme M.

NOM d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Tél :

Adresse postale :

EXPRESSION DE LA PERSONNE EN DEMANDE (facultatif)

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SITUATION EN LIEN AVEC LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL (obligatoire)